

PROGRAMME

des FORMATIONS

2025





La première année d'exploitation des nouvelles infrastructures du groupement formation s'achève avec une activité soutenue puisque,

comme envisagée lors de son inauguration, ce sont presque 800 actions de formation qui se sont déroulées sur le site de Crouël, contre environ 300 les années précédentes.

Les stagiaires bénéficient ainsi, outre les salles de formation modernes, d'outils plus adaptés pour se former et intervenir en toute sécurité. Notamment les caissons feux, la tour d'entraînement, le plateau secours routiers ou encore la maison de mises en situation professionnelles pour le secours à personnes ou l'incendie. Ces outils continueront à évoluer dans le futur avec la création d'un nouveau centre de secours pédagogique, d'un tronçon autoroutier et diverses autres aires de manœuvres.

En effet, la formation est un vecteur essentiel de notre qualité de service et les outils doivent se rapprocher au plus près de votre quotidien.

Le programme formation que vous avez dans les mains prend en compte les évolutions envisagées par le futur SDACR comme la doctrine secours routier, avec les premiers stages sur Crouël en 2025 tout en gardant la possibilité de les développer dans les compagnies. Également le feu de forêt avec le déploiement de 10 stages, au moins un sur chaque compagnie, avant d'amplifier encore plus cette qualification dans les années suivantes pour l'intégrer dans la continuité des formations initiales. A noter que les formations de proximité sont maintenues, en particulier pour les sapeurs-pompiers volontaires, afin de ne vous faire venir sur le site de Crouël que si cela apporte une plus-value. Il est également recherché des dates adaptées à vos contraintes en proposant des stages aussi bien sur des semaines bloquées qu'en weekend.

C'est donc un large panel de stages qui vous est proposés, afin de vous perfectionner dans votre centre d'incendie et de secours pour les sapeurs-pompiers, mais également à destination des personnels administratifs, techniques et spécialisés.

Dans ce programme figure également le calendrier des dates des manifestations sportives qui sont des moments importants dans la vie du corps, renforçant la cohésion et le partage dans ces moments sportifs et festifs qui forgent notre culture commune.

Je vous donne d'ores et déjà rendez-vous au cross régional le 15 février 2025 à Thiers en tant que supporters ou concurrents pour les sélectionnés de 2024. Le cross départemental 2025, prévu le samedi 18 octobre à Aydat, rassemblera, je le souhaite vivement, tout autant voire plus de candidats que l'édition passée de Saint-Anthème qui a été un réel succès. J'aurais également plaisir de vous voir pour une nouvelle édition du challenge sportif départemental du samedi 19 avril à Issoire.

Je tiens à remercier l'ensemble des formateurs du SDIS 63 et tous les stagiaires pour leur investissement quotidien et qui permettent de garantir une réponse opérationnelle adaptée sur notre territoire.

Contrôleur général Christophe GLASIAN,
Directeur départemental des services d'incendie
et de secours du Puy-de-Dôme



Généralités

Le groupement formation.....	8
Pilotage des domaines par les groupements.....	9
Rappel du processus de recrutement et de formation initiale SPV	10
Outil de formation : Enasis	11
Présentation de la filière des sapeurs-pompiers professionnels	12
Parcours de la formation des sapeurs-pompiers volontaires	13
Parcours de la formation initiale d'un infirmier	18

Les formations des sapeurs-pompiers volontaires

Formation SPV équipier module transverse (module TRANS)	22
Formation SPV équipier module secours d'urgence aux personnes (module SUAP)	24
Formation SPV équipier module incendie et protection des personnes, des animaux, des biens et de l'environnement (module INC/PPABE)	26
Formation SPV équipier module secours routiers de niveau 1 (module SR1).....	28
Formation SPV équipier module secours routiers de niveau 2 (module SR2).....	29
Formation SPV chef d'équipe (SPV CE)	30
Formation SPV chef d'agrès une équipe missions secours aux personnes et PPABE (SPV CA 1 Équipe).....	31
Formation SPV chef d'agrès une équipe module secours routiers de niveau 1 (SPV CA 1 Équipe SR1)	32
Formation SPV chef d'agrès tout engin module secours routiers de niveau 2 (SPV CATE SR2).....	33
Formation SPV chef d'agrès une équipe missions moyen élévateur aérien (SPV CA 1 Équipe MEA).....	34
Formation SPV chef d'agrès incendie complémentaire chef d'agrès tout engin (SPV CATE COMP).....	35
Formation SPV chef d'agrès incendie (SPV CATE).....	36
Formation SPV de maintien et de perfectionnement des acquis chef d'agrès tout engin (FMPA SPV CATE)	37

Les formations des sapeurs-pompiers professionnels

Formation SPP de maintien et de perfectionnement des acquis des emplois de tronc commun (FMPA SPP TC)	40
FAE SPP chef d'équipe (FAE SPP CE)	42
FAE SPP Chef d'agrès une équipe (FAE SPP CA 1 EQ)	43
FAE SPP chef d'agrès tout engin (FAE SPP CATE).....	44
Formation SPP sous-officier de garde (SPP S/OFF de garde)	45

Les formations de l'informatique opérationnelle - système d'information et de gestion des activités des personnels (SIGAP)

Formation de maintien et de perfectionnement des acquis SIGAP gestionnaires des équipes de garde en CIE, CIS ou CTA/Codis (FMPA SIGAP CIE CIS CTA).....	48
Formation de maintien et de perfectionnement des acquis SIGAP gestionnaires des plannings de services ou de la chaîne de commandement (FMPA SIGAP SHR).....	49
Formation initiale gestionnaires des équipes de garde en CIE, CIS ou CTA/Codis (SIGAP CIE ET CENTRES)	50

Les formations communes des sapeurs-pompiers volontaires et professionnels

Formation équipier feux de forêt (FDF 1)	54
Formation chef d'agrès feux de forêt (FDF 2).....	55
Formation chef de groupe feux de forêt (FDF 3)	56
Formation de maintien et de perfectionnement des acquis chef de groupe feux de forêt (FMPA FDF 3)	57
Formation accompagnateur de proximité (ACPRO)	58
Formation de maintien et de perfectionnement des acquis accompagnateur de proximité (FMPA ACPRO).....	59
Formation formateur accompagnateur (FORAC).....	60
Formation de maintien et de perfectionnement des acquis formateur accompagnateur (FMPA FORAC).....	61
Formation concepteur de formation (COFOR)	62
Formation de maintien et de perfectionnement des acquis concepteur de formation (FMPA COFOR).	63
Formation formateur accompagnateur Pédagogie appliquée à l'emploi de FOR ACPRO (PAE FOR ACPRO)....	64
Formation de maintien et de perfectionnement des acquis formateurs de formateurs en secours d'urgence aux personnes (FMPA FF SUAP).....	65
Formation formateur en secours d'urgence aux personnes (FOR SUAP)	66
Formation de maintien et de perfectionnement des acquis formateurs en secours d'urgence aux personnes (FMPA FOR SUAP)	67
Formation de maintien et de perfectionnement des acquis formateur chef d'agrès 1 équipe (FMPA FOR CA 1 EQ).....	68
Formation de maintien et de perfectionnement des acquis formateurs équipier et chef d'équipe (FMPA FOR EQ et CE).....	69
Formation de maintien et de perfectionnement des acquis formateur incendie chef d'agrès tout engin (FMPA FOR CATE)	70
Formation formateur aux techniques d'engagement et d'attaque (FOR TEA)	71
Formation de maintien et de perfectionnement des acquis formateur aux techniques d'engagement et d'attaque (FMPA FTEA)	72
Formation de maintien et de perfectionnement des acquis formateur référent secours routiers (FMPA FOR REF SR)	73
Formation de maintien et de perfectionnement des acquis formateur secours routiers (FMPA FOR SR)	74
Formation de maintien et de perfectionnement des acquis formateur de conduite (FMPA ACTT)	75
Formation de maintien et de perfectionnement des acquis formateur conduite (FMPA FOR CSEC)	76
Formation chef de centre et adjoint (chef CIS)	77
Test d'accès à la fonction d'éducateur des activités physiques (Test EAP 2)	78
Formation encadrement des activités physiques des sapeurs-pompiers niveau 1 (EAP 1)	79
Formation de maintien et de perfectionnement des acquis éducateurs physiques 1 et 2 (FMPA EAP 1/2)	80
Formation encadrement des activités physiques module complémentaire juge arbitre	81
Formation encadrement des activités physiques module complémentaire JSP (EAP JSP).....	82

Les formations de conduite

Permis poids lourd (PPL – Permis C)	86
Conducteur engin pompe (COD 1)	88
Conducteur tout terrain (COD 2).....	89
Formation de maintien et de perfectionnement des acquis conducteur tout terrain COD 2 (FMPA COD 2).....	90
Formation à la conduite véhicule de liaison tout terrain (VLTT).....	91
Permis de plaisance option eau intérieure (PPOEI).....	92
Conducteur embarcation (COD 4)	93
Formation de maintien et de perfectionnement des acquis conducteur embarcation COD 4 (FMPA COD 4).....	94
Conducteur échelier (COD 6)	95
Formation de maintien et de perfectionnement des acquis conducteur et chef d'agrès MEA (FMPA MEA).....	96
Formation à la conduite sécurisée de véhicules légers (CSEC VL).....	97
Formation à la conduite sécurisée de véhicules utilitaires (CSEC VU)	98
Formation à la conduite sécurisée poids lourds (CSEC PL)	99
Formation de maintien et de perfectionnement des acquis conduite sécurisée (FMPA CSEC)	100
Formation de maintien et de perfectionnement des acquis du code de la route (FMPA Code)	101
Perfectionnement conducteur porte cellule (PERF VPCE)	102

Les formations de spécialités opérationnelles

Formation de spécialité équipier risques chimiques (RCH 1)	106
Formation de maintien et de perfectionnement des acquis équipier et chef d'équipe risques chimiques (FMPA RCH)	107
Formation de maintien et de perfectionnement des acquis chef d'unité risques chimiques (FMPA CU RCH)	108
Formation de maintien et de perfectionnement des acquis risques nucléaires radiologiques biologiques chimiques et explosifs (FMPA NRBC - E)	109
Formation de maintien et de perfectionnement des acquis équipier et chef d'équipe risques radiologiques (FMPA RAD)	110
Formation de maintien et de perfectionnement des acquis chef d'unité risques radiologiques (FMPA CU RAD) ...	111
Formation de spécialité équipier de l'unité de sauvetage d'appui et de recherche (SDE1)	112
Formation de spécialité chef d'unité de sauvetage d'appui et de recherche (SDE2)	113
Formation de maintien et de perfectionnement des acquis unité de sauvetage d'appui et de recherche (FMPA USAR)	114
Formation de maintien et de perfectionnement des acquis chef de section de l'unité de sauvetage d'appui et de recherche (FMPA CS USAR)	115
Formation de spécialité unité de sauvetage secours routier poids lourds (USAR PL)	116
Formation de spécialité unité de sauvetage évaluateur risques bâtementaires (USAR RBAT)	117
Formation de maintien et de perfectionnement des acquis sauveteur secouriste hélicopté (FMPA SSH)	118
Formation de maintien et de perfectionnement des acquis secouriste en milieu périlleux et montagne (FMPA SMPM)	119
Formation de maintien et de perfectionnement des acquis chef d'unité du secours milieu périlleux et montagne (FMPA CU SMPM)	120
Formation de maintien et de perfectionnement des acquis équipe cynotechnie (FMPA CYNO)	122
Opérateur de coordination opérationnelle en PC tactique (OCO PCTAC)	124
Formation de maintien et de perfectionnement des acquis officier des systèmes d'information et de communication (FMPA OFFSIC)	125
Formation de spécialité opérateur de salle opérationnelle (OSO)	126
Formation de maintien et de perfectionnement des acquis opérateur de salle opérationnelle (FMPA OSO)	127
Formation de spécialité chef de salle opérationnelle (CSO)	128
Formation de maintien et de perfectionnement des acquis chef de salle opérationnelle (FMPA CSO)	129
Formation de maintien et de perfectionnement des acquis sauveteur aquatique (FMPA BNSSA)	130
Formation de maintien et de perfectionnement des acquis sauveteur aquatique en eaux vives (FMPA SAV) ...	131
Formation de spécialité sauveteur aquatique en eaux vives (SAV1)	132
Formation de maintien et de perfectionnement des acquis scaphandrier autonome léger (FMPA SAL)	133
Formation de maintien et de perfectionnement des acquis chef d'unité scaphandrier autonome léger (FMPA CU SAL) ..	134
Formation de spécialité sauveteur secouriste hélicopté (SSH)	135
Formation de de maintien et de perfectionnement des acquis télépilote de la sécurité civile (FMPA Drone)	136
Formation de maintien et de perfectionnement des acquis groupe de reconnaissance, d'extraction et de secours (FMPA GRES)	137

Les formations chaîne de commandement

Formation de maintien et de perfectionnement des acquis chaîne de commandement (FMPA CHAINE DE COMMANDEMENT)	140
Formation de maintien et de perfectionnement des acquis en secours d'urgence aux personnes et secours routiers (FMPA GOC SUAP - SR)	141
Formation de maintien et de perfectionnement des acquis formateurs GOC (FMPA FOR GOC)	142
Formation officier sécurité (OFFICIER SECURITE)	143
Formation officier renseignement (OFF RENS)	144

Les formations hygiène et sécurité

Formation continue acteurs PRAP ALM (FC PRAP ALM)	148
Acteur de prévention des risques liés aux activités physiques accompagnement à la mobilité (en lien avec l'aide ou secours aux personnes (ACT PRAP ALM)	149
Formation continue N ^{ième} année assistant de prévention (FC AP N ^{ième}).....	150
Prévention des actes de violences verbales et physiques, les agissements sexistes, le harcèlement moral, le harcèlement sexuel, les menaces ou actes d'intimidation et les discriminations (PRV DISCRI).....	151
Gérer et prévenir le stress (GSTRESS).....	152

Les formations santé et secours médical

Formation initiale médecin aptitude (FI MED APT)	156
Formation de maintien et de perfectionnement des acquis médecin aptitude (FMPA MED APT)	157
Formation initiale infirmier aptitude (FI INF APT)	158
Formation de maintien et de perfectionnement des acquis infirmier aptitude (FMPA INF APT)	159
Formation initiale formateur protocoles infirmiers et soins d'urgence (FOR FI PISU)	160
Formation initiale protocoles infirmiers soins d'urgence (FI PISU).....	161
Formation de maintien et de perfectionnement des acquis protocoles infirmiers soins d'urgence (FMPA PISU) ...	162
Formation initiale officier santé Codis (FI off santé Codis)	163
Formation de maintien et de perfectionnement des acquis secours et soins d'urgence aux personnes pour les infirmiers (FMPA SUAP ISP)	164
Formation de maintien et de perfectionnement des acquis cellule aide médico psychologique (FMPA CAMPSY)	165
Formation sensibilisation à l'activité des sapeurs-pompiers en opération (Formation Berce caisson SSSM)	166
Préparation à la (para)médicalisation de la colonne FDF (MEDIC FDF)	167
Formation de maintien et de perfectionnement des acquis PSP (FMPA PSP)	168
Actualisation secourisme (PSSM SUAP)	169
Journée à thème PSSM : psycho - PSSM (PSSM PSYCHO)	170
Sensibilisation au secours en milieu périlleux PSSM SMPM (PSSM SMPM)	171
Journée à thème PSSM : initiation secours routiers (PSSM SR).....	172
Journée à thème SP : psycho - traumatisme (PSYCHO TRAUMA)	173
Formation de maintien et de perfectionnement des acquis secours et soutien opérationnel (FMPA SSO).174	

Les formations des Jeunes sapeurs-pompiers

Stages Jeunes sapeurs-pompiers (JSP 4 et Brevet JSP)	178
Animateur Jeunes sapeurs-pompiers (Animateur JSP).....	179
Formation de maintien et de perfectionnement des acquis animateur JSP (FMIPA animateur JSP)	180
Formation de maintien et de perfectionnement des acquis formateur berces pédagogiques (FMIPA FOR Berces)	181
Formation équipier de SPV module transverse (Module TRANS)	182
Formation équipier de SPV module secours à personne (Module SUAP)	183

Stages EXTRA-DÉPARTEMENTAUX186/188

Les formations pour les cadres sapeurs-pompiers et les agents personnels administratifs et techniques du Sdis

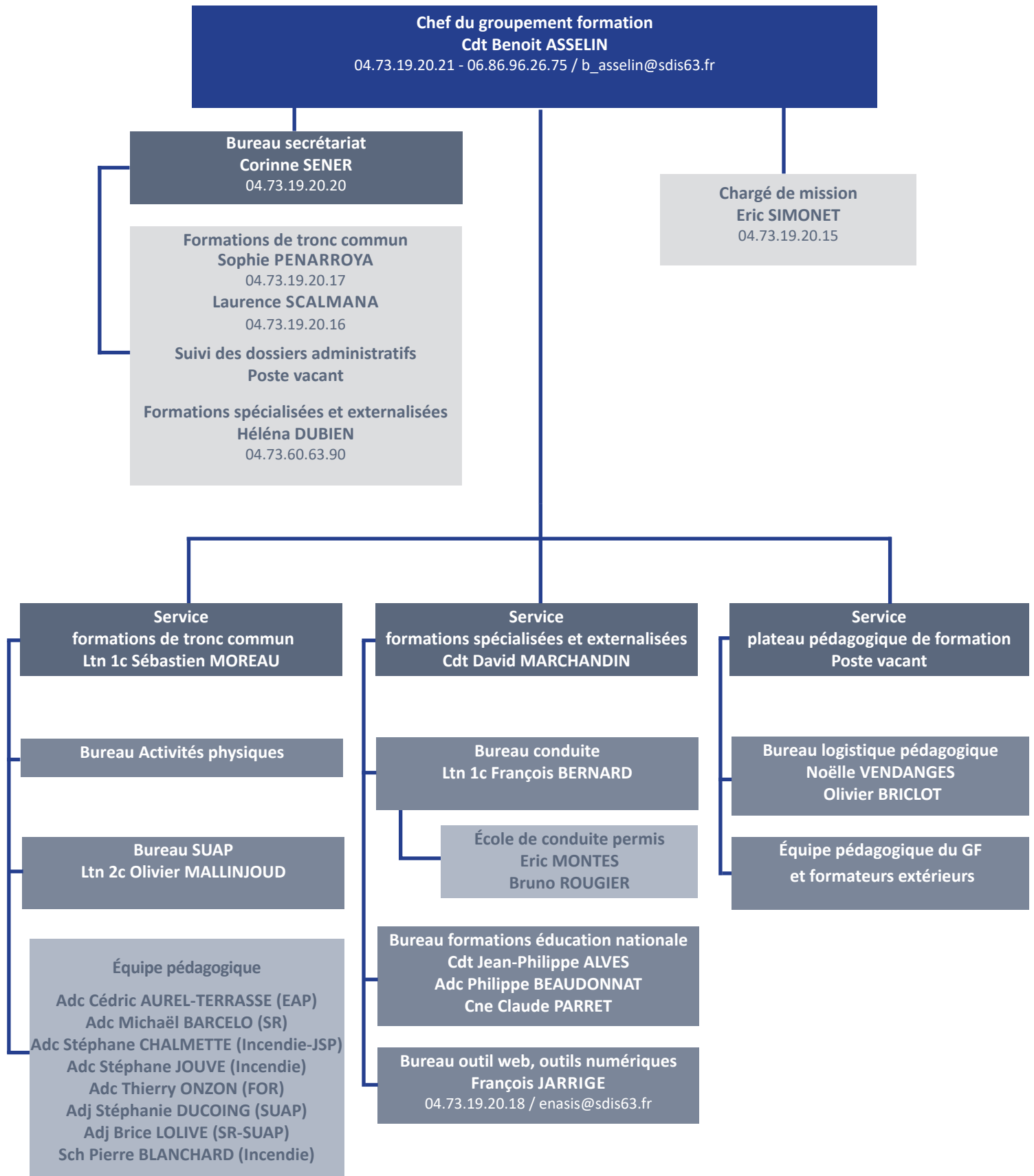
Formation de maintien et de perfectionnement des acquis prévention et secours civiques niveau 1 (FMIPA PSC 1).....	192
Management et animations de réunions (MNG réunion).....	193
Informatique	194

Calendrier des manifestations (sport) 197

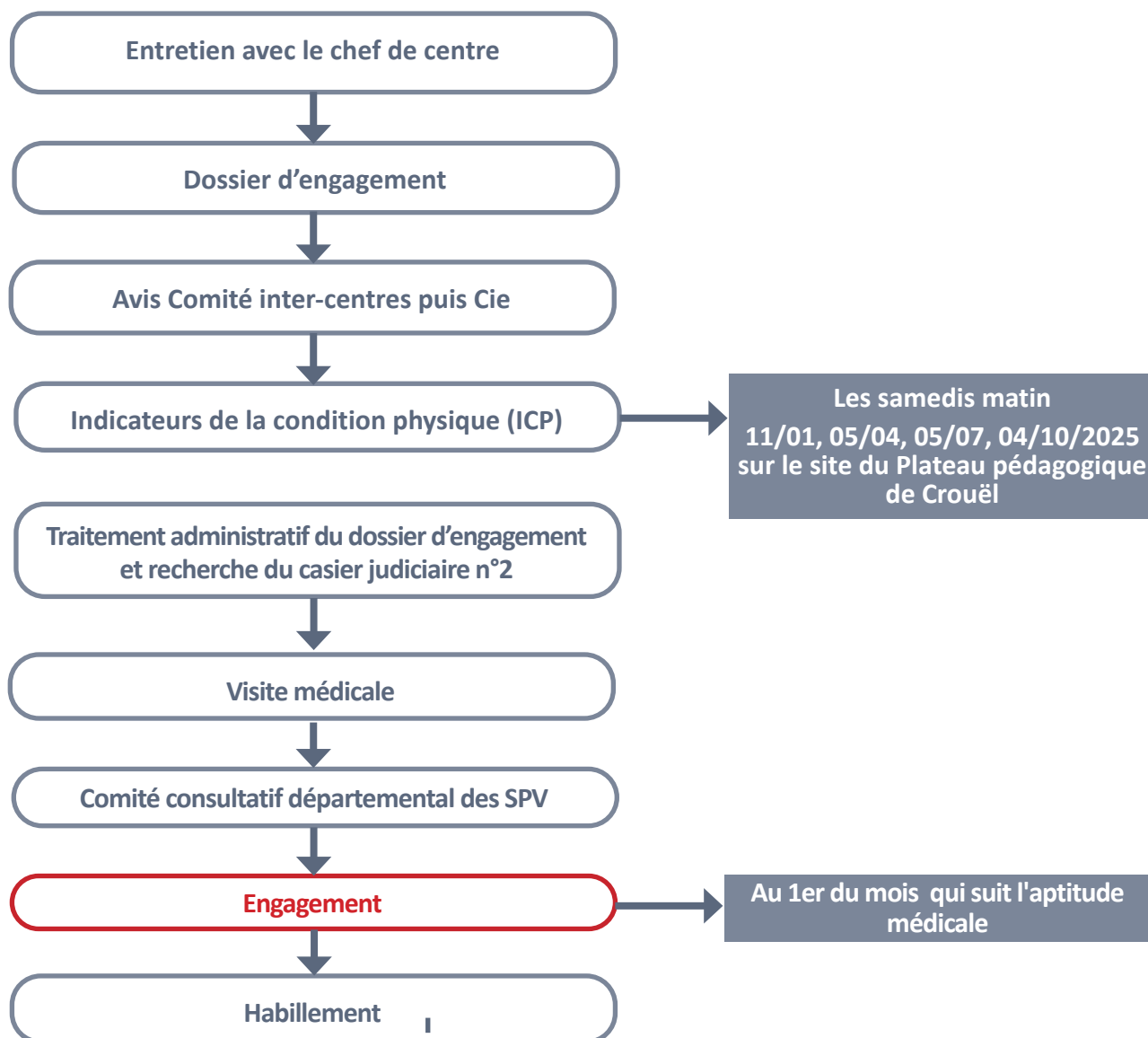
Annexes	198/205
Notice explicative	205
Glossaire	206

Groupement formation (GF)

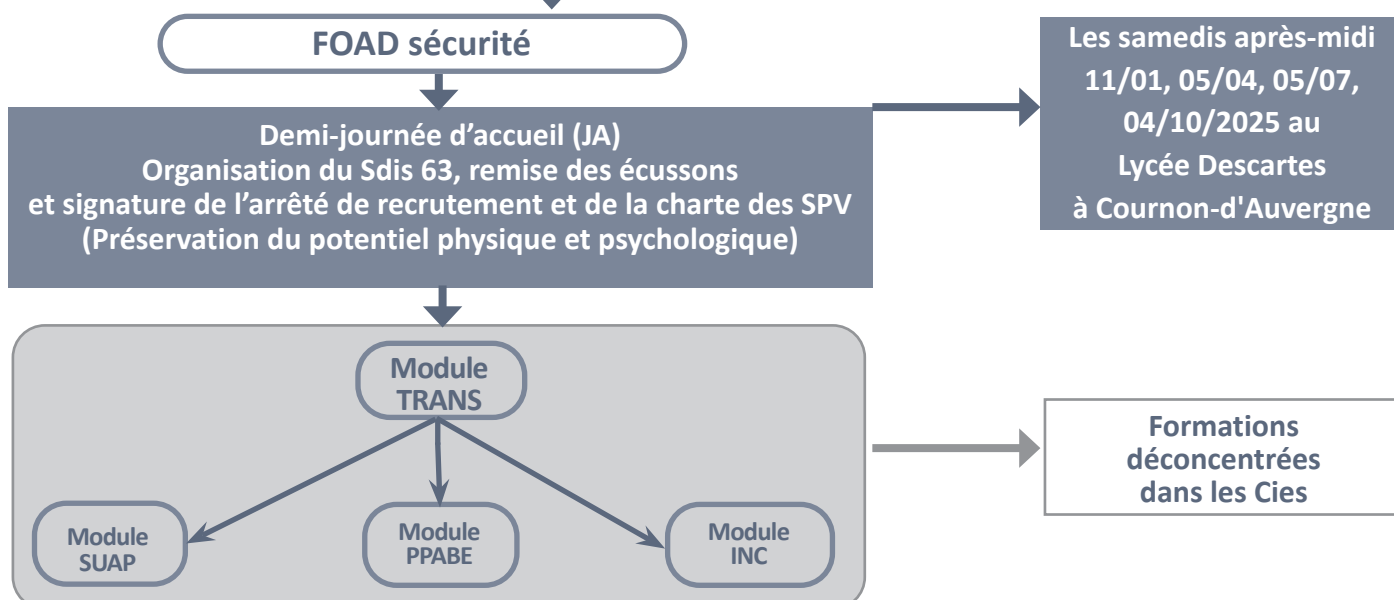
formation@sdis63.fr



Processus de recrutement

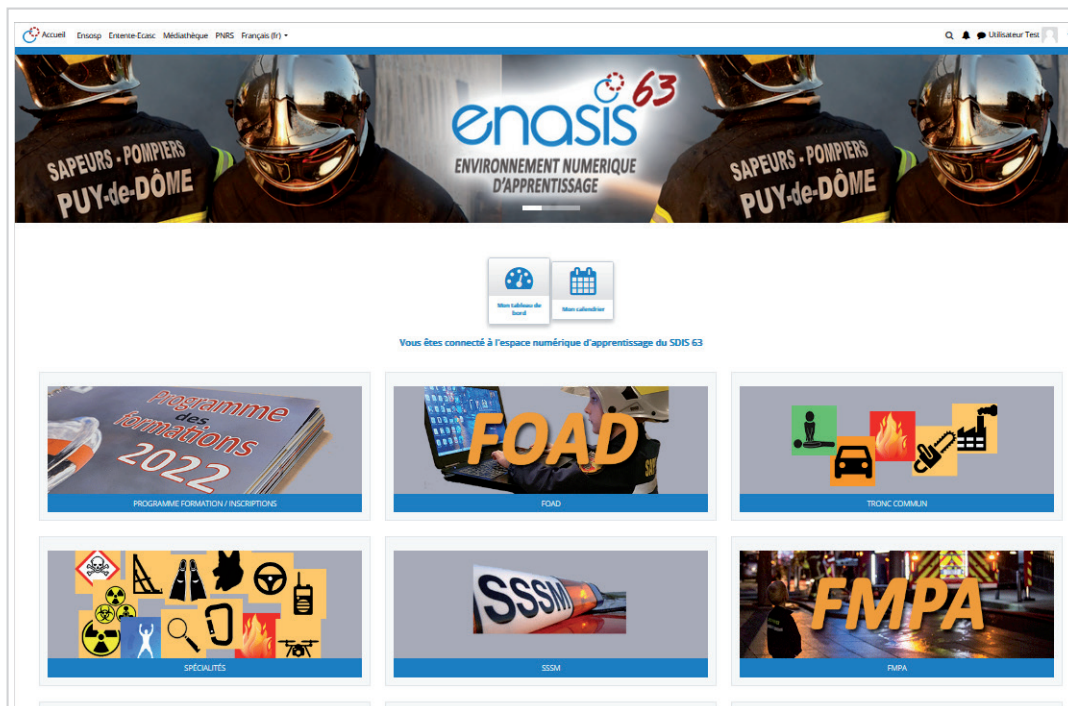


Cursus de formation initiale



Dans le cadre de vos activités de formation, vous avez la possibilité de consulter le site de recueil et d'enseignement Enasis 63.

Enasis 63 est un site Internet dédié à la formation des sapeurs-pompiers du Sdis 63, permettant l'apprentissage à distance (ou e-learning). Il s'agit d'un outil de partage utilisé par d'autres Sdis et organismes.



Un tutoriel de connexion en vidéo est disponible à l'adresse suivante :
<https://www.youtube.com/watch?v=Qp30tFcmmCU>

Connectez-vous à Enasis :
<https://Enasis.fr>

Le site est constitué de deux parties :

► Un espace bibliothèque des supports pédagogiques

C'est un espace de stockage et de partage comprenant des documents en lien avec la formation (cours, diaporamas, GNR, résultats sportifs, programme de formation, réglementation, vidéos, notes de services...). Cette bibliothèque est accessible uniquement avec un identifiant et un mot de passe dont dispose chaque agent du Sdis 63.

► Les Formations ouvertes à distance (FOAD)

La Formation ouverte à distance (FOAD) est un module de formation comprenant différents cours et questionnaires qui permettent de travailler à son rythme et à domicile, et ainsi de débiter la formation présentielle avec certains pré-requis. Les apprenants accèdent à la FOAD avec leur identifiant et mot de passe, à partir du moment où ils ont été inscrits.

espace de stockage
cours à DOMICILE
TUTORIELS

Pour utiliser le site Enasis 63 : la configuration requise : logiciels Adobe Reader et Adobe Flash
Si besoin liens à télécharger :
<http://get.adobe.com/fr/flashplayer/>
<http://get.adobe.com/fr/reader/>

Présentation de la filière des sapeurs-pompiers professionnels

Arrêté du 30 septembre 2013 relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels

Les conditions de recrutement des SPP :

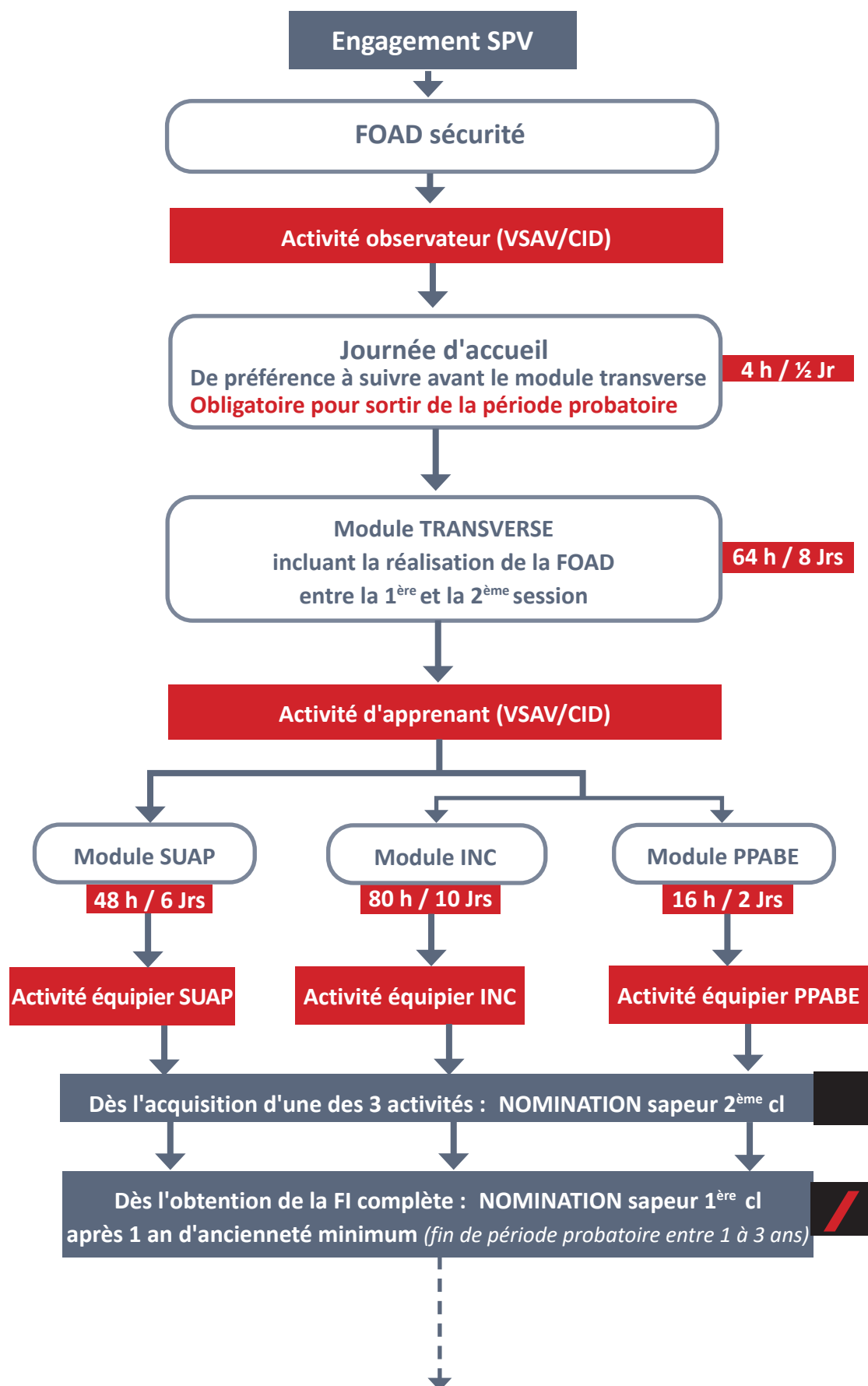
Sapeur, équipier ▶ accès : sans concours, 3 ans et FIA SPV, complète pour 1/3 des postes maximum

Caporal, équipier ▶ accès : concours pour 2/3 des postes minimum,
2 ans, après examen professionnel pour les sapeurs

Remplir les conditions d'aptitude physique et médicale

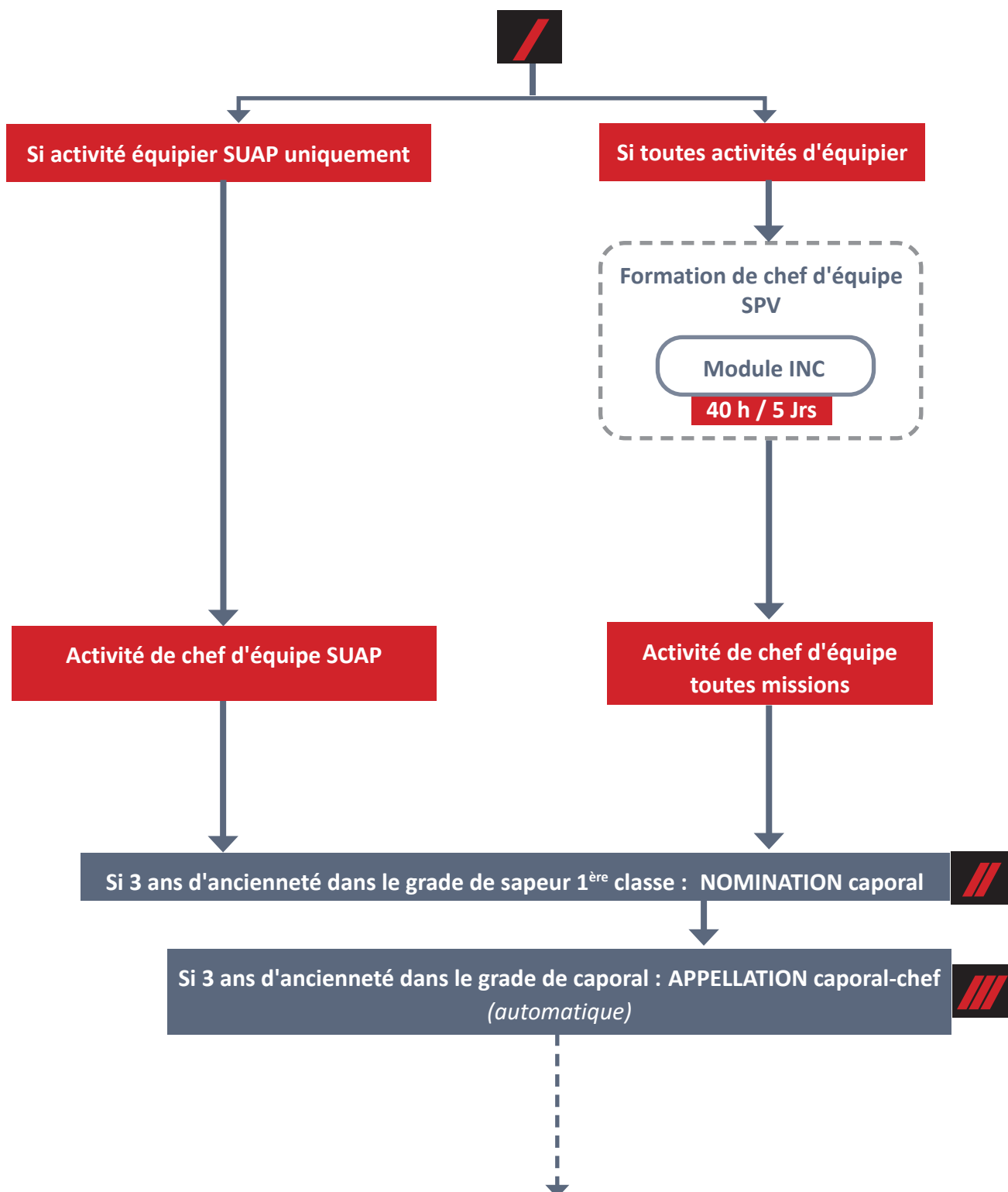
Je suis	Je veux être	Conditions d'ancienneté (mesure pérenne)	Je peux occuper les emplois opérationnels suivants	Je peux occuper les emplois de management suivants	Je peux occuper les emplois de direction suivants	
Recruté	Sapeur	Sans concours pour 1/3 des postes maximum Les conditions d'ancienneté sont identiques à celles pour présenter le concours de caporal SPP	Équipier			
Recruté	Caporal	Concours pour 2/3 des postes minimum Le concours est ouvert aux sapeurs-pompiers volontaires justifiant de trois ans au moins d'activité en cette qualité ou en qualité de Jeune sapeur-pompier, de volontaire civil de sécurité civile, de sapeur-pompier auxiliaire ou de militaire de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris, du Bataillon des marins pompiers de Marseille ou des unités d'instruction et d'intervention de la sécurité civile et ayant validé la totalité des unités de valeur de la formation initiale OU les diplômés de niveau V				
Sapeur	Caporal	▶ Soit : 8 ans au choix ▶ Soit : 2 ans avec examen professionnel	Chef d'équipe			
Caporal	Caporal-chef	Caporal depuis 5 ans, 4 ^{ème} échelon, au choix				
Caporal ou caporal-chef	Sergent	▶ Concours interne : (30 % minimum), caporal ou caporal chef depuis 3 ans, qualification chef d'équipe ▶ Examen professionnel : (50 % maximum), caporal ou caporal-chef depuis 6 ans, FAE chef d'équipe ▶ Au choix : (20% maximum), caporal ou caporal-chef depuis 6 ans qualification chef d'équipe	Chef d'agrès 1 équipe			
Sergent	Adjudant	Sergent depuis 4 ans + 1 an dans le 4 ^{ème} échelon de sergent, chef d'agrès 1 équipe	Chef d'agrès tout engin	Sous-officier de garde		
Adjudant	Lieutenant 2 ^{ème} classe	Pas de concours externe Différents accès interne : - concours interne : (70%) adjudant ou sergent justifiant de 9 ans d'ancienneté, titulaire de la FAE chef d'agrès tout engin - au choix : (30%) adjudant , 6 ans	Chef de groupe	Officier expert ou officier de garde ou adjoint au chef de CIS		
	Lieutenant 1 ^{ère} classe	▶ Concours externe, diplômé niveau III (50% minimum) ▶ Concours interne, SPP, 4 ans (50% maximum)				
Lieutenant hors classe	Lieutenant 1 ^{ère} classe	▶ Examen professionnel : (75%), lieutenant 2 ^{ème} classe depuis 3 ans, 1 an dans le 4 ^{ème} échelon ▶ Au choix : (25%), lieutenant 2 ^{ème} classe depuis 5 ans et 1 an dans le 6 ^{ème} échelon			Officier expert ou officier de garde ou adjt ou chef de CIS ou chef de sce	
Lieutenant 1 ^{ère} classe	Lieutenant hors classe	▶ Examen professionnel : (75%), lieutenant 1 ^{ère} classe depuis 3 ans et 1 an dans le 5 ^{ème} échelon ▶ Au choix : (25%), lieutenant 1 ^{ère} classe depuis 5 ans, 1 an dans le 6 ^{ème} échelon				
	Capitaine	▶ Concours externe : (60% minimum), diplômé de niveau II ▶ Concours interne : (40% maximum), fonctionnaire depuis 4 ans, qualification chef de groupe	Chef de colonne	Adjt au chef de CIS ou chef de Cie		
Lieutenant hors classe	Capitaine	▶ Au choix : (20% maximum), lieutenant hors classe depuis 4 ans				
Capitaine	Commandant	▶ Au choix : capitaine justifiant de 5 ans dans leur grade au 1 ^{er} janvier de l'année en cours et qui sont au 4 ^{ème} échelon	Chef de site	Chef de service ou CIS ou chef de Cie	Chef de GT	
Commandant	Lieutenant-colonel	Commandant justifiant de 5 ans de services dans leur grade et la qualification de chef de site			Chef de GT Chef de pôle	
Lieutenant-colonel	Colonel	▶ Concours interne (75 %), fonctionnaire depuis 4 ans et qualification chef de site ▶ Examen professionnel (25%), Lcl SPP, 6 ans dans le grade, chef de groupement et de site				DDASIS, DDSIS

Formation initiale d'équipier SPV



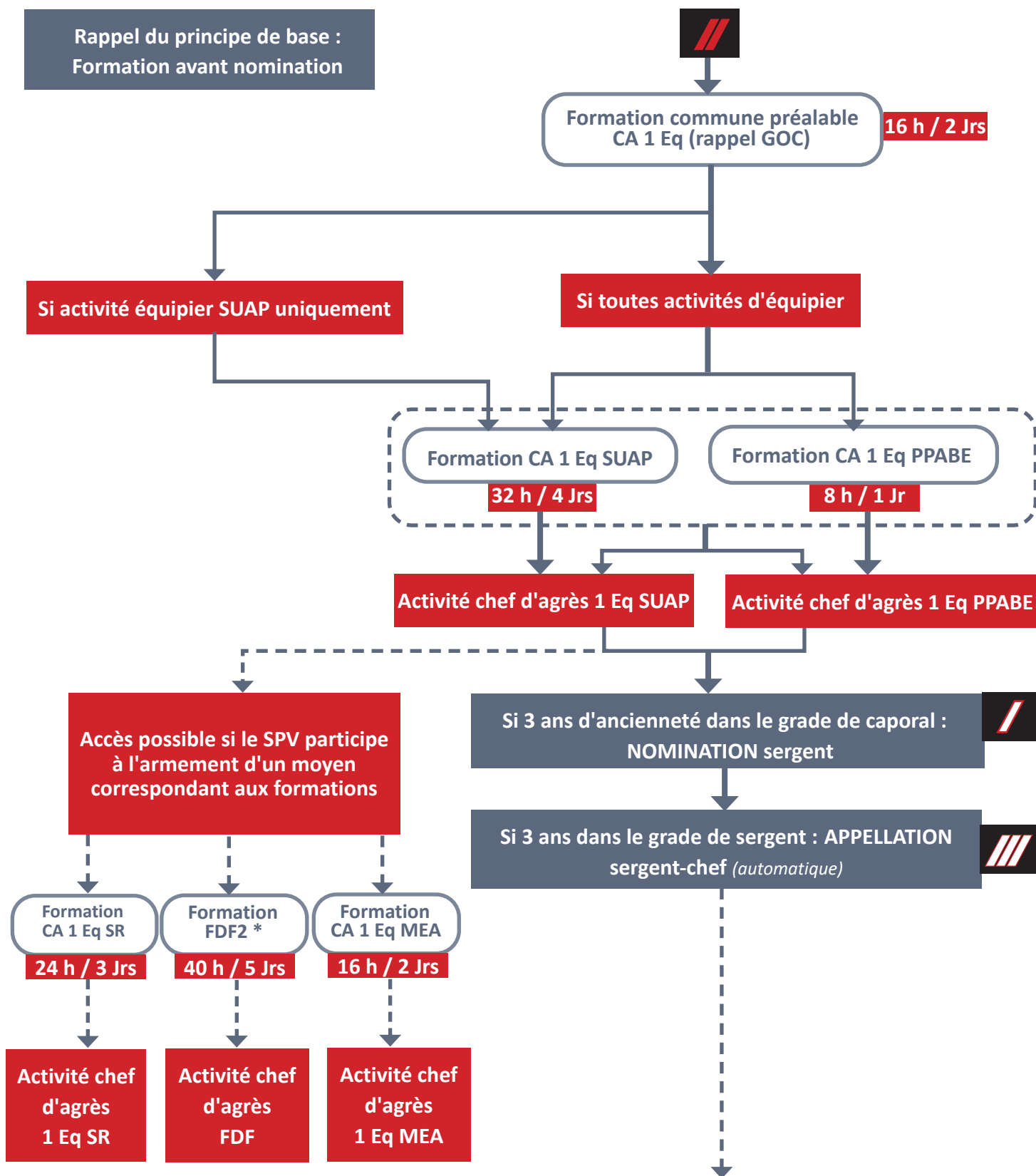
Formation de chef d'équipe SPV

Rappel du principe de base :
Formation avant nomination



Formation de chef d'agrès 1 équipe SPV

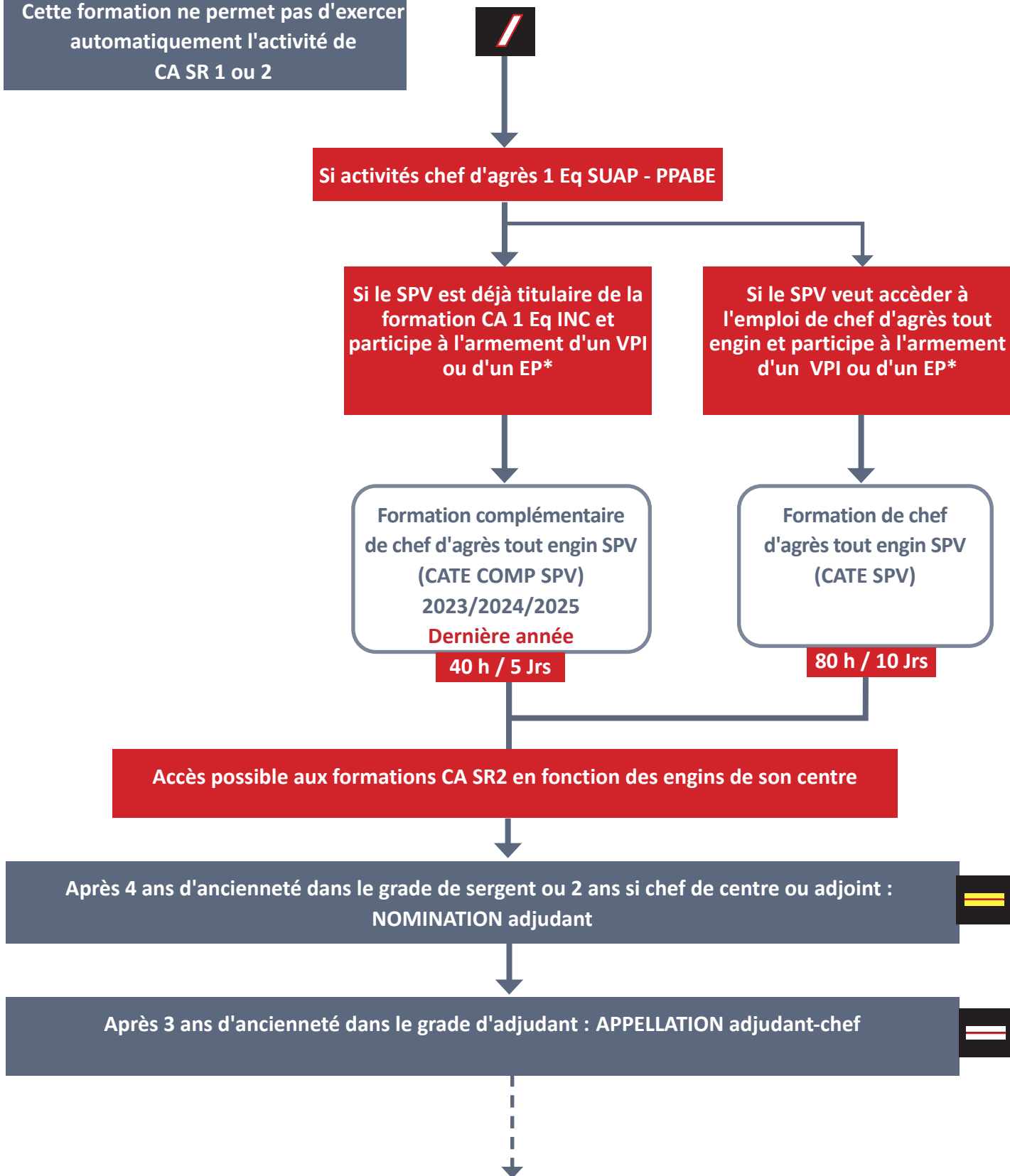
Rappel du principe de base :
Formation avant nomination



* si titulaire du FDF1

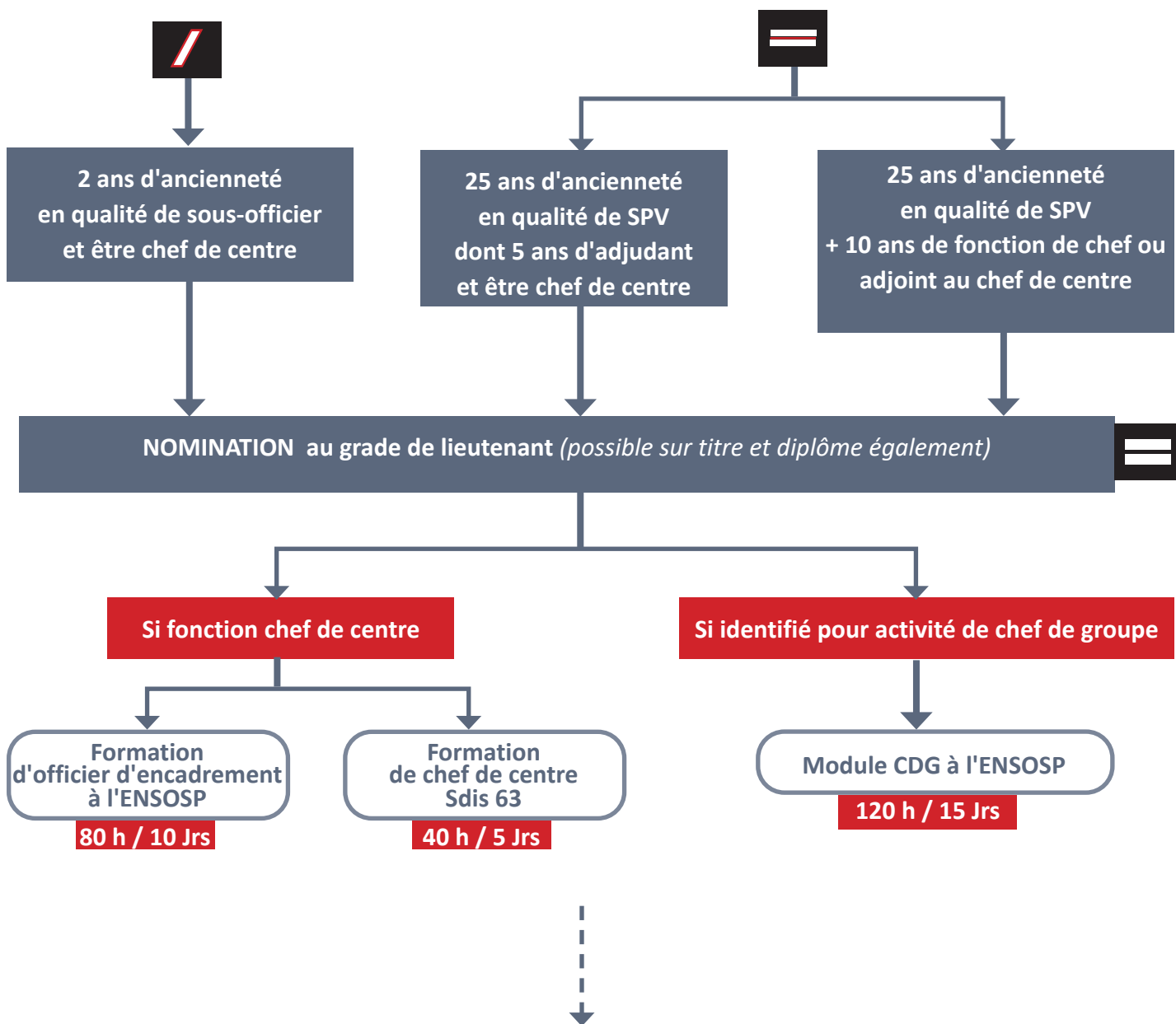
Formation de chef d'agrès tout engin SPV

Rappel du principe de base :
Nomination Adj possible
avant ou après formation.
Cette formation ne permet pas d'exercer
automatiquement l'activité de
CA SR 1 ou 2



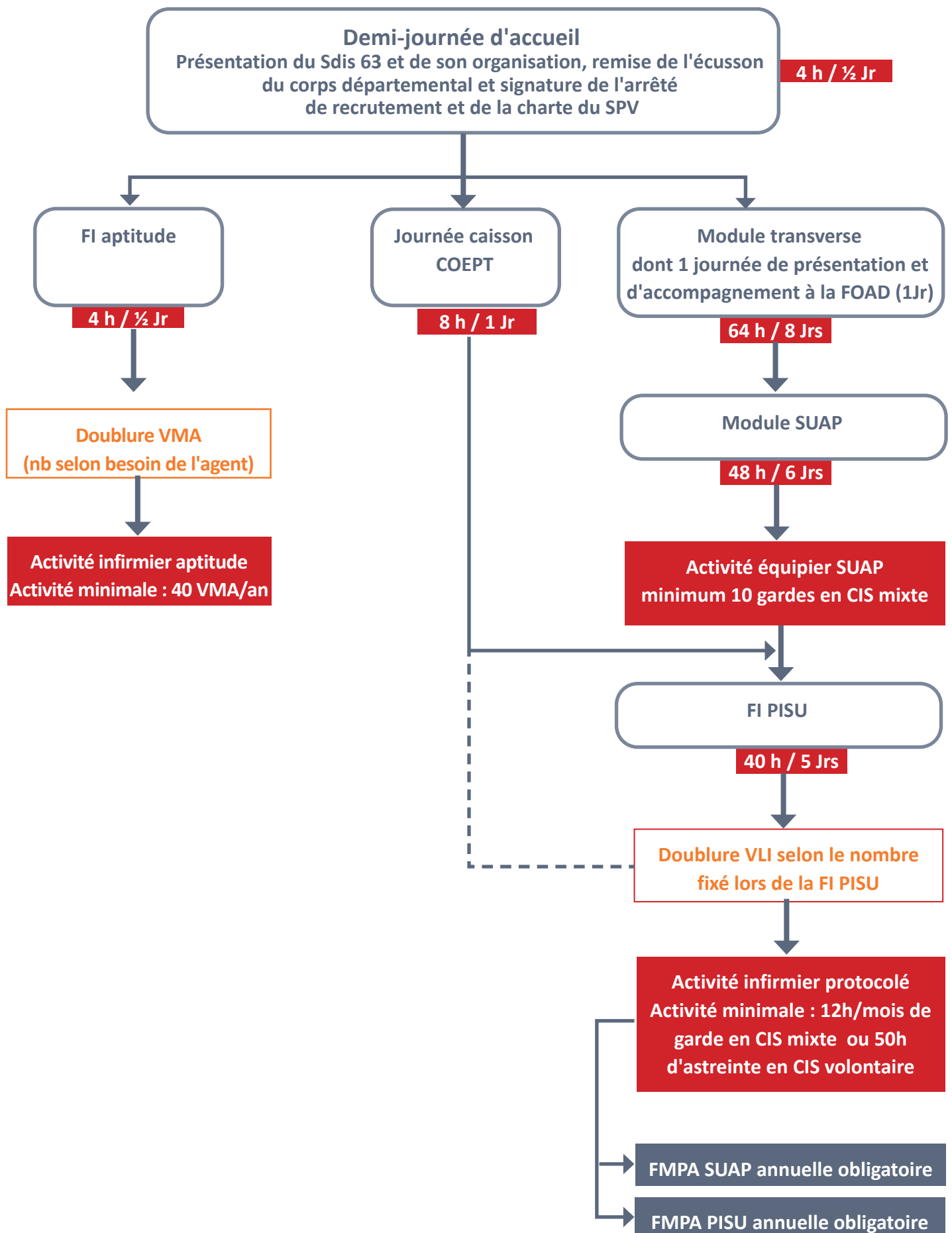
* Nota : l'appellation EP (engin pompe) comprend les FPT-FPTL-CCR-FPTL HR-FPT SR

Formation de lieutenant SPV



Au-delà de l'accès au grade de lieutenant, se renseigner auprès de son chef de compagnie

Parcours de la formation initiale d'un infirmier SPV





Formations des sapeurs-pompiers volontaires



TOUS LES STAGES DÉCONCENTRÉS SONT OUVERTS À L'ENSEMBLE DES SPV DU CDSP 63,
QUEL QUE SOIT LEUR CIS D'AFFECTATION.

Cie	Lieux - CIS	Dates
Ambert	à définir selon candidats	le 26 avril puis les samedis du 17 mai au 05 juillet à l'exclusion du 31 mai
	à définir selon candidats	le 05 juillet puis les samedis du 30 août au 11 octobre
Les Ancizes	St-Eloy-les-Mines	le 08 février puis les samedis du 01 mars au 12 avril
	Pontaumur	le 30 août puis les samedis du 20 septembre au 18 octobre et du 24 au 25 octobre
Aubière	Vic-le-Comte	le 08 février puis les samedis du 08 mars au 19 avril
	St-Amant-Tallende	le 28 juin puis les samedis du 06 septembre au 18 octobre
Clermont- Ferrand	à définir par la compagnie	le 15 février puis du 14 au 15 mars et du 17 au 21 mars
	à définir par la compagnie	le 27 septembre puis les 17, 18 octobre et du 20 au 24 octobre
Cournon- d'Auvergne	à définir par la compagnie	le 25 janvier puis le 15 février et du 17 au 22 février
	à définir par la compagnie	le 18 octobre puis les 21, 22 octobre et du 24 au 28 novembre
	Billom	le 12 avril puis les samedis du 17 mai au 28 juin
Issoire	Ardes-sur-Couze	le 04 janvier puis les samedis du 18 janvier au 01 mars
	Champeix	le 09 août puis les samedis du 06 septembre au 18 octobre
PVDC-GF	Plateau pédagogique Crouël	le 07 juin puis le samedi 05 juillet et du 07 au 12 juillet
PVDC-GF	Plateau pédagogique Crouël	le 28 juin puis le samedi 16 août et du 18 au 23 août
Riom	Châtel-Guyon	le 25 janvier puis le samedi 22 février et du 24 février au 01 mars
	Ennezat	à définir
Rocheft- Montagne	à définir par la compagnie	le 23 août puis les 6, 13, 20, 27 septembre et les 4, 11 et 18 octobre
Thiers	Thiers	le 01 février puis le samedi 01 mars et du 03 au 07 mars
SNU	Plateau pédagogique Crouël	le 18 janvier puis du 22 février au 01 mars

Formation SPV équipier

MODULE SECOURS D'URGENCE AUX PERSONNES

Module SUAP

Durée : 48 heures (6 jours)

Nombre de stagiaires : 12 maximum

Stages DÉCONCENTRÉS dans les Cies

Niveau d'encadrement

1 responsable pédagogique SUAP et 3 formateurs SUAP inscrits sur liste d'aptitude

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 60 h
(formation encadrée en totalité)

Condition d'accès

Avoir validé le module transverse

Connaître les notions élémentaires d'anatomie et de physiologie

Mettre en œuvre les techniques et matériels du SUAP

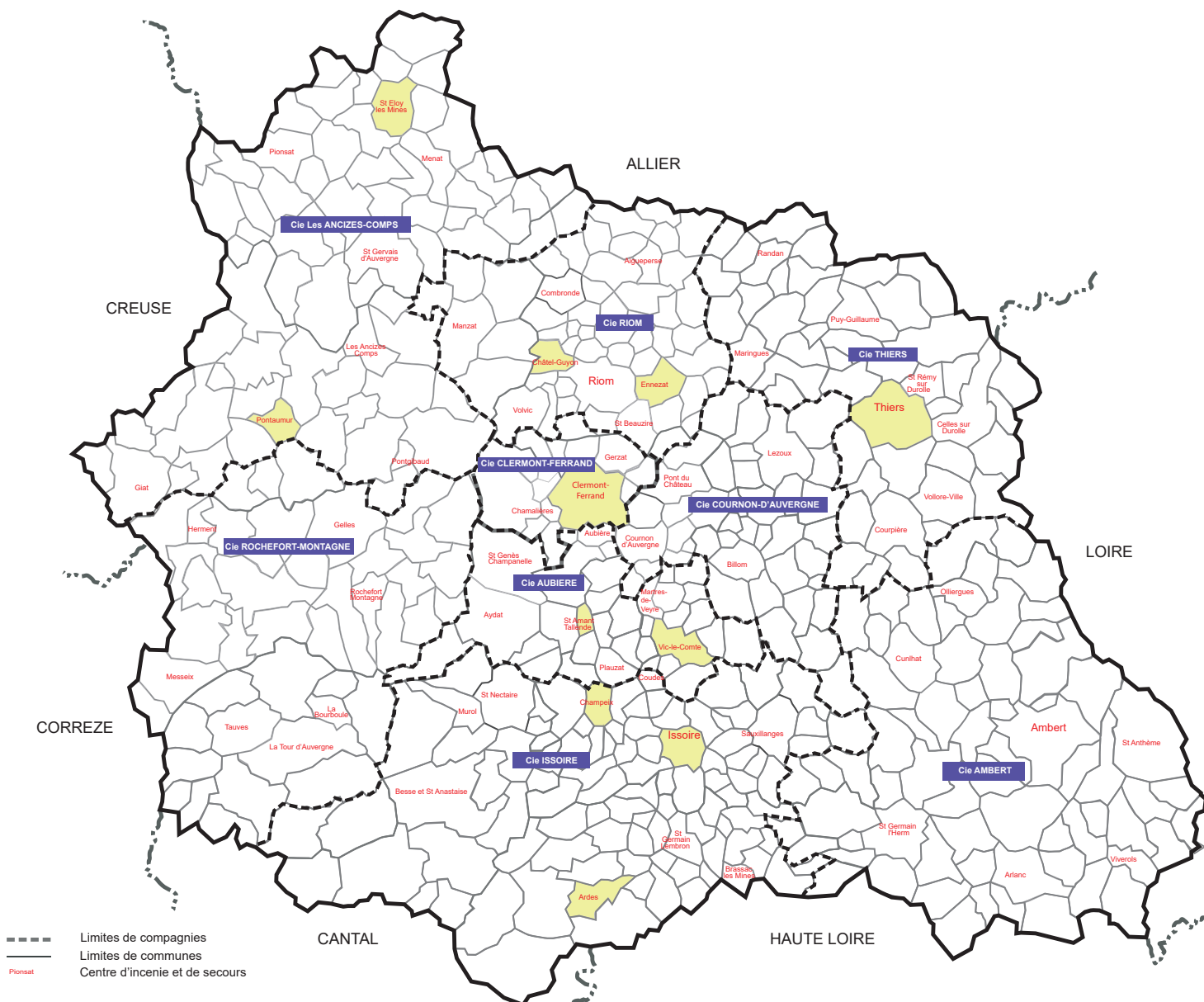
Réagir efficacement et en toute sécurité

Théorie/pratique

- ▶ Habileté et attitude de l'équipier SUAP
- ▶ Connaissances réglementaires SUAP

Évaluation : certificative

Objectifs



Visualisez l'ensemble des formations module SUAP sur la carte (lieu de formation en couleur)

TOUS LES STAGES DÉCONCENTRÉS SONT OUVERTS À L'ENSEMBLE DES SPV DU CDSP 63,
QUEL QUE SOIT LEUR CIS D'AFFECTATION.

Cie	Lieux - CIS	Dates
Ambert	à définir selon candidats	du 07 au 12 juillet
	à définir selon candidats	du 20 au 25 octobre
Les Ancizes	St-Eloy-les-Mines	le samedi 19 avril et du 22 au 26 avril
	Pontaurmur	du 27 octobre au 01 novembre
Aubière	Vic-le-Comte	du 21 au 26 avril
	St-Amant-Tallende	du 20 au 25 octobre
Clermont- Ferrand	à définir par la compagnie	du 24 au 29 mars
	à définir par la compagnie	du 27 octobre au 01 novembre
Cournon- d'Auvergne	à définir par la compagnie	du 24 février au 01 mars
	à définir par la compagnie	du 01 au 06 décembre
	Billom	du 01 au 06 juillet
Issoire	Ardes-sur-Couze	du 03 au 08 mars
	Champeix	du 27 octobre au 01 novembre
PVDC-GF	Plateau pédagogique Crouël	du 15 au 18 et du 21 au 22 juillet
PVDC-GF	Plateau pédagogique Crouël	du 25 au 30 août
Riom	Châtel-Guyon	du 03 au 08 mars
	Ennezat	à définir
Rocheftort- Montagne	à définir par la compagnie	du 20 au 25 octobre
Thiers	Thiers	du 21 au 26 avril
SNU	Plateau pédagogique Crouël	du 03 au 08 mars

Formation SPV équipier

MODULE INCENDIE ET PROTECTION DES PERSONNES, DES ANIMAUX, DES BIENS ET DE L'ENVIRONNEMENT

Module INC/PPABE

Durée INC : 80 heures (10 jours)

PPABE : 16 heures (2 jours)

Nombre de stagiaires : 12 maximum

Stages DÉCONCENTRÉS dans les Cies

Niveau d'encadrement

1 officier ou 1 sous-officier titulaire du FORAC minimum pour 6 stagiaires (s'adresser au service formation de votre groupement) + 1 responsable pédagogique FORAC

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 120 h
(formation encadrée en totalité)

Condition d'accès

Être inscrit sur le fichier du Sdis

Être apte INC/PPABE

Être si possible titulaire du module transverse

Objectifs

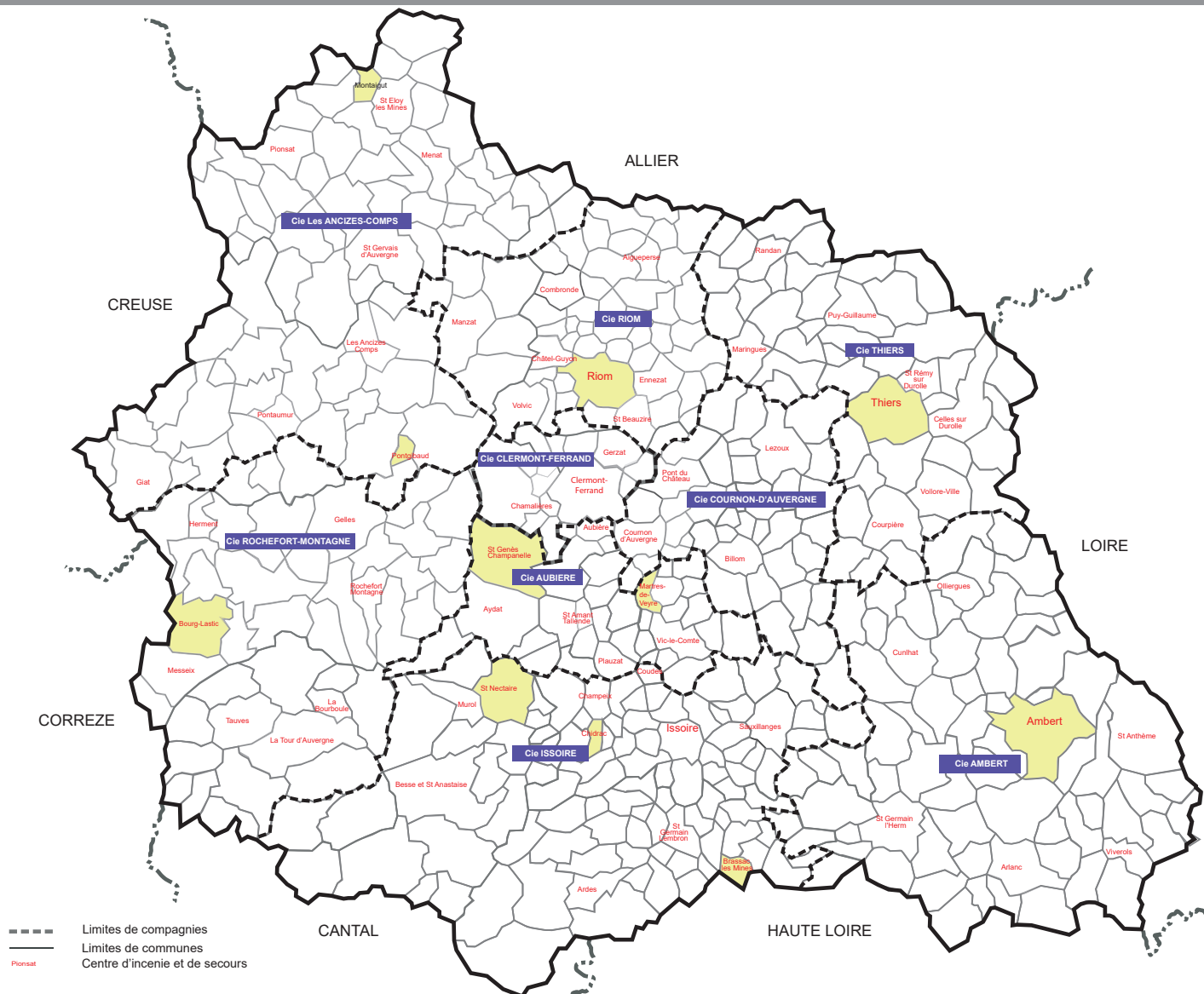
Connaître le feu et son comportement, le matériel et les techniques de lutte contre l'incendie

Mettre en œuvre le matériel de lutte contre l'incendie
Exécuter efficacement les activités incendie et protection des animaux, des biens et de l'environnement conformément aux ordres donnés par le chef d'agrès

Thèmes abordés

- ▶ Protection individuelle
- ▶ Sauvetages et mise en sécurité
- ▶ Alimentation, établissements, extinction
- ▶ Moyens élévateurs aériens
- ▶ Interventions diverses
- ▶ Interventions animalières

Évaluation : certificative



Visualisez l'ensemble des formations module INC/PPABE sur la carte
(lieu de formation en couleur)

TOUS LES STAGES DÉCONCENTRÉS SONT OUVERTS À L'ENSEMBLE DES SPV DU CDSP 63,
QUEL QUE SOIT LEUR CIS D'AFFECTATION.

Cie	Lieux - CIS	Dates
Ambert	Ambert	les samedis du 08 mars au 19 avril et du 22 au 26 avril
	Ambert	les samedis du 06 septembre au 18 octobre et du 20 au 24 octobre
Les Ancizes	Montaigut-en-Combrailles	du 18 au 23 août et du 25 au 30 août
	Pontgibaud	les samedis du 08 mars au 19 avril et du 22 au 26 avril
Aubière	Saint Genès-Champanelle	les samedis du 01 mars au 19 avril et du 22 au 25 avril
	Aubière	du 06 au 17 octobre
Clermont- Ferrand	à définir par la compagnie	à définir
	à définir par la compagnie	du 29 septembre au 04 octobre et du 06 au 11 octobre
Cournon- d'Auvergne	à définir par la compagnie	le samedi 10 mai et du 12 au 16 et du 19 au 24 mai
Issoire	Saint-Nectaire	les samedis du 08 mars au 12 avril et du 14 au 19 avril
	Chidrac	du 21 au 26 juillet et du 28 juillet au 02 août
	Brassac-les-Mines	les samedis du 13 septembre au 18 octobre et du 20 au 25 octobre
Riom	Riom	du 06 au 11 octobre et du 13 au 18 octobre
Rochefort- Montagne	Bourg Lastic	les samedis du 08 mars au 19 avril, du 28 au 30 avril et 02 et 03 mai
Thiers	Thiers	les samedis du 13 septembre au 18 octobre et du 20 au 25 octobre

Formation SPV équipier MODULE SECOURS ROUTIER DE NIVEAU 1

MODULE SPV EQUIPIER SR1

Module SR1

Durée : 16 heures (2 jours)

Nombre de stagiaires : 10 maximum

Stage DÉPARTEMENTAL

Niveau d'encadrement

1 responsable de stage SR et 1 formateur SR
ou seulement 2 formateurs SR si le stage est intégré à un CA SR1

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 20 h (formation encadrée en totalité)

Conditions d'accès

Être dans un centre qui participe à l'armement d'un moyen secours routier de niveau 1
Être SPV titulaire

Pré-requis

Réaliser la partie dématérialisée sur ENASIS avant le premier jour du stage
Être équipier SUAP et INC/PPABE

Enseignement à distance à effectuer

Oui, ressources Enasis

Objectifs

Pouvoir tenir l'emploi opérationnel d'équipier secours routier au sein d'un moyen SR de niveau 1

Thèmes abordés

- ▶ Balisage sur accident de la circulation
- ▶ Méthode de calage sur véhicule accidenté
- ▶ Méthode d'accès à une victime piégée non incarcérée

Évaluation : continue certificative

2025

Dates	Lieux	Date limite d'inscription
les 24 et 25 mars	Plateau pédagogique Crouël ou dans les compagnies si respect cahier des charges	30/11/2024
les 15 et 16 septembre		31/05/2024

Formation SPV équipier MODULE SECOURS ROUTIER DE NIVEAU 2

MODULE SPV EQUIPIER SR2

Module SR2

Durée : 40 heures (5 jours)

Nombre de stagiaires : 10 maximum

Stage DÉPARTEMENTAL

Niveau d'encadrement

1 formateur référent SR responsable pédagogique et 2 formateurs SR contribuant à l'armement d'un moyen SR en qualité de chef d'agrès tout engin

ou seulement 2 formateurs SR si le stage est intégré à un CA SR2

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 50 h (*formation encadrée en totalité*)

Conditions d'accès

Être dans un centre qui participe à l'armement d'un moyen secours routier de niveau 2

Être SPV titulaire

Pré-requis

Réaliser la partie dématérialisée sur ENASIS avant le premier jour du stage

Être équipier SUAP et INC/PPABE

Enseignement à distance à effectuer

Oui, ressources Enasis

Objectifs

Pouvoir tenir l'emploi opérationnel d'équipier secours routier au sein d'un moyen SR de **niveau 2**

Thèmes abordés

- ▶ Règles de sécurité spécifiques aux secours routiers
- ▶ Conduite générale d'une opération de secours routier (sécurisation du site, du véhicule, stabilisation, immobilisation, création d'accès, techniques de désincarcération, sortie de la victime,...)
- ▶ Utilisation des matériels spécifiques aux opérations SR de niveau 2

Évaluation : continue certificative

	Dates	Lieux	Date limite d'inscription
PDVC/GF	du 10 au 14 février	Plateau pédagogique Crouël	30/11/2024
PDVC/GF	du 17 au 21 mars		
Lycée Gergovie	du 14 au 18 avril		31/12/2024
PDVC/GF	du 21 au 25 avril		28/02/2025
PDVC/GF	du 16 au 20 juin		
PDVC/GF	du 22 au 26 septembre		

Formation SPV chef d'équipe SPV CE

Durée : 40 heures (5 jours)

Nombre de stagiaires : 12 maximum

Stages DÉCONCENTRÉS dans les Cies

Niveau d'encadrement

1 sous-officier titulaire du FORAC investi dans la partie INC minimum pour 6 stagiaires

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 50 h
(formation encadrée en totalité)

Condition d'accès

Avoir 3 ans d'ancienneté et être nommable caporal
Avoir validé la formation d'équipier SPV complète
(TRANS-SUAP-INC-PPABE)

Objectifs

Réaliser un sauvetage ou une mise en sécurité
Sécuriser la zone d'intervention
Éteindre un incendie

Évaluation : certificative

2025

Cie	Lieux - CIS	Dates
Ambert	Ambert	du 20 au 24 octobre
Les Ancizes	Menat	du 25 au 29 août
	Pontaurmur	du 22 au 26 avril
Aubière	Aubière	du 14 au 18 avril
Clermont-Ferrand	à définir par la compagnie	du 03 au 07 novembre
Issoire	Besse	du 14 au 18 avril
	Champeix	du 28 juillet au 01 août
	St Germain Lembron	20 au 24 octobre
PVDC-GF	Plateau pédagogique Crouël	à définir
Riom	Riom	du 17 au 21 mars
Rochefort-Montagne	Messeix	à définir
Thiers	Thiers	du 21 au 25 octobre

Formation SPV chef d'agrès une équipe

MISSIONS SECOURS D'URGENCE AUX PERSONNES ET PROTECTION DES ANIMAUX, DES BIENS ET DE L'ENVIRONNEMENT

SPV CA 1 Équipe

Durée : 56 heures (7 jours)

Stage DÉPARTEMENTAL

Nombre de stagiaires : 12 maximum

Niveau d'encadrement

1 responsable pédagogique sous-officier FORAC CA 1 Eq SUAP et 2 formateurs CA 1 Eq SUAP
+ 1 formateur CA 1 Eq PPABE

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 70 h (formation encadrée en totalité)

Conditions d'accès

Avoir au minimum 3 ans d'ancienneté en qualité de caporal SPV
Être sergent ou être nommable sergent

Pré-requis

Avoir validé la formation chef d'équipe ou être sur la filière SUAP

Enseignement à distance à effectuer

Oui, ressources Enasis

Objectifs

Connaître le rôle, les responsabilités du chef d'agrès une équipe et son positionnement dans la hiérarchie opérationnelle
Assurer le commandement d'un agrès en opération SUAP ou PPABE
S'adapter à l'évolution de la situation

En cas d'activité SUAP exclusive, le module PPABE de 8h (1 jr) n'est pas effectué. Le stage dure alors 6 jours (48h).

Thèmes abordés

- ▶ Cadre d'intervention
- ▶ La gestion opérationnelle et de commandement

Évaluation : continue certificative

2025

	Dates	Lieux	Date limite d'inscription
PVDC-GF	les 31 janvier et 01 février et du 3 au 7 mars	Plateau pédagogique Crouël	30/11/2024
PVDC-GF	les 14 et 15 mars et du 14 au 18 avril		30/11/2024
PVDC-GF	les 04 et 05 avril et du 12 au 16 mai		31/12/2024
PVDC-GF	les 23 et 24 mai et du 23 au 27 juin		31/01/2025
PVDC-GF	les 29 et 30 août et du 29 septembre au 03 octobre		30/04/2025
PVDC-GF	les 12 et 13 septembre et du 13 au 17 octobre		31/05/2025
PVDC-GF	les 14 et 15 novembre et du 15 au 19 décembre		31/07/2025

Formation SPV chef d'agrès une équipe

MODULE SECOURS ROUTIER DE NIVEAU 1

SPV CA 1 Equipe SR1

Durée : 16 heures (2 jours)

Nombre de stagiaires : 4 maximum

Stage DÉPARTEMENTAL

Niveau d'encadrement

1 formateur référent SR responsable pédagogique et 1 formateur SR contribuant à l'armement d'un moyen SR en qualité de chef d'agrès de niveau 1 minimum

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 20 h (*formation encadrée en totalité*)

Conditions d'accès

Être dans un centre qui participe à l'armement d'un moyen secours routier de niveau 1
Être sous officier et équipier SR de niveau 1

Pré-requis

Réaliser la partie dématérialisée sur ENASIS avant le premier jour du stage
Être équipier SUAP et INC/PPABE

Enseignement à distance à effectuer

Oui, ressources Enasis

Objectifs

Pouvoir tenir l'emploi opérationnel de chef d'agrès secours routier au sein d'un moyen SR de niveau 1

Thèmes abordés

- ▶ Diriger la sécurisation du site et du véhicule
- ▶ Diriger l'immobilisation et stabilisation du véhicule
- ▶ Prise de décision sur le choix de la création d'accès à la victime
- ▶ Messages radio
- ▶ Coordination avec les chefs d'agrès présents et le chef de groupe

Évaluation : continue certificative

2025

Dates	Lieux	Date limite d'inscription
les 12 et 13 mai	Plateau pédagogique Crouël	31/01/2025
les 20 et 21 octobre		30/06/2025

Formation SPV chef d'agrès tout engin

MODULE SECOURS ROUTIERS DE NIVEAU 2

SPV CATE SR2

Durée : 28 heures (3 jours 1/2)

Nombre de stagiaires : 4 maximum

Stage DÉPARTEMENTAL

Niveau d'encadrement

1 formateur référent SR responsable pédagogique et 2 formateurs SR contribuant à l'armement d'un moyen SR en qualité de chef d'agrès tout engin

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 30 h (*formation encadrée en totalité*)

Conditions d'accès

Être dans un centre qui participe à l'armement d'un moyen secours routier de niveau 2

Pré-requis

Réaliser la partie dématérialisée sur ENASIS avant le premier jour du stage

Être SPV chef d'agrès tout engin

Enseignement à distance à effectuer

Oui, ressources Enasis

Objectifs

Pouvoir tenir l'emploi opérationnel de chef d'agrès secours routier au sein d'un moyen SR **de niveau 2**
Prendre en charge et coordonner les moyens SR1 et SR2 sur une opération de secours routier

Thèmes abordés

- ▶ Diagnostic de compétence la première demi-journée
- ▶ Diriger la marche générale d'une opération de secours routier (sécurisation du site, du véhicule, stabilisation, immobilisation, création d'accès, techniques de désincarcération, sortie de la victime,...)
- ▶ Utilisation des matériels spécifiques aux opérations SR de niveau 2
- ▶ Messages radio
- ▶ Coordonner et diriger les différents moyens de secours routier

Évaluation : **continue** certificative

2025

Cie	Dates	Lieux	Date limite d'inscription
PDVC/GF	le 17 janvier après-midi et du 12 au 14 février	Plateau pédagogique Crouël	30/11/2024
PDVC/GF	le 21 janvier après-midi et du 19 au 21 mars		
PDVC/GF	le 28 mars après-midi et du 23 au 25 avril		
PDVC/GF	le 23 mai après-midi et du 18 au 20 juin		31/01/2025
PDVC/GF	le 05 septembre après-midi et du 24 au 26 septembre		31/05/2025

Formation SPV chef d'agrès une équipe

MISSIONS MOYEN ÉLÉVATEUR AÉRIEN

SPV CA 1 Équipe MEA

Durée : 24 heures (3 jours)

Nombre de stagiaires : 6 maximum

Stage DÉPARTEMENTAL

Niveau d'encadrement

1 sous-officier formateur COD 3 FORAC pour 4 stagiaires

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 30 h (*formation encadrée en totalité*)

Conditions d'accès

Suivre la formation à distance (FOAD chef d'agrès MEA)

Affectation de l'agent dans un CIS possédant un moyen élévateur aérien

Formation modulaire pour les SPV

Les personnels titulaires du COD 6 sont par défaut titulaires de cette formation

Enseignement à distance à effectuer

Oui, ressources Enasis

Objectifs

Connaître le rôle, les responsabilités du chef d'agrès une équipe et son positionnement dans la hiérarchie opérationnelle

Assurer le commandement d'un agrès en opération

S'adapter à l'évolution de la situation

Thèmes abordés

MODULE CADRE D'INTERVENTION (1 JOUR)

- ▶ Connaissances réglementaires
- ▶ Relations extérieures et partenaires privilégiés

MODULE GESTION OPÉRATIONNELLE ET COMMANDEMENT (2 JOURS)

- ▶ Commandement opérationnel et outils de commandement
- ▶ Sécurité individuelle et collective
- ▶ Techniques professionnelles appliquées aux secours d'urgence aux personnes
- ▶ Techniques professionnelles appliquées aux opérations de protection des personnes, des animaux, des biens et de l'environnement

Évaluation : certificative en fin de stage : écrit, pratique et orale

Dates	Lieux	Date limite d'inscription
À définir au sein des CIS armés d'un MEA	Déterminer en fonction des besoins	

Formation SPV chef d'agrès incendie complémentaire

CHEF D'AGRÈS TOUT ENGIN

SPV CATE COMP

Durée : 40 heures (5 jours)

Nombre de stagiaires : 12 maximum

Stage DÉPARTEMENTAL

Niveau d'encadrement

1 officier/sous-officier du GF titulaire du FORAC responsable du stage et 3 officiers/sous-officiers titulaires du FORAC et de la formation chef d'agrès tout engin

Pré-requis

**ÊTRE TITULAIRE DES FORMATIONS CHEF D'AGRÈS 1 ÉQUIPE SUAP/PPABE
et CHEF D'AGRÈS 1 ÉQUIPE INC**

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 50 h (*formation encadrée en totalité*)

Condition d'accès

Sous-officier du grade de sergent-chef minimum participant à l'armement d'un engin pompe **ou d'un VPI**

Enseignement à distance à effectuer

Oui, ressources Enasis

Objectifs

Analyser une situation opérationnelle en matière d'incendie

Faire assurer l'alimentation d'un dispositif hydraulique

Élaborer une stratégie d'extinction

Diagnostiquer les besoins opérationnels dans l'attente de l'arrivée du chef de groupe

Communiquer

CETTE FORMATION NE PERMET PAS D'EXERCER L'EMPLOI DE CHEF D'AGRÈS 1 ÉQUIPE SR ou MEA

Thèmes abordés

- ▶ Module complémentaire CATE
- ▶ Bloc de compétences C1.1 à C1.4 - Commander une intervention incendie en tant que COS
- ▶ Bloc de compétences C2.1 à C2.3 - Gérer une intervention sous l'autorité d'un COS ou d'un chef de secteur

Évaluation : certificative

2025

Dates	Lieux	Date limite d'inscription
du 23 au 27 juin	Plateau pédagogique Crouël	28/02/2025
du 25 au 29 août		30/04/2025
à définir		

Formation SPV chef d'agrès incendie

CHEF D'AGRÈS TOUT ENGIN

SPV CATE

Durée : 80 heures (10 jours)

Nombre de stagiaires : 12 maximum

Stage DÉPARTEMENTAL

Niveau d'encadrement

1 officier/sous-officier du GF titulaire du FORAC responsable du stage et 3 officiers/sous-officiers titulaires du FORAC et de la formation chef d'agrès tout engin

Pré-requis

ÊTRE TITULAIRE DES FORMATIONS CHEF D'AGRÈS 1 ÉQUIPE SUAP/PPABE

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 100 h (*formation encadrée en totalité*)

Condition d'accès

Sous-officier de grade d'adjudant participant à l'armement d'un engin pompe en priorité

Sous-officier du grade de sergent depuis au moins 3 ans participant prioritairement à l'armement d'un Engin incendie

Enseignement à distance à effectuer

Oui, ressources Enasis

Objectifs

Analyser une situation opérationnelle en matière d'incendie

Faire assurer l'alimentation d'un dispositif hydraulique

Élaborer une stratégie d'extinction

Diagnostiquer les besoins opérationnels dans l'attente de l'arrivée du chef de groupe

Communiquer

CETTE FORMATION NE PERMET PAS D'EXERCER L'EMPLOI DE CHEF D'AGRÈS 1 ÉQUIPE SR ou MEA

Thèmes abordés

- ▶ Bloc de compétences C1.1 à C1.4 - Commander une intervention incendie en tant que COS
- ▶ Bloc de compétences C2.1 à C2.3 - Gérer une intervention sous l'autorité d'un COS ou d'un chef de secteur

Évaluation : certificative

2025

Dates	Lieux	Date limite d'inscription
du 03 au 07 février et du 10 au 14 mars	Plateau pédagogique Crouël	30/11/2024
du 08 au 12 décembre et du 05 au 09 janvier 2026		31/08/2025

Formation SPV de maintien et de perfectionnement des acquis

CHEF D'AGRÈS TOUT ENGIN

FMPA SPV CATE

Durée : 8 heures (1 jour)

Nombre de stagiaires : 12 maximum

Stage DÉPARTEMENTAL

Niveau d'encadrement

1 FTEA et 1 FOR CATE

Pré-requis

ÊTRE TITULAIRE DU DIPLÔME FAE SPV CATE ET LES SPP DU GF

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 10 h (*formation encadrée en totalité*)

Condition d'accès

Être SPV tenant l'emploi de CATE

Prioritairement les SPV CATE qui n'ont jamais suivi de formation au COEPT (caissons feux)

Objectifs

Développer et maintenir les compétences de chef d'agrès tout engin

Appréhender les outils de lutte contre les incendies

CETTE FORMATION NE PERMET PAS D'EXERCER L'EMPLOI DE CHEF D'AGRÈS 1 ÉQUIPE SR ou MEA

Thèmes abordés

Selon les besoins exprimés par les stagiaires en amont du stage

Évaluation : formative

Dates	Lieux	Date limite d'inscription
à définir	Plateau pédagogique Crouël	à définir





Formations des
sapeurs-pompiers
professionnels

stages DÉPARTEMENTAUX

Formation SPP de maintien et de perfectionnement des acquis

DES EMPLOIS DE TRONC COMMUN

FMPA SPP TC

Durée : 16 heures (2 jours)

Nombre de stagiaires : 12 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

FMPA SPP SR : 1 responsable pédagogique FOR SR + 1 FOR SR à jour de la FMPA +1 FOR SUAP si thématiques SUAP

FMPA SPP Eq/CE : 1 FFTEA, 2 FTEA

FMPA SPP CA : 1 FFTEA, 2 FTEA

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 10 h pour encadrement d'une journée FMPA

Pour les FOR SUAP et FOR SR et FOR CA INC, l'encadrement est comptabilisé dans leurs propres FMPA, ils sont donc dispensés de suivre les journées FMPA SUAP/SR ou FMPA FOR CA INC

CONDITIONS D'ACCÈS

	FMPA SR	FMPA Eq/CE	FMPA CA 1 Eq	FMPA CA
SPP du grade de Cap à Cch Emploi d'équipier et/ou chef d'équipe	1 journée	1 journée		
SPP du grade de Sgt à Adj Emploi de chef d'agrès 1 équipe	1 journée		1 journée	
SPP du grade d'Adj à Adc Emploi de chef d'agrès tout engin	1 journée			1 journée

L'INSCRIPTION DES AGENTS CONCERNÉS EST PLANIFIÉE PAR LES SERVICES GÉNÉRAUX SOUS L'AUTORITÉ DES CHEFS DE CIS OU SERVICE

OBJECTIFS

Ces journées participent à l'atteinte des objectifs de FMPA annuelle

THÈMES ABORDÉS

- ▶ FMPA SR : secours routier
- ▶ FMPA Eq/CE et CA 1 Eq : techniques incendie adaptées à l'emploi
- ▶ FMPA CA : RETEX, mises en situation

ÉVALUATION

Évaluation formative

Dates	Lieux	Date limite d'inscription
Se reporter au tableau ci-contre	Plateau pédagogique Crouël	2 mois avant la date de la formation

FMPA EQ CE	FMPA CA 1Eq	FMPA CATE	FMPA SR
01 avril	11 février	28 janvier	18 février
03 avril	20 février	30 janvier	20 février
07 mai	13 mars	12 février	11 mars
27 mai	06 mai	13 février	13 mars
05 juin	22 mai	18 février	25 mars
24 juin	19 juin	19 février	27 mars
18 septembre	04 novembre	25 mars	01 avril
01 octobre		27 mars	03 avril
		10 avril	08 avril
		15 mai	10 avril
		02 septembre	06 mai
		30 septembre	13 mai
		09 octobre	15 mai
		16 octobre	20 mai
		06 novembre	22 mai
		13 novembre	27 mai
		18 novembre	24 juin
		19 novembre	27 juin
		27 novembre	01 juillet
			03 juillet
			09 septembre
			11 septembre
			16 septembre
			18 septembre
			07 octobre
			09 octobre
			04 novembre
			06 novembre
			18 novembre
			20 novembre
		09 décembre	

Durée : 40 heures (5 jours)

Nombre de stagiaires : 12 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

1 officier ou sous-officier du GF responsable de la formation, 2 formateurs SPP du Sdis 63 investis dans la formation INC et PPABE

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 50 h (*formation encadrée en totalité*)

CONDITION D'ACCÈS

Être caporal SPP

OBJECTIFS

La formation doit permettre à l'apprenant de connaître le rôle du chef d'équipe et d'appréhender les responsabilités qui lui incombent

THÈMES ABORDÉS

- ▶ Partie 1 : blocs de compétences liés au domaine d'activité du chef d'équipe
- ▶ Partie 2 : blocs de compétences transversales du chef d'équipe

ÉVALUATION

Évaluation certificative

2025		
Dates	Lieux	Date limite d'inscription
du 12 au 16 mai	Plateau pédagogique Crouël	31/01/2025

FAE SPP Chef d'agrès une équipe

FAE SPP CA 1 EQ

Durée : 96 heures (12 jours)

Nombre de stagiaires : 12 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

Cadres du Sdis 63, 3 sous-officiers SPP moniteur SUAP/SR FORAC tout engin, 1 formateur COD 3
Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 120 h (formation encadrée en totalité)

CONDITION D'ACCÈS

Être sergent SPP

OBJECTIFS

Le chef d'agrès 1 équipe peut commander seul, ou sous l'autorité d'un COS, les agrès armés par trois sapeurs-pompier maximum (le chef d'agrès et un binôme). Il assure les opérations de secours qui lui sont confiées. Permettre d'assurer l'emploi de CA une équipe SUAP, PPABE, SR, MEA.

THÈMES ABORDÉS

- ▶ Gérer un sauvetage ou une mise en sécurité
- ▶ Sécuriser la zone d'intervention
- ▶ S'intégrer dans un dispositif d'extinction d'un incendie au moyen d'un élévateur aérien
- ▶ Assurer le commandement d'un véhicule de secours et d'assistance aux victimes
- ▶ Assurer le commandement d'un engin de secours routier
- ▶ Assurer le commandement d'un véhicule interventions diverses

ÉVALUATION

Évaluation certificative

2025		
Dates	Lieux	Date limite d'inscription
du 06 au 07 janvier et du 27 au 31 janvier et du 03 au 07 février	Plateau pédagogique Crouël	30/11/2024

FAE SPP chef d'agrès tout engin

FAE SPP CA tout engin

Durée : 80 heures (10 jours)

Nombre de stagiaires : 12 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

1 officier/sous-officier du GF du grade adjudant, titulaire du FORAC, responsable du stage et 3 officiers/sous-officiers titulaires du FORAC et de la formation chef d'agrès tout engin
Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 100 h (formation encadrée en totalité)

CONDITIONS D'ACCÈS

Être sapeur-pompier professionnel, sous-officier du grade d'adjudant

NIVEAU PRÉ-REQUIS

ÊTRE TITULAIRE DES FORMATIONS CHEF D'AGRÈS 1 ÉQUIPE SUAP /PPABE/SR/MEA

OBJECTIFS

Analyser une situation opérationnelle en matière d'incendie
Faire assurer l'alimentation d'un dispositif hydraulique
Élaborer une stratégie d'extinction
Diagnostiquer les besoins opérationnels dans l'attente de l'arrivée du chef de groupe
Communiquer

THÈMES ABORDÉS

MODULE 1 :

- ▶ Gestion opérationnelle et commandement

MODULE 2 :

- ▶ Lutte contre les incendies

ÉVALUATION

Évaluation certificative

2025		
Dates	Lieux	Date limite d'inscription
le 05 mai, du 02 au 06 juin et du 10 au 13 juin	Plateau pédagogique Crouël	31/01/2025

Formation SPP sous-officier de garde

SPP S/OFF de garde

Durée : 40 heures (5 jours)

Nombre de stagiaires : 12 à 16 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

CNFPT et cadres du Sdis

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 50 h (*formation encadrée en totalité*)

CONDITIONS D'ACCÈS

Être adjudant nommé après le 1^{er} mai 2012

Avoir validé la formation de chef d'agrès tout engin

OBJECTIFS

Connaître les règles et procédures permettant d'assurer la continuité du service

Mettre en œuvre les outils fixés par les règlements du Sdis

Réagir rapidement et efficacement face à toute difficulté survenant dans le cadre de la gestion quotidienne du personnel

THÈMES ABORDÉS

MODULE 1 : CONNAISSANCES GÉNÉRALES

- ▶ Culture administrative, RO, RI, SDACR, comptes rendus, procédures
- ▶ Outils de gestion de la garde

MODULE 2 : MANAGEMENT

- ▶ Gestion du personnel, prévention des conflits, discipline, sanctions

MODULE 3 : SANTÉ ET SÉCURITÉ

- ▶ Hygiène, sécurité individuelle et collective, bien-être au travail
- ▶ Encadrement des activités physiques de la garde
- ▶ Relations extérieures et partenaires privilégiés

2025

Dates	Lieux	Date limite d'inscription
du 20 au 24 janvier	Plateau pédagogique Crouël	30/11/2024

Formation de maintien et de perfectionnement des acquis

GESTIONNAIRES DES ÉQUIPES DE GARDE EN CIE, CIS OU CTA/CODIS SUR SIGAP

FMPA SIGAP CIE CIS CTA

Durée : 4 heures

Nombre de stagiaires : 10 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

Membre de la cellule SIGAP

CONDITION D'ACCÈS

Être chef ou adjoint d'un CIS, d'une compagnie, du CTA/Codis

Être affecté au service général d'un CIS ou du CTA/Codis

NIVEAU PRÉ-REQUIS

Avoir suivi la formation SIGAP

OBJECTIFS

Revoir les différents profils, droits et périmètres d'action

Revoir les fonctionnalités existantes et nouvelles du logiciel

Élaborer un planning anticipé

Décliner le RI sous SIGAP

Prendre en compte les évolutions du logiciel

THÈMES ABORDÉS

- ▶ Saisie des activités opérationnelles et non opérationnelles
- ▶ Circuit des demandes de congés et d'IHTS
- ▶ Requête de données

2025			
Dates		Lieux	Date limite d'inscription
le 13 mars	de 8h à 12h	Plateau pédagogique Crouël	30/11/2024
le 20 mars			
le 27 mars			
le 09 octobre			30/06/2025
le 14 octobre			
le 16 octobre			

Formation de maintien et de perfectionnement des acquis

GESTIONNAIRES DES PLANNINGS DE SERVICES OU DE CHAÎNE DE COMMANDEMENT SUR SIGAP FMPA SIGAP SHR

Durée : 4 heures

Nombre de stagiaires : 12 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

Membre de la cellule SIGAP

CONDITION D'ACCÈS

Chefs de pôle ou compagnie ou service ou chargé de planning d'un pôle/compagnie/service

OBJECTIFS

- Connaître les fonctionnalités du logiciel
- Connaître les différents profils, droits et périmètres d'action
- Comprendre et élaborer un planning
- Connaître et maîtriser les indicateurs

THÈMES ABORDÉS

- ▶ Saisie des activités opérationnelles et non opérationnelles
- ▶ Circuit des demandes de congés et d'IHTS
- ▶ Requête des données
- ▶ Déclinaison du RI sous SIGAP

2025			
Dates		Lieux	Date limite d'inscription
le 13 mars	de 13h30 à 17h30	Plateau pédagogique Crouël	30/11/2024
le 20 mars			
le 27 mars			
le 09 octobre			30/06/2025
le 14 octobre			
le 16 octobre			

Formation initiale

GESTIONNAIRES DES ÉQUIPES DE GARDE EN CIE, CIS OU CTA/CODIS SUR SIGAP SIGAP CIE ET CENTRES

Durée : 8 heures (1 jour)

Nombre de stagiaires : 12 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

Membre de la cellule SIGAP

CONDITIONS D'ACCÈS

Prioritairement être chef ou adjoint d'un CIS, d'une compagnie, du CTA/Codis
Être affecté au service général d'un CIS ou du CTA/Codis

OBJECTIFS

Connaître les différents profils, droits et périmètres d'action
Connaître les fonctionnalités du logiciel
Comprendre et élaborer un planning
Connaître et maîtriser les indicateurs
Décliner le RI sous SIGAP

THÈMES ABORDÉS

- ▶ Saisie des activités opérationnelles et non opérationnelles
- ▶ Circuit des demandes de congés et d'IHTS
- ▶ Requête des données

2025			
	Dates	Lieux	Date limite d'inscription
Chefs de centre et adjoints	le 06 ou le 11 ou le 13 février	Plateau pédagogique Crouël	30/11/2024
SPPNO nouveaux arrivés	le 11 février		
PATS gestionnaires de planning	le 04 février		



Formations

Sapeurs-pompiers volontaires et professionnels



Formation équipier feux de forêt

FDF 1

Durée : 40 heures (5 jours)

Nombre de stagiaires : 12 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

1 FDF3 FORAC et 1 formateur FDF2 ACPRO au minimum

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 50 h (formation encadrée en totalité)

CONDITION D'ACCÈS

Être dans un centre doté d'un CCF prioritairement ou d'un CCR.

Avoir réalisé l'enseignement à distance sur Enasis.

Être tutoré par un ACPRO désigné de son centre Sapeur-pompier opérationnel affecté dans un CIS comportant un CCFM ou un CCR

DIPLÔMES PRÉ-REQUIS

Être équipier SPV ou SPP

OBJECTIFS

Être capable d'intervenir en sécurité et éteindre un feu de forêt ou un feu d'espace naturel.

Tenir l'emploi d'équipier FDF dans un engin de lutte contre les espaces naturels isolés ou un GIFF.

THÈMES ABORDÉS

- ▶ Connaissance du milieu forestier
- ▶ Rôle de l'équipier feux de forêt
- ▶ Techniques d'établissement en espace naturel

ÉVALUATION

Évaluation continue certificative

2025			
Compagnies	Lieux - CIS	Dates	Date limite d'inscription
Les Ancizes	St Gervais-d'Auvergne	du 02 au 06 juin	31/12/2024
Ambert	Ambert	du 21 au 25 avril	
Aubière	Aydat	du 08 au 12 septembre	
Clermont-Ferrand	Orcines	du 31 mars au 04 avril	
		du 16 au 20 juin	
Cournon	Billom	du 24 au 28 mars	
Issoire	St Germain-Lembron	du 17 au 21 mars	
Riom	Châtel-Guyon	du 31 mars au 04 avril	
Rochefort	La Bourboule	du 15 au 19 septembre	
Thiers	St Rémy-sur-Durolle	du 07 au 11 avril	

Formation chef d'agrès feux de forêt

FDF 2

Durée : 40 heures (5 jours)

Nombre de stagiaires : 5 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

1 FDF3 FORAC et 1 FDF3 ACPRO au minimum

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 50 h (formation encadrée en totalité)

CONDITION D'ACCÈS

Être dans un centre doté d'un CCF prioritairement ou d'un CCR

Avoir réalisé l'enseignement à distance sur Enasis

Être tutoré par un ACPRO désigné de sa compagnie

DIPLÔMES PRÉ-REQUIS

FDF1 et chef d'agrès une équipe SUAP/PPABE

OBJECTIFS

Diriger une équipe dans un CCFM sur une intervention feux de forêts ou une intervention pour feu d'espaces naturels.

Savoir s'intégrer au sein d'un dispositif de type groupe d'intervention feux de forêts (GIFF)

Connaître et contrôler les règles de sécurité sur feux de forêts ou d'espaces naturels

THÈMES ABORDÉS

- ▶ Manœuvres du CCF et du GIFF.
- ▶ Techniques et tactiques d'intervention.
- ▶ Analyse de la zone d'intervention
- ▶ Intervenir avec les moyens aériens

ÉVALUATION

Évaluation continue certificative

2025			
Compagnies	Lieux - CIS	Dates	Date limite d'inscription
Les Ancizes	St Gervais-d'Auvergne	du 02 au 06 juin	31/12/2024
Ambert	Ambert	du 21 au 25 avril	
Aubière	Aydat	du 08 au 12 septembre	
Clermont-Ferrand	Orcines	du 31 mars au 04 avril	
		du 16 au 20 juin	
Cournon	Billom	du 24 au 28 mars	
Issoire	St Germain-Lembron	du 17 au 21 mars	
Riom	Châtel-Guyon	du 31 mars au 04 avril	
Rochefort	La Bourboule	du 15 au 19 septembre	
Thiers	St Rémy-sur-Durolle	du 07 au 11 avril	

Formation chef de groupe feux de forêt

FDF 3

Durée : 80 heures (10 jours)

Nombre de stagiaires : 12 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

1 officier titulaire du FDF 4 minimum pour 6 stagiaires

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 100 h (formation encadrée en totalité)

CONDITIONS D'ACCÈS

Être chef de groupe et avoir participé à l'encadrement d'une formation FDF

NIVEAU PRÉ-REQUIS

Être titulaire du FDF 2, du GOC 3 et réussir les tests d'accès

OBJECTIFS

Commander une opération de secours engageant les moyens terrestres inférieurs à 3 GIFF et des moyens aériens

Commander un groupe feux de forêt

Assurer les fonctions renseignements et moyens dans un PC FDF

S'intégrer dans un dispositif feux de forêt en ayant le souci constant de la sécurité des personnels engagés

THÈMES ABORDÉS

THÉORIE

- ▶ Topographie
- ▶ Tactique de lutte contre les feux de forêt
- ▶ Groupe d'intervention feux de forêt
- ▶ Analyse de la chaîne d'intervention
- ▶ Cadre d'ordre
- ▶ Outils graphiques

PRATIQUE

- ▶ Fonction PC FDF
- ▶ Les moyens aériens
- ▶ COS sur simulateur
- ▶ COS sur terrain

ÉVALUATION

Évaluation continue certificative

2025		
Dates	Lieux	Date limite d'inscription
du 15 au 19 septembre	ECASC - Valabre	31/12/2024
du 22 septembre au 03 octobre	Sdis 63	

Formation de maintien et de perfectionnement des acquis

CHEF DE GROUPE FEUX DE FORÊT

FMFA FDF 3

Durée : 16 heures (2 jours)

Nombre de stagiaires : 4 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

1 officier FORAC FDF 4, formateur régulier FDF 3 à l'ECASC

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 20 h (formation encadrée en totalité)

CONDITION D'ACCÈS

Être inscrit sur la liste d'aptitude opérationnelle

(Les candidats n'ayant pas effectué le recyclage depuis plus de 2 ans seront prioritaires)

NIVEAU PRÉ-REQUIS

Être titulaire du FDF 3

OBJECTIFS

Actualiser les connaissances théoriques et pratiques

Se remettre au niveau FDF

THÈMES ABORDÉS

THÉORIE

- ▶ Moyens aériens
- ▶ Analyse de la zone d'intervention
- ▶ Chaîne de commandement

PRATIQUE

- ▶ COS sur simulateur

ÉVALUATION

Évaluation formative

2025		
Dates	Lieux	Date limite d'inscription
du 24 au 28 mars	SDIS 03	30/11/2024

Durée : 21 heures (3 jours)

Nombre de stagiaires : 12 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

1 COFOR responsable pédagogique et 1 FORAC au minimum

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 27 h (formation encadrée en totalité)

CONDITIONS D'ACCÈS

Être SPV ou SPP

Posséder de solides connaissances dans, au moins, un domaine d'activité (SUAP, SR, INC, PPABE)

NIVEAU PRÉ-REQUIS

Chef d'équipe ou chef d'agrès 1 équipe minimum

OBJECTIFS

Être capable d'encadrer la FMPPA de son centre ou d'une spécialité

Être capable de tutorer un futur apprenant, avant le début du stage

Être capable d'accompagner un apprenant après son stage pour lui permettre d'accéder au niveau de compétence attendu

THÈMES ABORDÉS

- ▶ Comprendre les différences MSP / APP
- ▶ Être capable de préparer un exercice adapté aux compétences recherchées
- ▶ Être capable de mener un débriefing après avoir évalué les compétences recherchées
- ▶ Être capable d'accompagner un apprenant ou un personnel opérationnel pour qu'il s'auto-évalue et prenne conscience de ses axes de progression

ÉVALUATION

Évaluation formative avec délivrance d'une attestation

		Dates	Lieux	Date limite d'inscription
Sdis 63	Module A	à la demande des compagnies en fonction des besoins	à définir	
	Module B			

Formation de maintien de perfectionnement des acquis

ACCOMPAGNATEUR DE PROXIMITÉ (ACPRO)

FMPA ACPRO

Durée : 8 heures (1 jour)

Nombre de stagiaires : 12 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

1 FORAC responsable pédagogique et 2 formateurs-accompagnateurs

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 10 h (formation encadrée en totalité)

CONDITIONS D'ACCÈS

Connaître et maîtriser un domaine de compétence particulier (SUAP, INC, SR ...)

Être ACPRO depuis plus de 2 ans

NIVEAU PRÉ-REQUIS

Être ACPRO

OBJECTIFS

Revoir les notions essentielles du rôle d'un ACPRO au sein du CIS ou d'une unité spécialisée

Appréhender l'intégration de l'ACPRO dans une équipe pédagogique

THÈMES ABORDÉS

- ▶ Aborder les difficultés rencontrées par les ACPRO
- ▶ Revoir et comprendre les différences entre MSP et APP
- ▶ Revoir et comprendre l'intérêt du débriefing et de l'auto-évaluation
- ▶ Insister sur le rôle du tuteur pour les apprenants inscrits à un stage

ÉVALUATION

Évaluation formative

Dates	Lieux	Date limite d'inscription
À définir par chacune des compagnies en fonction du besoin	à définir	

Formation formateur accompagnateur FORAC

Durée : 35 heures (5 jours)

Nombre de stagiaires : 12 maximum

Réaliser à l'issue du stage une période de tutorat de 5 jours accompagnée

par un COFOR sur un stage défini par l'équipe pédagogique dans un délai de 1 an suivant le stage initial

NIVEAU D'ENCADREMENT

2 COFOR identifiés par le GF

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 45 h (formation encadrée en totalité)

CONDITIONS D'ACCÈS

Être SPP ou SPV titulaire de l'ACPRO et à jour de sa FMPA

Encadrer des formations en qualité d'ACPRO au sein d'une équipe pédagogique

OBJECTIFS

Encadrement des formations initiales et d'adaptation à l'emploi

Accompagner et faire progresser les apprenants

Être capable de déterminer un plan de développement des compétences pour un apprenant en difficulté

Être capable de former un accompagnateur de proximité

THÈMES ABORDÉS

- ▶ Accompagner l'apprenant dans son auto-diagnostic des compétences acquises à développer
- ▶ Co-construire avec l'apprenant son parcours de professionnalisation
- ▶ Former un groupe d'adultes à des fins professionnelles
- ▶ S'intégrer dans une démarche d'amélioration continue
- ▶ Deuxième semaine en immersion définie lors du module en présentiel

ÉVALUATION

Évaluation continue

2025		
Dates	Lieux	Date limite d'inscription
du 19 au 23 mai	CIS Ennezat	31/01/2025
à définir		à définir

Formation de maintien de perfectionnement des acquis

FORMATEUR ACCOMPAGNATEUR (FORAC)

FMPA FORAC

Durée : 8 heures (1 jour)

Nombre de stagiaires : 12 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 10 h (formation encadrée en totalité)

CONDITIONS D'ACCÈS

Être FORAC depuis plus d'un an

NIVEAU PRÉ-REQUIS

FORAC

OBJECTIFS

Se maintenir sur la LAP 2026
Revoir les principes de base de la pédagogie générale

THÈMES ABORDÉS

- ▶ Définition d'un stage et de son déroulement à ce jour
- ▶ Rôle des formateurs
- ▶ Utilisation des indicateurs de performance dans la mise en place et l'évaluation des MSP

ÉVALUATION

Évaluation formative

2025		
Dates	Lieux	Date limite d'inscription
les 20, 21, 22, 23 ou 24 janvier les 10, 11, 12, 13 ou 14 février les 10, 11, 12, 13 ou 14 mars	Plateau pédagogique Crouël	30/11/2024

Formation concepteur de formation

CONCEPTEUR DE FORMATION

COFOR

Durée : 80 heures (10 jours)

Nombre de stagiaires : 2

NIVEAU D'ENCADREMENT

Concepteur de formation référent départemental de la filière ou concepteur de la filière FDC, formateur CNFPT

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 100 h (formation encadrée en totalité)

CONDITIONS D'ACCÈS

Être SPP ou SPV qui souhaite s'investir dans la formation des FORAC ou dans la conception au sein d'une filière

NIVEAU PRÉ-REQUIS

FORAC

OBJECTIFS

Former des FORAC

Former et concevoir la pédagogie appliquée à l'emploi des filières

THÈMES ABORDÉS

- ▶ Encadrement des FORAC et ACPRO
- ▶ État des apprenants FORAC en cours de formation
- ▶ Rôle du COFOR dans le suivi du FORAC apprenant lors de son immersion

2025		
Dates	Lieux	Date limite d'inscription
du 26 au 28 mars	CIS Ennezat	30/11/2024
du 19 au 23 mai		
du 15 au 16 octobre		

Formation de maintien et de perfectionnement des acquis

CONCEPTEUR DE FORMATION

FMPA COFOR

Durée : 8 heures (1 jour)

Nombre de stagiaires : COFOR du Sdis 63

NIVEAU D'ENCADREMENT

Concepteur de formation référent départemental de la filière ou concepteur désigné

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 10 h (formation encadrée en totalité)

CONDITIONS D'ACCÈS

Être SPP ou SPV titulaire du COFOR

NIVEAU PRÉ-REQUIS

COFOR inscrit sur la LAP

OBJECTIFS

Préparer l'encadrement des formations du domaine du développement des compétences de l'année à venir
Rester sur la liste d'aptitude pédagogique

THÈMES ABORDÉS

- ▶ Répartition des COFOR sur l'encadrement des stages ACPRO et FORAC
- ▶ Conception des FMPA FORAC et ACPRO de l'année à venir
- ▶ État des apprenants FORAC en cours de formation
- ▶ Rappels sur le rôle du COFOR dans le suivi du FORAC apprenant lors de sa période tutorée de 5 jours
- ▶ Analyse des pratiques pédagogiques

2025		
Dates	Lieux	Date limite d'inscription
le 14 janvier ou le 16 janvier	Plateau pédagogique Crouël	30/11/2024

Formation formateur accompagnateur

PEDAGOGIE APPLIQUEE A L'EMPLOI DE FOR ACPRO

PAE FOR ACPRO

Durée : 8 heures (1 jour)

Nombre de stagiaires : 12 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

- 1 responsable pédagogique COFOR (formateur CNFPT)
- 1 formateur de la filière développement des compétences

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 10 h (*formation encadrée en totalité*)

CONDITIONS D'ACCÈS

- Vouloir participer à la formation continue des ACPRO des compagnies
- Ne pas être impliqué dans plus d'une filière en qualité de formateur

NIVEAU PRÉ-REQUIS

Être formateur accompagnateur à jour de sa FMFA

OBJECTIFS

- Maintenir un niveau de compétences parmi les ACPRO chargés d'encadrer les FMFA
- Être capable de tutorer un ACPRO pour le préparer au FORAC

THÈMES ABORDÉS

- ▶ Les différentes phases d'un stage
- ▶ Les indicateurs de performance
- ▶ Mener un débriefing efficace
- ▶ Le tutorat pour préparer un stage
- ▶ Les attentes d'un ACPRO
- ▶ L'analyse constructive des pratiques

ÉVALUATION

Évaluation continue formative

2025			
	Dates	Lieux	Date limite d'inscription
SDIS	le 10 ou 17 janvier	Plateau pédagogique Crouël	30/11/2024

Formation de maintien et de perfectionnement des acquis

FORMATEUR DE FORMATEUR EN SECOURS D'URGENCE AUX PERSONNES

FMPA FF SUAP

Durée : 8 heures (1 jour)

Nombre de stagiaires : 12 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

Référents départementaux

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 10 h (formation encadrée en totalité)

CONDITION D'ACCÈS

Être formateur de formateur SUAP actif

NIVEAU PRÉ-REQUIS

Formateur de formateur SUAP

Formateur accompagnateur FORAC

OBJECTIFS

Concevoir les contenus de formation continue des formateurs SUAP

S'informer des évolutions à venir ou des réflexions engagées à l'échelon national et départemental

Partager, de façon collégiale, des expériences et analyser les retours de terrain afin d'améliorer les compétences collectives

THÈMES ABORDÉS

THÉORIE

► Actualités relatives aux instructions ministérielles et décisions départementales

PRATIQUE

► Mettre en œuvre les travaux sur la formation continue des formateurs SUAP

ÉVALUATION

Évaluation formative

2025		
Dates	Lieux	Date limite d'inscription
le 08 février	Plateau pédagogique Crouël	30/11/2024
le 14 février		

Formation formateur SUAP

FORMATEUR EN SECOURS D'URGENCE AUX PERSONNES
FOR SUAP

Durée : 120 heures (15 jours)

Nombre de stagiaires : 12 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

1 responsable pédagogique, référent départemental SSUAP et COFOR ou son adjoint+ 3 formateurs de formateur SSUAP et FORAC de préférence

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 150 h (formation encadrée en totalité)

CONDITIONS D'ACCÈS

Avoir satisfait aux tests de l'année 2024

Être caporal minimum

NIVEAU PRÉ-REQUIS

Être à jour de la FMPA SUAP

OBJECTIFS

Acquérir et mettre en œuvre les techniques pédagogiques adaptées à l'enseignement du secours d'urgence à personne

Maîtriser l'emploi des outils pédagogiques, des matériels, des techniques de premiers secours en équipe, des procédures opérationnelles relatives aux missions SUAP

Intégrer une équipe de formateurs assurant les formations SUAP

THÈMES ABORDÉS

- ▶ Pédagogie pour l'adulte (dont APC)
- ▶ Filière secours et soins d'urgence au sein du Sdis 63

ÉVALUATION

Évaluation continue de certification

2025			
	Dates	Lieux	Date limite d'inscription
Module pédagogie générale PIC F	du 07 au 11 avril	Plateau pédagogique Crouël	31/12/2024
Module pédagogie appliquée aux PS	du 15 au 20 septembre		
Module pédagogie appliquée au SUAP	du 24 au 28 novembre		
Tests de présélection pour les stages 2026	à définir	Plateau pédagogique Crouël	à définir

Formation de maintien et de perfectionnement des acquis

FORMATEUR EN SECOURS D'URGENCE AUX PERSONNES

FMPA FOR SUAP

Durée : 24 heures (2 jours modules A et B)

Nombre de stagiaires : 12 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

2 formateurs de formateurs SUAP et FORAC dont le responsable pédagogique, à jour de la FMPA FFSUAP, inscrits sur la liste d'aptitude départementale

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 20 h (formation encadrée en totalité)

CONDITION D'ACCÈS

Être formateur SUAP actif

NIVEAU PRÉ-REQUIS

Formateur SUAP

OBJECTIFS

Mettre en oeuvre les techniques pédagogiques adaptées à l'enseignement SUAP

Maîtriser l'emploi des outils pédagogiques, des matériels, des techniques de premiers secours en équipe, des procédures opérationnelles relatives aux missions SUAP

THÈMES ABORDÉS

THÉORIE

- ▶ Actualité en secourisme
- ▶ Procédures opérationnelles en SUAP

PRATIQUE

- ▶ Réactualisation des techniques
- ▶ Être acteur du maintien des acquis de l'équipe SUAP

ÉVALUATION

Évaluation formative

2025	
	Dates
FMPA FOR SUAP A	07, 08, 10, 11, 14, 15, 17, 18, 21, 22, 24, 25, 28, 29 ou 31 mars
FMPA FOR SUAP B	03, 04, 06, 07, 09, 10, 11, 13, 14, 15, 17, 18 ou 21 octobre ou le 03 novembre

Formation de maintien de perfectionnement des acquis

FORMATEUR CHEF D'AGRÈS 1 ÉQUIPE

FMPA FOR CA 1 EQ

Durée : 8 heures (1 jour)

Nombre de stagiaires : 12 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

1 cadre du GF responsable pédagogique

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 10 h (formation encadrée en totalité)

CONDITIONS D'ACCÈS

Être SPP ou SPV participant à l'encadrement des formations CA 1 équipe

NIVEAU PRÉ-REQUIS

Être FORAC FSUAP ou FORAC Equipier - Chef d'équipe

OBJECTIFS

Analyser l'activité de l'apprenant

Cadrage des formations

Résoudre les problématiques des formations

Adopter la posture de formateur-accompagnateur en formation SUAP/PPABE

THÈMES ABORDÉS

- ▶ Préparation et étapes de la formation
- ▶ Les processus de la compétence
- ▶ La valorisation
- ▶ Méthodes et techniques pédagogiques

ÉVALUATION

Évaluation formative

2025		
Dates	Lieux	Date limite d'inscription
le 4 décembre	Plateau pédagogique Crouël	31/08/2025
le 11 décembre		

Formation de maintien et de perfectionnement des acquis

FORMATEUR ÉQUIPIER ET CHEF D'ÉQUIPE

FMPA FOR EQ et CE

Durée : 8 heures (1 jour)

Nombre de stagiaires : 12 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

1 cadre du GF responsable pédagogique et 1 formateur accompagnateur

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 10 h (formation encadrée en totalité)

CONDITIONS D'ACCÈS

SPP et SPV participant à l'encadrement des modules Equipier en FI et FAE CE

NIVEAU PRÉ-REQUIS

Être FORAC Equipier - Chef d'équipe inscrit sur la liste d'aptitude pédagogique de l'année N

OBJECTIFS

Analyser l'activité de l'apprenant

Co-construire le parcours de professionnalisation

Concevoir et mettre en œuvre des MSP

Concevoir et mettre en œuvre des APP

Adopter la posture de formateur accompagnateur en formation incendie

THÈMES ABORDÉS

- ▶ Préparation et étapes de la formation
- ▶ Les processus de la compétence
- ▶ La valorisation
- ▶ Méthodes et techniques pédagogiques

ÉVALUATION

Évaluation formative

2025		
Dates	Lieux	Date limite d'inscription
le 24 janvier	Plateau pédagogique Crouël	30/11/2024
le 14 février		
le 14 novembre		31/07/2025
le 28 novembre		31/08/2025
le 05 décembre		
le 19 décembre		

Formation de maintien et de perfectionnement des acquis

FORMATEUR INCENDIE CHEF D'AGRÈS TOUT ENGIN

FMPA FOR CATE

Durée : 8 heures (1 jour)

Nombre de stagiaires : 12 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

1 cadre du GF responsable pédagogique + 1 formateur-accompagnateur

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 10 h (formation encadrée en totalité)

CONDITIONS D'ACCÈS

Être SPP ou SPV participant à l'encadrement des formations CA tout engin

NIVEAU PRÉ-REQUIS

Être FORAC ou FOR Equipier - Chef d'équipe avec VAE en cours

Être titulaire de la FAE CATE

OBJECTIFS

Analyser l'activité de l'apprenant

Co-construire le parcours de professionnalisation

Concevoir et mettre en œuvre des MSP

Concevoir et mettre en œuvre des APP

Adopter la posture de formateur-accompagnateur en formation incendie

THÈMES ABORDÉS

- ▶ Préparation et étapes de la formation
- ▶ Les processus de la compétence
- ▶ La valorisation
- ▶ Méthodes et techniques pédagogiques

ÉVALUATION

Évaluation formative

2025		
Dates	Lieux	Date limite d'inscription
le 06 janvier	Plateau pédagogique Crouël	30/11/2024
le 12 décembre		31/08/2025

Formation formateur TEA

FORMATEUR AUX TECHNIQUES D'ENGAGEMENT ET D'ATTAQUE FOR TEA

Durée : 80 heures (10 jours)

Nombre de stagiaires : 8 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

Référent de la filière caisson du GF
FRTEA/FTEA

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 100 h (formation encadrée en totalité)

CONDITIONS D'ACCÈS

SPV ou SPP,
Être apte toutes missions sans restriction
Être caporal-chef minimum

NIVEAU PRÉ-REQUIS

Être titulaire du FORAC ou ACPRO minimum, déjà impliqué sur les formations « incendie »

ENSEIGNEMENT A DISTANCE A EFFECTUER

Oui, Enasis GDO / GTO Incendie

OBJECTIFS

Animer les briefing/debriefing ainsi que les séquences de brûlage dans le caisson d'observation et d'étude des phénomènes thermiques (COEPT).

THÈMES ABORDÉS

- ▶ Compréhension du système feu
- ▶ Mise en œuvre des GDO / GTO Incendie
- ▶ Maîtrise de l'outil pédagogique
- ▶ Sécurité sur les exercices

ÉVALUATION

Évaluation continue de certification

2025	
	Dates
FOR TEA - MODULE COEPT	du 08 au 12 septembre et du 22 au 26 septembre
FOR TEA - MODULE FORCEMENT	23 et 24 janvier
FMPA FOR TEA - MODULE VO	21 et 22 janvier

Formation de maintien et de perfectionnement des acquis

FORMATEUR AUX TECHNIQUES D'ENGAGEMENT ET D'ATTAQUE

FMPA FTEA

Durée : 32 heures (4 jours)

Nombre de stagiaires : 6 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

1 officier/sous-officier du GF, formateur accompagnateur, FRTEA

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 40 h (formation encadrée en totalité)

CONDITIONS D'ACCÈS

Être inscrit sur la liste d'aptitude des FTEA ou formateur référent TEA

OBJECTIF

Participer à chacune des sessions A, B,C, et D, soit 4 jours de FMPA annuellement : 1 par trimestre

THÈMES ABORDÉS

- ▶ Perfectionnement sur les rôles de "Doorman" et "Sécu" du COEPT
- ▶ Maîtrise de la sémantique
- ▶ Mise en œuvre des nouveaux scénarios pédagogiques

ÉVALUATION

Évaluation formative

2025			
	Dates	Lieux	Date limite d'inscription
Session A	le 11, 12, 17, ou 18 mars	Plateau pédagogique Crouël	30/11/2024
Session B	le 12, 13, 16 ou 17 juin		28/02/2025
Session C	le 04, 05, 16, ou 17 septembre		31/05/2025
Session D	le 03, 04, 08 ou 09 décembre		31/08/2025
FR TEA le 05 ou 12 décembre			31/08/2025

Formation de maintien et de perfectionnement des acquis

FORMATEUR RÉFÉRENT SECOURS ROUTIERS

FMPA FOR REF SR

Durée : 8 heures (1 jour)

Nombre de stagiaires : 12 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

Référents SR départementaux

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 10 h (formation encadrée en totalité)

CONDITION D'ACCÈS

Être formateur SR affecté dans un centre doté de moyens SR et être inscrit sur la liste d'aptitude pédagogique en qualité de formateur référent

NIVEAU PRÉ-REQUIS

Être formateur référent SR

OBJECTIFS

Mettre en œuvre des techniques pédagogiques adaptées pour animer un module de formation SR
Maîtriser l'emploi des matériels et techniques de secours sur la route
Intégrer une équipe de formateurs SR assurant les formations

THÈMES ABORDÉS

- ▶ Actualité réglementaire
- ▶ Techniques SR

ÉVALUATION

Évaluation formative continue

Dates	Lieux	Date limite d'inscription
à définir	Plateau pédagogique Crouël	
à définir		

Formation de maintien et de perfectionnement des acquis

FORMATEURS SECOURS ROUTIERS

FMPA FOR SR

Durée : 8 heures (1 jour)

Nombre de stagiaires : 12 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

1 responsable pédagogique SR départemental (ou adjoint) + 1 formateur référent SR

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 10 h (formation encadrée en totalité)

CONDITION D'ACCÈS

Être formateur SR affecté dans un centre doté de moyens SR et être inscrit sur la liste d'aptitude pédagogique

NIVEAU PRÉ-REQUIS

Être formateur SR

OBJECTIFS

Mettre en œuvre des techniques pédagogiques adaptées pour animer un module de formation SR

Maîtriser l'emploi des matériels et techniques de secours sur la route

Intégrer une équipe de formateurs SR assurant les formations

THÈMES ABORDÉS

- ▶ Actualité réglementaire
- ▶ Techniques SR

ÉVALUATION

Évaluation formative continue

Dates	Lieux	Date limite d'inscription
à définir	Plateau pédagogique Crouël	
à définir		
à définir		
à définir		

Formation de maintien et de perfectionnement des acquis

FORMATEUR DE CONDUITE

FMPA ACTT

Durée : 16 heures (2 jours)

Nombre de stagiaires : 6 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

1 référent d'une école agréée pour la formation des ACTT

1 référent départemental FORAC

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 20 h (*formation encadrée en totalité*)

CONDITIONS D'ACCÈS

Obligatoire pour les titulaires de la spécialité Accompagnateur de Conduite Tout Terrain (ACTT)

NIVEAU PRÉ-REQUIS

Être formateur ACTT en activité

OBJECTIFS

Adaptation aux réformes d'enseignement

Maintien sur liste d'aptitude COD 3 / ACTT

THÈMES ABORDÉS

- ▶ Mise en situation professionnelle
- ▶ Animation d'un atelier pédagogique personnalisé

ÉVALUATION

Évaluation formative

Dates	Lieux	Date limite d'inscription
À définir	CIS Vollore-Montagne	
À définir	CIS St Genès-Champanelle	

Formation de maintien et de perfectionnement des acquis

FORMATEUR CONDUITE

FMPA FOR CSEC

Durée : 16 heures (2 jours)

Nombre de stagiaires : 6 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

1 responsable conduite GF

2 BPJEPS

CONDITION D'ACCÈS

Faire partie de l'équipe d'encadrement des conduites sécurisées

Être sapeur-pompier au sein du Sdis 63

NIVEAU PRÉ-REQUIS

Être formateur conduite (COD 3 ou 3ACTT)

OBJECTIFS

Adaptation du chronogramme et du discours en fonction des moyens mis à disposition

Caler les formations conduite sécurisée VL/VU (CEERTA)

Caler les formations conduite sécurisée PL (CHARADE)

THÈMES ABORDÉS

- ▶ Échanger avec les BPJEPS désignés par la structure d'accueil
- ▶ Reconnaître le circuit ou le lieu de manœuvre des stages conduite sécurisée
- ▶ Prendre connaissance des règles particulières ou de sécurité

ÉVALUATION

Évaluation formative

Dates	Lieux	Date limite d'inscription
À définir	CEERTA Issoire	
À définir	CHARADE	

Formation chef de centre

CHEF DE CENTRE ET ADJOINT

Chef CIS

Durée : 40 heures (5 jours)

Nombre de stagiaires : 12 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

1 responsable pédagogique du groupement des territoires

Intervenants des services supports spécifiques à chaque thématique traitée

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 50 h (formation encadrée en totalité)

CONDITION D'ACCÈS

Occuper les fonctions de chef de centre ou d'adjoint (ou de Cie) ou être amené à les occuper dans un délai d'1 an
CONSEILLÉ TOUS LES 5 ANS ET DANS L'ANNÉE QUI SUIT LA PRISE DE FONCTION

OBJECTIFS

Acquérir les points de repères essentiels concernant le fonctionnement du Sdis 63

Connaître les principes des procédures simples administratives

Connaître les responsabilités qui incombent dans la gestion du centre

Comprendre les carrières des SPV

THÈMES ABORDÉS

- ▶ Compétences et organisation du Sdis 63
- ▶ Procédures
- ▶ Droits et obligations
- ▶ Évolution des carrières
- ▶ Récompenses et sanctions
- ▶ SQVS et protection sociale
- ▶ Mises en situation managériales
- ▶ Accompagnement managérial

ÉVALUATION

Évaluation formative

2025		
Dates	Lieux	Date limite d'inscription
du 27 au 31 janvier	Plateau pédagogique Crouël	30/11/2024
du 09 au 13 juin		28/02/2025
du 17 au 21 novembre		31/07/2025

Test d'accès à la fonction d'encadrant des activités physiques

Test EAP 2

Durée : 4 heures

Nombre de stagiaires : 12 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

2 sapeurs-pompiers titulaires de l'EAP 2 minimum

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 5 h (*formation encadrée en totalité*)

CONDITION D'ACCÈS

Être SPP ou SPV apte toutes missions

Être EAP 1

OBJECTIF

Satisfaire aux épreuves de sélection en pré-requis à la formation

THÈMES ABORDÉS

TESTS SPORTIFS indicateurs de la condition physique (niveau moyen)

- ▶ Luc léger
- ▶ Test de killy
- ▶ Tractions
- ▶ Pompes
- ▶ Souplesse
- ▶ Gainage
- ▶ Entretien de motivation (5 à 10 min)

ÉVALUATION

Évaluation de l'aptitude

2025

Formation encadrement des activités physiques des sapeurs-pompiers NIVEAU 1

EAP 1

Durée : 40 heures (5 jours)

Nombre de stagiaires : 12 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

EAP 3, EAP 2 titulaire de l'UV

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 50 h (formation encadrée en totalité)

CONDITION D'ACCÈS

Être SPP ou SPV apte toutes missions justifiant de 3 ans de service

NIVEAU PRÉ-REQUIS

Avoir satisfait aux tests de sélection (février ou septembre) et d'accès à la filière EAP du Sdis 63

OBJECTIFS

Connaître les bases de l'entraînement physique des sapeurs-pompiers pour maintenir une condition physique opérationnelle en respectant la sécurité et la santé des agents

THÈMES ABORDÉS

- ▶ Échauffement
- ▶ Renfort musculaire
- ▶ Tests d'aptitudes physiques
- ▶ Encadrement des séances physiques généralisées - ICP - PAO

ÉVALUATION

Évaluation certificative

2025		
Dates	Lieux	Date limite d'inscription
test le 14 février	CIS Riom	30/11/2024
du 14 au 18 avril		
test le 26 septembre		31/05/2025
du 17 au 21 novembre		

Formation de maintien et de perfectionnement des acquis

ÉDUCATEURS DES ACTIVITÉS PHYSIQUES 1 ET 2

FMPA EAP 1/2

Durée : 16 heures (2 jours)

1 jour formation + 1 jour d'encadrement d'épreuves sportives

Nombre de stagiaires : 12 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

1 conseiller technique sportif (EAP3) et un Formateur référent (EAP 2)

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 20 h (formation encadrée en totalité)

CONDITION D'ACCÈS

Être EAP 1 ou 2 depuis au moins 2 ans

Formation obligatoire tous les 2 ans pour figurer sur la liste de la spécialité EAP

NIVEAU PRÉ-REQUIS

Être titulaire de l'EAP 1 ou 2

OBJECTIFS

Se situer dans le nouvel environnement EAP

Participer à l'organisation d'une épreuve sportive prévue au calendrier départemental

1 journée de FMPA obligatoire tous les deux ans pour être sur la LAP

1 journée en qualité de jury d'arbitrage sur les manifestations sportives (cross et PSSP) par an

THÈMES ABORDÉS

- ▶ Réglementation sportive
- ▶ Tests d'aptitude physique
- ▶ Retour d'expérience sur la prévention des risques

ÉVALUATION

Aucune

2025			
	Dates	Lieux	Date limite d'inscription
EAP 2	13 février ou 12 septembre	CIS Clermont-Ferrand	30/11/2024
EAP 1	20 février ou 28 novembre	CIS Riom	
EAP 1	le 20 mars ou 18 septembre	CIS Riom	

Formation encadrement des activités physiques

MODULE COMPLÉMENTAIRE JUGE ARBITRE

Durée : 16 heures (2 jours)

Nombre de stagiaires : 12 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

EAP 3, EAP 2 titulaire de l'UV

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 20 h (formation encadrée en totalité)

CONDITION D'ACCÈS

Être EAP 1

ENSEIGNEMENT À DISTANCE À EFFECTUER

OUI, ressources Enasis

OBJECTIF

Connaître les règlements des épreuves sportives statutaires, les techniques de chronométrage

THÈMES ABORDÉS

En attente de la réforme du règlement des épreuves athlétiques et du PSSP

ÉVALUATION

Évaluation formative

2025		
Dates	Lieux	Date limite d'inscription
du 22 au 23 mai	CIS Riom	31/01/2025

Formation encadrement des activités physiques

MODULE COMPLÉMENTAIRE JEUNES SAPEURS-POMPIERS

EAP JSP

Durée : 16 heures (2 jours)

Nombre de stagiaires : 12 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

EAP 3, EAP 2 titulaire de l'UV

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 20 h (formation encadrée en totalité)

CONDITION D'ACCÈS

Être EAP 1 ou animateur JSP

OBJECTIF

Connaître les bases de l'entraînement physique des Jeunes sapeurs-pompiers pour les préparer aux épreuves du brevet et aux épreuves sportives statutaires

THÈMES ABORDÉS

En attente de la réforme du règlement des épreuves athlétiques et du PSSP et réforme du Brevet de JSP éventuelle

ÉVALUATION

Évaluation formative

Dates	Lieux	Date limite d'inscription
à définir	CIS Riom	





Formations de conduite



Permis poids lourd PPL (permis C)

Durée : 92 heures

Nombre de stagiaires : 14 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

1 formateur de l'école de conduite départementale

CONDITIONS D'ACCÈS

Être affecté au sein d'un CIS du CDSP disposant d'au moins 1 engin de plus de 3.5 T

La priorité est donnée aux CIS en déficit de conducteur poids lourd

Être âgé de 21 ans minimum

Être titulaire du permis VL (permis B) depuis plus de 2 ans

ÊTRE EN POSSESSION D'UNE PIÈCE D'IDENTITÉ VALIDE

ATTENTION : DATE LIMITE D'INSCRIPTION PORTÉE À 3 MOIS EN AMONT DE LA FORMATION

NIVEAU PRÉ-REQUIS

Être SPP titulaire ou SPV depuis plus de 3 ans, ayant la formation initiale

OBJECTIFS

Obtenir le permis poids lourd et conduire les engins lourds du CIS, **2 POSSIBILITÉS :**

- Session en alternance sur 10 semaines

OU

- Session bloquée sur 3 semaines

THÈMES ABORDÉS

THÉORIE

- ▶ Code
- ▶ Plateau théorique

PRATIQUE

- ▶ Plateau pratique
- ▶ Conduite

ÉVALUATION

Examen écrit et pratique

2025

	Code Crouël		Plateau Riom			Conduite Crouël		Date limite d'inscription
	Formation	Examen	Théorie	Pratique	Examen	Conduite	Examen	
	Session débutée en 2024							
BR	06+07+08 janvier	8 janvier	09+13+14 janvier	15 au 29 janvier	30 janvier	du 04 décembre 2024 au 21 janvier 2025	22 ou 23 janvier 2025	
EM	28+29+30 janvier	30 janvier	31 janvier + 04 et 05 février	du 06 au 21 février	26 ou 27 février	du 03 février au 04 mars	05 ou 06 mars	30/11/2024
EM	15+16+17 avril	17 avril	18+22 et 23 avril	du 24 avril au 16 mai	21 ou 22 mai	du 28 février au 08 avril	03 ou 04 juillet	30/11/2024
BR	19+20+21 mai	21 mai	22 et 26+27 mai	du 28 mai au 18 juin	19 juin	du 23 mai au 02 juillet	27 ou 28 août	31/01/2025
EM	06+07+08 août	08 août	12+13+14 août	du 19 août au 03 septembre	05 ou 09 septembre	du 23 juin au 26 août	17 ou 21 octobre	30/04/2025
EM	23+24+28 octobre	28 octobre	29+30+31 octobre	du 04 au 26 novembre	27 ou 28 novembre	du 10 septembre au 16 octobre	02 décembre à début janvier 2026	30/06/2025
BR	18+19+20 novembre	20 novembre	24+25+26 novembre	du 27 novembre au 30 décembre	31 décembre	début 2026	2026	31/07/2025

Formation à la conduite

CONDUCTEUR ENGIN POMPE

COD 1

Durée : 32 heures (4 jours)

Nombre de stagiaires : 8 minimum - 12 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

2 formateurs COD 3 FORAC (1 sous-officier titulaire du COD 1 et du FORAC) + 2 jurys COD 3 FORAC n'ayant pas encadré la formation

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 36 h (formation encadrée en totalité)

CONDITIONS D'ACCÈS

Être titulaire du permis de conduire PL en cours de validité (hors période probatoire) ou brevet militaire de conduite

Avoir conduit régulièrement depuis l'obtention du permis C

NIVEAU PRÉ-REQUIS

Maîtriser parfaitement les manœuvres incendie

Posséder les notions d'hydraulique

Être dans un CIS ayant au moins un engin pompe poids lourd

OBJECTIFS

S'intégrer et se responsabiliser dans les fonctions de conducteur

Mettre en œuvre les équipements pour réaliser les missions de manière adaptée à la situation et en toute sécurité

Surveiller, analyser et identifier un dysfonctionnement et si possible y remédier

THÈMES ABORDÉS

THÉORIE

- ▶ Responsabilité et sécurité
- ▶ Mécanique
- ▶ Hydraulique
- ▶ Pompes et amorceurs

PRATIQUE

- ▶ Alimentation de la pompe et des établissements
- ▶ Assurer la constance hydraulique
- ▶ Conduite de véhicules poids lourd
- ▶ Précautions d'utilisation d'une pompe

ÉVALUATION

Évaluation certificative en fin de stage : écrit, pratique et oral

Compagnies	Dates	Lieux - CIS	Date limite d'inscription
à définir			

Formation à la conduite

CONDUCTEUR TOUT TERRAIN

COD 2

Durée : 40 heures (5 jours)

Nombre de stagiaires : 8 minimum - 12 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

1 formateur titulaire ACTT pour 3 apprenants dont 1 FORAC ACTT

4 formateurs ACTT n'ayant pas encadré la formation pour le jury

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 50 h (formation encadrée en totalité)

CONDITIONS D'ACCÈS

Affectation de l'agent dans un CIS possédant au moins un engin poids lourd tout terrain (CCF ou CCR)

Être titulaire du permis de conduire PL en cours de validité (hors période probatoire)

ou brevet militaire de conduite

NIVEAU PRÉ-REQUIS

Être titulaire du COD 1

ENSEIGNEMENT A DISTANCE A EFFECTUER

OUI, Enasis

Les stagiaires doivent se rendre sur Enasis pour consulter les documents pédagogiques mis à disposition.

Chemin d'accès: Spécialités - COD - COD2

OBJECTIFS

Mettre en œuvre les équipements et les dispositifs spécifiques de franchissement, pour réaliser les missions de manière adaptée à la situation et en toute sécurité

Savoir reconnaître la zone d'évolution dans ses trois dimensions

THÈMES ABORDÉS

THÉORIE

- ▶ Connaissance des possibilités techniques des équipements et des dispositifs spécifiques de franchissement
- ▶ Connaissance des règles de sécurité afférentes à la prise en compte et à la conduite d'un véhicule tout terrain

PRATIQUE

- ▶ Reconnaissance et analyse de la zone d'évolution
- ▶ Appréhension et maîtrise du gabarit pour la conduite de l'engin en zone tout terrain de jour et de nuit
- ▶ Mise en œuvre des équipements et des dispositifs de franchissement
- ▶ Manœuvre de l'auto protection et l'auto dégagement en sécurité

ÉVALUATION

Évaluation certificative en fin de stage : écrit, pratique et oral

2025		
Dates	Lieux	Date limite d'inscription
du 12 au 16 mai	CIS St Genès-Champanelle Circuit de Charade	31/01/2025
du 22 au 26 septembre		31/05/2025
du 06 au 10 octobre		30/06/2025
à définir selon besoins		

Formation de maintien et de perfectionnement des acquis

CONDUCTEUR TOUT TERRAIN COD 2

FMPA COD 2

Durée : 8 heures (1 jour)

Nombre de stagiaires : 8 minimum - 12 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

1 formateur titulaire du FOR ACTT pour 3 apprenants

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 10 h (formation encadrée en totalité)

CONDITIONS D'ACCÈS

Affectation de l'agent dans un CIS possédant au moins un engin poids lourd tout terrain

Être titulaire du permis de conduire PL en cours de validité (hors période probatoire)

ou brevet militaire de conduite

NIVEAU PRÉ-REQUIS

Être titulaire du COD 2 ou être recyclé depuis plus de 5 ans

ENSEIGNEMENT A DISTANCE A EFFECTUER

OUI, Enasis

Les stagiaires doivent se rendre sur Enasis pour consulter les documents pédagogiques mis à disposition.

Chemin d'accès: spécialités - COD - COD2

OBJECTIFS

Actualiser ses connaissances et se mettre en situation professionnelle

THÈMES ABORDÉS

THÉORIE

- ▶ Rappel des possibilités techniques des équipements et des dispositifs spécifiques de franchissement
- ▶ Rappel des règles de sécurité afférentes à la prise en compte et à la conduite d'un véhicule tout terrain

PRATIQUE

- ▶ Reconnaissance et analyse de la zone d'évolution
- ▶ Appréhension et maîtrise du gabarit pour la conduite de l'engin en zone tout terrain de jour et de nuit
- ▶ Mise en œuvre des équipements et des dispositifs de franchissement
- ▶ Manœuvre de l'auto protection et l'auto dégagement en sécurité

ÉVALUATION

Évaluation formative

2025		
Dates au choix	Lieux	Date limite d'inscription
le 05 ou le 06 mai	Courpière domaine des Gorcias - Vollere-Montagne	31/01/2025
le 14 ou le 15 avril	St Genès-Champanelle Circuit de Charade	31/12/2024
le 19 ou le 20 ou le 21 ou le 22 mai		31/01/2025
le 26 ou le 27 mai		31/01/2025
le 13 ou le 14 ou le 15 octobre		30/06/2025

Formation à la conduite

CONDUCTEUR VÉHICULE DE LIAISON TOUT TERRAIN

VLTT

Durée : 8 heures (1 jour)

Nombre de stagiaires : 8 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

1 FORAC conduite / COD 3 pour 2 apprenants

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 10 h (formation encadrée en totalité)

CONDITIONS D'ACCÈS

Être titulaire du permis de conduire en cours de validité (hors période probatoire) ou brevet militaire de conduite

Être affecté sur la chaîne de commandement, ou au PSSM et participer à la colonne SEAUV

OBJECTIFS

Mettre en œuvre les dispositifs spécifiques de franchissement, pour réaliser les missions de manière adaptée à la situation et en toute sécurité

Savoir reconnaître la zone d'évolution dans ses trois dimensions

Actualiser ses connaissances et se mettre en situation professionnelle

THÈMES ABORDÉS

THÉORIE

- ▶ Rappel des possibilités techniques des dispositifs spécifiques de franchissement
- ▶ Rappel des règles de sécurité afférentes à la prise en compte et à la conduite d'un véhicule tout terrain

PRATIQUE

- ▶ Reconnaissance et analyse de la zone d'évolution
- ▶ Mise en œuvre des dispositifs de franchissement

2025		
Dates	Lieux	Date limite d'inscription
le 27 mai	Courpière domaine des Gorcias - Vollere-Montagne	31/01/2025
le 15 septembre	CIS Riom	31/05/2025

Permis de plaisance option eau intérieure PPOEI

Durée : 20 heures

Nombre de stagiaires : 6 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

Stage réalisé par un prestataire extérieur au Sdis

CONDITIONS D'ACCÈS

Être SAV, SAL ou être positionné dans un centre de secours détenteur d'une embarcation (max 8 par centre)
Savoir nager, diplôme réalisation 100 m nage libre

OBJECTIFS

Avoir les connaissances générales de la navigation en eau intérieure du bateau et de sa sécurité
Conserver la maîtrise de son bateau et de sa vitesse
Respecter les règles de navigation en eau intérieure

THÈMES ABORDÉS

- ▶ Code de la navigation
- ▶ Pratique : matelotage, préparatifs et mise en marche, appareillage, accostage, évolution, sauvetage

ÉVALUATION

Évaluation certificative

Dates	Lieux	Date limite d'inscription
À définir	À définir	

Conducteur embarcation COD 4

Durée : 24 heures (3 jours)

Nombre de stagiaires : 6 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

1 référent du nautique + 2 chefs d'unités

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 30 h (formation encadrée en totalité)

CONDITIONS D'ACCÈS

Être dans un CIS détenteur d'une embarcation et être SAV ou SAL

NIVEAU PRÉ-REQUIS

Permis fluvial (PPOEI)

OBJECTIFS

Connaissance des différentes embarcations du Sdis

Travail avec les SAV/SAL

Différentes manœuvres

THÈMES ABORDÉS

- ▶ Abordage de victimes, sauveteurs, berges
- ▶ Appareillage, accostage, évolution, sauvetage
- ▶ Travail avec GRIMA

ÉVALUATION

Évaluation certificative

2025		
Dates	Lieux	Date limite d'inscription
du 01 au 03 octobre	À définir	30/06/2025

Formation de maintien et de perfectionnement des acquis

CONDUCTEUR EMBARCATION COD 4

FMPA COD 4

Durée : 8 heures (1 jour)

Nombre de stagiaires : 8 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

2 chefs d'unités secours nautique

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 10 h (formation encadrée en totalité)

CONDITIONS D'ACCÈS

Permis fluvial et stage COD 4 ou CEN

OBJECTIFS

Remise à niveau conduite embarcation

Connaissance des différentes embarcations du Sdis

THÈMES ABORDÉS

- ▶ Abordage de victimes, sauveteurs, berges
- ▶ Appareillage, accostage, évolution, sauvetage
- ▶ Travail avec GRIMA

ÉVALUATION

Évaluation formative

2025		
Dates au choix	Lieux	Date limite d'inscription
le 31 mars	CIS Issoire	30/11/2024
ou le 01 ou 02 ou 03 ou 04 avril		31/12/2024

Conducteur échelier COD 6

Durée : 32 heures (4 jours)

Nombre de stagiaires : 4 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

1 formateur titulaire FORAC ACTT pour 4 stagiaires

2 jurys FORAC TT n'ayant pas encadré la formation pour l'évaluation

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 40 h (formation encadrée en totalité)

CONDITIONS D'ACCÈS

Affectation de l'agent dans un CIS possédant un moyen élévateur aérien

Être titulaire du permis de conduire PL en cours de validité (hors période probatoire) ou brevet militaire de conduite

NIVEAU PRÉ-REQUIS

Être titulaire du COD 1 depuis plus d'1 an de préférence

Test d'aisance en hauteur sur échelle aérienne (accéder par les échelons)

OBJECTIFS

Se former spécifiquement au moyen aérien affecté dans son CIS

Mettre en œuvre les équipements et les dispositifs spécifiques d'un moyen élévateur aérien

Savoir reconnaître la zone d'évolution dans ses trois dimensions

THÈMES ABORDÉS

THÉORIE

- ▶ Connaissance des possibilités techniques de l'échelle et des équipements
- ▶ Connaissance des dangers potentiels liés à l'environnement
- ▶ Pannes probables

PRATIQUE

- ▶ Reconnaissance, analyse et détermination de la zone d'évolution
- ▶ Réalisation des possibilités de stabilisation en fonction des missions
- ▶ Manipulation de l'échelle aérienne et des équipements
- ▶ Appliquer les procédures en cas de panne

ÉVALUATION

Évaluation certificative

Compagnies	Dates	Lieux	Date limite d'inscription
à définir en fonction des besoins			

Formation de maintien et de perfectionnement des acquis

CONDUCTEUR ET CHEF D'AGRÈS MEA

FMPA MEA

Durée : 8 heures (1 jour)

Nombre de stagiaires : 8 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

1 FORAC TT

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 10 h (formation encadrée en totalité)

CONDITIONS D'ACCÈS

Être affecté dans un CIS possédant un moyen élévateur aérien

Être titulaire du permis de conduire PL en cours de validité (hors période probatoire) ou brevet militaire de conduite

Être chef d'agrès ou conducteur MEA

NIVEAU PRÉ-REQUIS

Être titulaire du COD 6 depuis plus de 3 ans ou chef d'agrès 1 équipe MEA

OBJECTIFS

Mettre en œuvre les équipements et les dispositifs spécifiques avec l'échelle aérienne du centre et l'échelle de réserve, pour réaliser les missions de manière adaptée à la situation en toute sécurité

Savoir reconnaître la zone d'évolution dans ses trois dimensions

THÈMES ABORDÉS

THÉORIE

- ▶ Connaître les possibilités techniques de l'échelle et des équipements
- ▶ Connaître les dangers potentiels liés à l'environnement
- ▶ Identifier les pannes probables

PRATIQUE

- ▶ Reconnaître, analyser et déterminer la zone d'évolution
- ▶ Réaliser les possibilités de stabilisation en fonction des missions
- ▶ Manipulation de l'échelle aérienne et des équipements en toute sécurité
- ▶ Appliquer les procédures en cas de panne

ÉVALUATION

Évaluation diagnostique début de stage : écrit

Évaluation sommative en fin de stage : pratique et oral

Dates	Lieux - CIS	Date limite d'inscription
À définir au sein des CIS armés d'un MEA	Ambert, Thiers, Montaigut-en-Combraille, Besse, Riom, Clermont-Ferrand, La Bourboule, Chamalières, Issoire, Cournon-d'Auvergne, Les Ancizes, GF	

Formation à la conduite

CONDUITE SÉCURISÉE DE VÉHICULES LÉGERS

CSEC VL

Durée : 16 heures (2 jours)

Nombre de stagiaires : 12 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

2 formateurs COD 3 FORAC + 2 moniteurs externes

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 20 h (formation encadrée en totalité)

CONDITION D'ACCÈS

Être agent du CDSP 63

NIVEAU PRÉ-REQUIS

Être titulaire du permis B valide

OBJECTIFS

Être sensibilisé aux risques routiers

Connaître et comprendre les comportements dynamiques d'un véhicule terrestre à moteur

Adapter et maîtriser sa conduite en situations courantes et particulières

THÈMES ABORDÉS

THÉORIE

- ▶ Réactions face à un danger
- ▶ Maniabilité du volant

PRATIQUE

- ▶ Installation et position de conduite
- ▶ Freinage
- ▶ Maniabilité du volant
- ▶ Sécurités actives embarquées (ABS, SSP...)
- ▶ Dérives d'un véhicule léger au sol à faible adhérence

ÉVALUATION

Évaluation formative

2025		
Dates	Lieux	Date limite d'inscription
du 03 au 04 mars	Circuit d'Issoire - CEERTA	30/11/2024
du 24 au 25 mars		
du 08 au 09 septembre		31/05/2025
du 03 au 04 novembre		31/07/2025

Formation à la conduite

CONDUITE SÉCURISÉE DE VÉHICULES UTILITAIRES

CSEC VU

Durée : 16 heures (2 jours)

Nombre de stagiaires : 12 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

2 formateurs COD 3 FORAC + 2 moniteurs externes

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 20 h (formation encadrée en totalité)

CONDITIONS D'ACCÈS

Être conducteur SP de VSAV ou CID

Être conducteur PAT, utilisateur de véhicule utilitaire pour ses fonctions

NIVEAU PRÉ-REQUIS

Être titulaire du permis B valide

OBJECTIFS

Être sensibilisé aux risques routiers

Connaître et comprendre les comportements dynamiques d'un véhicule terrestre à moteur

Adapter et maîtriser sa conduite en situations courantes et particulières

THÈMES ABORDÉS

PRATIQUE

- ▶ Installation et position de conduite
- ▶ Maniabilité du volant
- ▶ Freinage

- ▶ Sécurités actives embarquées (ABS, SSP...)
- ▶ Dérives d'un véhicule léger au sol à faible adhérence

ÉVALUATION

Évaluation formative

2025		
Dates	Lieux	Date limite d'inscription
les 17 et 18 février	Circuit d'Issoire - CEERTA	30/11/2024
le 31 mars et le 01 avril		
les 07 et 08 avril		31/12/2024
les 15 et 16 septembre		31/05/2025
les 20 et 21 octobre		30/06/2025

Formation à la conduite sécurisée

CONDUITE SÉCURISÉE DE VÉHICULES POIDS LOURDS

CSEC PL

Durée : 16 heures (2 jours)

Nombre de stagiaires : 12 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

2 formateurs COD 3 FORAC formés à l'utilisation du matériel + 2 moniteurs externes

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 20 h (formation encadrée en totalité)

CONDITION D'ACCÈS

Être conducteur sapeur-pompier poids lourd

Être conducteur PAT, utilisateur de PL pour ses fonctions

NIVEAU PRÉ-REQUIS

Être titulaire du permis C valide ou brevet militaire de conduite PL

OBJECTIFS

Être sensibilisé aux risques routiers

Connaître et comprendre les comportements dynamiques d'un véhicule terrestre à moteur

Adapter et maîtriser sa conduite en situations courantes et particulières

THÈMES ABORDÉS

THÉORIE

- ▶ Installation position de conduite
- ▶ Maniabilité du volant

PRATIQUE

- ▶ Installation et position de conduite
- ▶ Freinage
- ▶ Maniabilité du volant
- ▶ Sécurités actives embarquées (ABS, SSP...)

ÉVALUATION

Évaluation formative

2025		
Dates	Lieux	Date limite d'inscription
du 18 au 19 novembre	St Genès-Champanelle Circuit de Charade	31/07/2025
du 20 au 21 novembre		

Formation de maintien et de perfectionnement des acquis

CONDUITE SÉCURISÉE

FMPA CSEC

Durée : 8 heures (1 jour)

Nombre de stagiaires : 12 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

2 formateurs FORAC TT + 2 moniteurs externes BPJEPS

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 10 h (formation encadrée en totalité)

CONDITIONS D'ACCÈS

Être conducteur SP VSAV

Être conducteur PAT, utilisateur au quotidien de CID pour ses fonctions

Être agent du CDSP 63

NIVEAU PRÉ-REQUIS

Avoir participé à une formation de conduite sécurisée niveau 1, 2 ou 3 depuis plus de 3 ans

OBJECTIFS

Consolider ses acquis

Être sensibilisé aux risques routiers

Connaître et comprendre les comportements dynamiques d'un véhicule terrestre à moteur

Adapter et maîtriser sa conduite en situations courantes et particulières

THÈMES ABORDÉS

PRATIQUE

- ▶ Installation et position de conduite
- ▶ Freinage
- ▶ Maniabilité du volant
- ▶ Sécurités actives embarquées (ABS, SSP...)
- ▶ Dérives d'un véhicule léger au sol à faible adhérence

ÉVALUATION

Évaluation formative

2025		
Dates	Lieux	Date limite d'inscription
le 01 décembre	Circuit d'Issoire - CEERTA	31/08/2025
le 02 décembre		
le 03 décembre		
le 04 décembre		
le 05 décembre		

Formation de maintien et de perfectionnement des acquis

CODE DE LA ROUTE

FMPA Code

Durée : 4 heures

Nombre de stagiaires : 12

NIVEAU D'ENCADREMENT

1 formateur de l'école de conduite départementale

CONDITION D'ACCÈS

Tous les agents et notamment ceux ayant été relevés pour une contravention routière et autres demandes de la hiérarchie (sinistre routier...)

NIVEAU PRÉ-REQUIS

Titulaire du permis B

OBJECTIFS

Se réapproprier les règles de conduite et les notions du Code de la route

Consolider ses acquis

Être sensibilisé à l'actualité du Code de la route et à l'entretien courant d'un véhicule léger

THÈMES ABORDÉS

- ▶ Formation théorique
- ▶ Formation pratique (simulateur)

ÉVALUATION

Évaluation formative

Dates	Lieux	Date limite d'inscription
À définir matin ou après-midi	Plateau pédagogique Crouël	
À définir matin ou après-midi		

Perfectionnement conducteur porte cellule PERF VPCE

Durée : 8 heures (1 jour)

Nombre de stagiaires : 12 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

1 formateur titulaire du COD 3 +1 expert intervenant constructeur / équipementier

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 10 h (formation encadrée en totalité)

CONDITIONS D'ACCÈS

Être dans un CIS possédant un engin porte berce

NIVEAU PRÉ-REQUIS

Être conducteur sapeur-pompier de PL depuis plus d'un an

Posséder le permis poids lourd (permis C) en cours de validité

Être COD 1 depuis plus d'un an

OBJECTIFS

Mettre en œuvre les équipements et les dispositifs spécifiques pour réaliser les missions de manière adaptée aux situations et en toute sécurité

Savoir reconnaître la zone d'évolution dans ses trois dimensions

THÈMES ABORDÉS

THÉORIE

- ▶ Connaissance des possibilités techniques de l'engin et des équipements
- ▶ Connaissance des dangers potentiels liés à l'environnement
- ▶ Règles d'emploi et de sécurité

PRATIQUE

- ▶ Reconnaissance, analyse et détermination de la zone de manœuvre pour la dépose cellule
- ▶ Manipulation dépose d'une cellule au sol et repose d'une cellule sur le porteur en sécurité
- ▶ Guidage spécifique à la manipulation de cellule

ÉVALUATION

Évaluation formative

Dates	Lieux	Date limite d'inscription
À définir	CIS Clermont-Ferrand	



Photo Sdis 63 : J. DIMNET

Formations de spécialités opérationnelles



Formation de spécialité

ÉQUIPIER RISQUES CHIMIQUES

RCH 1

Durée : 56 heures (7 jours)

Nombre de stagiaires : 12 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

1 FORAC RCH3 pour 6 stagiaires minimum

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 60 h (formation encadrée en totalité)

CONDITION D'ACCÈS

Sapeur pompier professionnel ou volontaire apte toutes missions

NIVEAU PRÉ-REQUIS

Être SPP ou SPV titulaire

ENSEIGNEMENT A DISTANCE A EFFECTUER

OUI, Enasis

OBJECTIFS

Mettre en oeuvre les techniques spécifiques aux risques chimiques et de lutte contre la pollution

S'adapter au sein d'un dispositif global sur une opération RCH

Utiliser les tenues spécifiques à la spécialité avec aisance

THÈMES ABORDÉS

- ▶ Risques chimiques
- ▶ Lutte contre la pollution terrestre, aquatique et atmosphérique
- ▶ Matériels RCH et DEPOLL
- ▶ Équipement de protection individuelle

ÉVALUATION

Évaluation continue certificative

2025		
Dates	Lieux	Date limite d'inscription
les 19 et 20 juin et du 23 au 27 juin	CIS Clermont-Ferrand	28/02/2025

Formation de maintien et de perfectionnement des acquis

ÉQUIPIER ET CHEF D'ÉQUIPE RISQUES CHIMIQUES

FMPA RCH

Durée : 24 heures (3 jours)

Nombre de stagiaires : 12 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

2 ACPRO RCH 3 minimum

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 30 h (formation encadrée en totalité)

CONDITION D'ACCÈS

Être sapeur-pompier en régime cyclé affecté en CIS en priorité

NIVEAU PRÉ-REQUIS

Être titulaire du RCH 1 ou du RCH 2 et être inscrit sur la liste d'aptitude opérationnelle ou la liste bis

OBJECTIFS

Actualiser ses connaissances (approfondissement ou mise à niveau)

Utiliser de manière adaptée les nouveaux matériels

Maintenir les acquis

Conditions de maintien sur la LAO 2026 : avoir participé au module A (16h) et au module B (8h) en 2025

THÈMES ABORDÉS

THÉORIE

- ▶ Rappel des notions d'intervention et de sécurité

PRATIQUE

- ▶ Utilisation des matériels spécifiques
- ▶ Mise en œuvre des matériels
- ▶ Manœuvres sur sites extérieurs

2025			
	Dates	Lieux	Date limite d'inscription
Module A 16 heures	03 et 04 février	CIS Clermont-Ferrand	30/11/2024
	17 et 18 février		
	17 et 18 mars		
	31 mars et 01 avril		
	14 et 15 avril		
	05 et 06 mai		
	19 et 20 mai		
Module B 8 heures	le 22 mai	Sites extérieurs	31/01/2025
	le 27 mai		
	le 09 septembre		
	le 18 septembre		
	le 16 octobre		
	le 06 novembre		
	le 18 novembre		

Formation de maintien et de perfectionnement des acquis

CHEF D'UNITÉ RISQUES CHIMIQUES

FMPA CU RCH

Durée : 8 heures (1 jour)

Nombre de stagiaires : 16 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

CTD ou CTDA RCH

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 10 h (formation encadrée en totalité)

CONDITION D'ACCÈS

Être chef d'unité RCH inscrit sur la liste opérationnelle de l'année

NIVEAU PRÉ-REQUIS

Être titulaire du RCH 3 ou 4

OBJECTIF

Actualiser les connaissances théoriques et pratiques

THÈMES ABORDÉS

- ▶ Préparation des modules A et B de l'année (thèmes, sites de manœuvres, matériels ...)
- ▶ Actualisation des connaissances pratiques et théoriques
- ▶ Échanger sur le retour d'expérience intra et extra départemental sur des opérations RCH marquantes

ÉVALUATION

Évaluation formative

2025		
Dates	Lieux	Date limite d'inscription
le 23 janvier	CIS Clermont-Ferrand	30/11/2024

Formation de maintien et de perfectionnement des acquis

RISQUES NUCLÉAIRES RADIOLOGIQUES BIOLOGIQUES CHIMIQUES ET EXPLOSIFS

FMPA NRBC - E

Durée : 4 heures

Nombre de stagiaires : 24 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

2 ACPRO RCH 3 minimum

1 formateur SSSM pour la FMPA SSSM

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 5 h (formation encadrée en totalité)

CONDITION D'ACCÈS

Être affecté dans un centre support de la spécialité NRBC et identifié sur l'un des 3 groupes NRBC

NIVEAU PRÉ-REQUIS

Être ACPRO ou FORAC pour retranscrire les éléments dans son centre

Être référent identifié par le chef de centre support d'un des GA ci-dessous :

G SAUV 1 NRBC (ex GA 1) : Chamalières, Gerzat, Riom, Clermont-Ferrand, Aubière, Issoire

G SAUV 2 NRBC (ex GA 2) : Aigueperse, Volvic, Ennezat, Champeix, Plauzat, Vic-le-Comte

G DECONTA NRBC (ex GA 3) : Pont-du-Château, Thiers, Cournon-d'Auvergne, Mezel, Vertaizon

OBJECTIFS

Organiser la FMPA NRBC- E dans son centre d'affectation, sous la responsabilité du chef de centre avec les éléments abordés lors de la FMPA NRBC-E

Transmettre avant le mois d'octobre au CTD RCH 3 la liste des sapeurs-pompiers formés du CIS

THÈMES ABORDÉS

- ▶ Ordre zonal d'opération NRBC
- ▶ Décontamination des populations
- ▶ Port des EPI NRBC

ÉVALUATION

Évaluation formative

2025			
Formation	Dates	Lieux	Date limite d'inscription
G SAUV 1 NRBC (ex GA 1)	le 6 février	CIS Pont-du-Château	30/11/2024
G SAUV 2 NRBC (ex GA 2)	le 08 février		
G DECONTA NRBC (ex GA 3)	le 15 février		
SSSM	le 11 février le 15 mars		

Formation de maintien et de perfectionnement des acquis

ÉQUIPIER ET CHEF D'ÉQUIPE RISQUES RADIOLOGIQUES

FMPA RAD

Durée : 16 heures (2 jours)

Nombre de stagiaires : 12 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

2 ACPRO RAD 3 minimum

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 20 h (formation encadrée en totalité)

CONDITION D'ACCÈS

Ensemble des personnels sur LAO RAD (1&2)

Les agents formés RAD1 en 2023 sont dispensés de FMPA RAD module A

DIPLÔMES PRÉ-REQUIS

Être RAD 1 ou RAD 2 inscrit sur la lise opérationnelle ou la liste bis

ENSEIGNEMENT A DISTANCE A EFFECTUER

OUI, Enasis

OBJECTIFS

Actualiser les connaissances théoriques et pratiques

Utiliser de manière adaptée les nouveaux matériels

Maintenir ses acquis

Conditions de maintien sur la LAO 2026 : avoir participé au module A (8h) et au module B (8h) en 2025

THÈMES ABORDÉS

THÉORIE

- ▶ Rappel des notions d'intervention et de sécurité

PRATIQUE

- ▶ Utilisation des matériels spécifiques
- ▶ Mise en œuvre des matériels

ÉVALUATION

Évaluation formative

2025			
Module	Dates	Lieux	Date limite d'inscription
Module A	le 11 mars	CIS Clermont-Ferrand	30/11/2024
	le 27 mars		
	le 08 avril		
	le 13 mai		
	05 juin - rattrapage		
Module B	le 23 septembre	CIS Riom	31/05/2025
	le 14 octobre		
	le 4 novembre		
	le 20 novembre		
	02 décembre - rattrapage		

Formation de maintien et de perfectionnement des acquis

CHEF D'UNITÉ RISQUES RADIOLOGIQUES

FMPA CU RAD

Durée : 12 heures (1,5 jour)

Nombre de stagiaires : 16 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

CTD ou CTDA RAD

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 15 h (formation encadrée en totalité)

CONDITION D'ACCÈS

Être chef d'unité RAD inscrit sur la liste opérationnelle de l'année

NIVEAU PRÉ-REQUIS

Être RAD 3 ou RAD 4

OBJECTIF

Actualiser les connaissances théoriques et pratiques

THÈMES ABORDÉS

- ▶ Préparation des modules A et B de l'année (thèmes, sites de manoeuvres, matériels ...)
- ▶ Actualisation des connaissances pratiques et théoriques
- ▶ Échanger sur le retour d'expérience intra et extra départemental sur des opérations RAD marquantes

ÉVALUATION

Évaluation formative

2025		
Dates	Lieux	Date limite d'inscription
le 28 janvier et le 8 octobre matin	CIS Clermont-Ferrand	30/11/2024

Formation de spécialité

EQUIPIER DE L'UNITÉ DE SAUVETAGE D'APPUI ET DE RECHERCHE

SDE 1

Durée : 80 heures (10 jours)

Nombre de stagiaires : 12 SDE 1 maximum
6 SDE 2 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

1 SDE 3

1 SDE 2 pour être 6 stagiaires minimum

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 100 h (formation encadrée en totalité)

CONDITIONS D'ACCÈS

Être sapeur-pompier professionnel ou volontaire

Être caporal au minimum

NIVEAU PRÉ-REQUIS

Être prioritairement dans un centre support de la spécialité

OBJECTIFS

Devenir équipier USAR au sein de la spécialité

Savoir utiliser les matériels de la berce USAR 63

S'intégrer dans le dispositif du secours dans un milieu instable ou effondré

Connaître les règles d'hygiène et de sécurité sur opération et lors d'un détachement extérieur

THÈMES ABORDÉS

Sécurisation de zone dangereuse

Recherche de victimes en milieu effondré ou menaçant ruine

Dégagement et évacuation des victimes hors de la zone dangereuse

ÉVALUATION

Évaluation certificative

2025		
Dates	Lieux	Date limite d'inscription
du 02 au 06 et du 10 au 13 juin	CIS Clermont-Ferrand	28/02/2025

Formation de spécialité

CHEF D'UNITÉ DE SAUVETAGE D'APPUI ET DE RECHERCHE

SDE 2

Durée : 72 heures (9 jours) dont une manoeuvre de nuit

Nombre de stagiaires : 16 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

2 SDE 3

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 100 h (*formation encadrée en totalité*)

CONDITIONS D'ACCÈS

Être sous-officier du grade d'adjudant inscrit sur la liste d'aptitude opérationnelle de l'année en cours ou être inscrit sur la liste de nomination au grade d'adjudant

NIVEAU PRÉ-REQUIS

Être titulaire du SDE 1 et être inscrit sur la liste d'aptitude SDE de l'année en cours
Apte médical sans restriction

OBJECTIF

Intervenir en qualité de chef d'unité d'appui et de recherche

THÈMES ABORDÉS

- ▶ Recherche et localisation de victimes
- ▶ Sauvetages
- ▶ Etalements
- ▶ Gestion d'une unité composée
- ▶ Intégration au sein d'une colonne de l'unité
- ▶ Gestion de la sécurité en intervention

ÉVALUATION

Évaluation certificative

2025		
Dates	Lieux	Date limite d'inscription
du 02 au 06 et du 10 au 13 juin	CIS Clermont-Ferrand	28/02/2025

Formation de maintien et de perfectionnement des acquis

UNITÉ DE SAUVETAGE D'APPUI ET DE RECHERCHE

FMPA USAR

Durée : 24 heures (3 jours)

Nombre de stagiaires : 14 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

1 sous-officier titulaire du SDE 3 minimum pour 6 stagiaires

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 30 h (formation encadrée en totalité)

CONDITION D'ACCÈS

Être inscrit sur la LAO 2025

DIPLÔMES PRÉ-REQUIS

Être titulaire du SDE 1 ou du SDE 2

OBJECTIF

Pour le maintien sur la LAO 2026 suivre 24 heures de FMPA USAR sur les modules proposés

THÈMES ABORDÉS

- ▶ module A : 8 heures de FMPA sur le thème du sauvetage
- ▶ module B : 8 heures de FMPA sur le thème de l'étalement et du risque bâtimentaire
- ▶ module C : 8 heures de FMPA sur le thème de manœuvre de force (animalier, déplacement de charge, SR lourd)

ÉVALUATION

Évaluation formative : manœuvres sur cas concrets

2025			
Module	Dates	Lieux	Date limite d'inscription
Module A	le 05 février	CIS Cournon-d'Auvergne - Mirefleurs	30/11/2024
	le 07 février		
	le 10 février		
	le 12 février		
	le 14 février		
	le 19 février		
le 20 février			
Module B	le 12 mai	CIS Clermont-Ferrand	31/01/2025
	le 14 mai		
	le 16 mai		
	le 21 mai		
	le 23 mai		
	le 26 mai		
le 28 mai			
Module C	le 03 octobre	Plateau pédagogique Crouël	30/06/2025
	le 06 octobre		
	le 08 octobre		
	le 10 octobre		
	le 13 octobre		
	le 15 octobre		
le 17 octobre			
Rattrapage	à définir		

Formation de maintien et de perfectionnement des acquis

CHEF DE SECTION DE L'UNITÉ DE SAUVETAGE D'APPUI ET DE RECHERCHE

FMPA CS USAR

Durée : 24 heures (3 jours)

Nombre de stagiaires : 16 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

CT USAR

CONDITION D'ACCÈS

Être inscrit sur liste d'aptitude opérationnelle en qualité de chef de section

ENSEIGNEMENT A DISTANCE A EFFECTUER

OUI, Enasis

OBJECTIFS

Présentation des nouveaux matériels et techniques à aborder en 2025

Organisation de la FMPA 2025

Partage des RETEX

THÈMES ABORDÉS

- ▶ Organisation des stages 2025
- ▶ Orientations de la spécialité
- ▶ Besoins en formation
- ▶ Sollicitations extérieures
- ▶ Répartition des formateurs sur les FMPA USAR 2025

2025			
Session	Dates	Lieux	Date limite d'inscription
Module A	le 03 février	Plateau pédagogique Crouël	30/11/2024
Module B	le 07 mai	CIS Clermont-Ferrand	31/01/2025
Module C	le 01 octobre	Plateau pédagogique Crouël	30/06/2025

Formation de spécialité

UNITÉ DE SAUVETAGE D'APPUI ET DE RECHERCHE SECOURS ROUTIER POIDS LOURDS

USAR PL

Durée : 40 heures (5 jours)

Nombre de stagiaires : 12 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

1 SDE 3 SR PL, 1 SDE 2 SR PL pour 6 stagiaires

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 50 h (formation encadrée en totalité)

CONDITION D'ACCÈS

Être inscrit sur la LAO USAR

NIVEAU PRÉ-REQUIS

Être prioritairement dans un centre de la spécialité

Être prioritairement SDE 2 et/ ou FORAC

OBJECTIFS

Acquérir les techniques de base du secours routier impliquant des poids lourds

Adapter la technique à la situation

Être capable de retranscrire ces techniques lors de la FMFA

THÈMES ABORDÉS

- ▶ Mettre en œuvre les matériels de l'USAR appliqués au secours routier poids lourds

ÉVALUATION

Évaluation certificative

2025		
Dates	Lieux	Date limite d'inscription
du 22 au 26 septembre	CIS Clermont-Ferrand	31/05/2025

Formation de spécialité

UNITÉ DE SAUVETAGE D'APPUI ET DE RECHERCHE ÉVALUATEUR RISQUES BÂTIMENTAIRES
USAR RISQUES BÂTIMENTAIRES (RBAT)

Durée : 40 heures (5 jours)

Nombre de stagiaires : 12 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

1 SDE 3

1 formateur en risques bâtimentaires de l'ECASC

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 50 h (formation encadrée en totalité)

CONDITION D'ACCÈS

Être inscrit sur liste d'aptitude opérationnelle USAR

NIVEAU PRÉ-REQUIS

Être prioritairement SDE 2 ou 3

OBJECTIFS

Être capable d'évaluer les risques inhérents à un bâtiment instable

Proposer au COS des mesures adaptées à la situation

S'adapter à toutes les situations régulièrement rencontrées lors d'interventions du Sdis (IEMR, feu, charge , travaux ...)

THÈMES ABORDÉS

- ▶ Compréhension des structures bâtimentaires
- ▶ Mise en œuvre de la fiche EBRAS

ÉVALUATION

Évaluation certificative

Dates	Lieux	Date limite d'inscription
À définir en fonction des disponibilités des formateurs ECASC	Plateau pédagogique Crouël	

Formation de maintien et de perfectionnement des acquis

SAUVETEUR SECOURISTE HÉLIPORTÉ

FMPA SSH

Durée : 8 heures (1 jour)

Nombre de stagiaires : 12 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

CTD SMPM qualifié SSH ACPRO

Personnel de la base hélicoptère de la sécurité civile

CONDITIONS D'ACCÈS

Être inscrit sur la LAO 2025

OBJECTIFS

Maintien sur la LAO

Sécurité lors des treuillages

Communication avec le personnel navigant

Matériels de la BHSC 63

THÈMES ABORDÉS

- ▶ Sécurité lors des treuillages
- ▶ Communication avec le personnel navigant
- ▶ Utilisation des matériels propres à la BHSC

ÉVALUATION

Formative

Dates	Lieux	Date limite d'inscription
à définir	BHSC 63	

Formation de maintien et de perfectionnement des acquis

SECOURISTE EN MILIEU PÉRILLEUX ET MONTAGNE

FMPA SMPM

Durée : 92 heures (11 jours) + manoeuvre de nuit

Nombre de stagiaires : 12 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

1 conseiller technique SMPM + 1 IMP 3 minimum pour 4-5 stagiaires, 2 SMO 2, 1 SMO 3 + 1 guide pour module neige

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 115 h (formation encadrée en totalité)

CONDITION D'ACCÈS

Être titulaire de la spécialité et/ou à la demande du conseiller technique

NIVEAU PRÉ-REQUIS

Être titulaire au minimum de l'IMP 2 ou IMP 1 pour le SSSM, titulaire du module neige

OBJECTIFS

Pour inscription sur la LAO 2026 : suivre 92 heures annuelles de FMPA en 2025

- 80 heures de FMPA manoeuvres SMPM en équipe
- 8 heures de FMPA neige sur les techniques de progression et de sauvetage
- 4 heures de FMPA de nuit

Actualiser ses connaissances théoriques et pratiques

Maîtriser les techniques de secours en équipe

INSCRIPTION SUR UNE SEULE SESSION PAR LE CHEF DE CENTRE

Seuls les agents inscrits sur la LAO SSH en qualité de "treuillable" sont habilités à suivre la FMPA correspondante

THÈMES ABORDÉS

THÉORIE

- ▶ Connaissance du matériel
- ▶ Rappel des mesures de sécurité
- ▶ Retour d'expérience

PRATIQUE

- ▶ Manœuvres sur site
- ▶ Manœuvre de nuit

ÉVALUATION

Manœuvres collectives sur cas concrets, tests opérationnels annuel

2025										
	Janvier (neige)	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Septembre	Octobre (+nuit)	Novembre	Décembre (+tests)
Session A	le 09	le 18	le 11	le 08	les 13 et 14	le 17	le 16	le 07	le 18	le 09
Session B	le 16	le 19	le 12	le 09	les 15 et 16	le 18	le 17	le 08	le 19	le 10
Session C	le 23	le 20	le 13	le 10	les 20 et 21	le 19	le 18	le 09	le 20	le 11
Session D	le 30	le 21	le 14	le 11	les 22 et 23	le 20	le 19	le 10	le 21	le 12
Stage neige (janvier)						Sancy			DLC 30/11/2024	
Sessions						CIS Clermont-Ferrand				

Formation de maintien et de perfectionnement des acquis

CHEF D'UNITÉ DU SECOURS MILIEU PÉRILLEUX ET MONTAGNE

FMPA CU SMPM

Durée : 12 heures (1 jour ½)

Nombre de stagiaires : 16 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

CT SMPM

CONDITION D'ACCÈS

Être inscrit sur la liste opérationnelle en qualité de CU CT IMP

NIVEAU PRÉ-REQUIS

Être titulaire de l'IMP 3

OBJECTIFS

Préparation de la FMPA SMPM de l'année suivante

RETEX de la FMPA de l'année écoulée

Questions diverses relatives à l'évolution de la spécialité et ses modules (SSH, Neige...)

THÈMES ABORDÉS

- ▶ RETEX
- ▶ Méthodologie
- ▶ Organisation FMPA 2025

ÉVALUATION

Formative

2025		
Dates	Lieux	Date limite d'inscription
le 17 octobre	CIS Clermont-Ferrand	30/06/2025

Formation de maintien et de perfectionnement des acquis

ÉQUIPE CYNOTECHNIE

FMPA CYNO

Durée : 220 heures annuelles pour les CYN 1, 2 et 3
et 32 heures en supplément pour les CYN spécialisés en avalanche

Nombre de stagiaires : 12 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

CYN 2 et 3

Temps d'encadrement comptabilisé : 275 h (*formation encadrée en totalité*)

Manœuvre de nuit 2 jours bloqués

CONDITION D'ACCÈS

L'équipe doit être inscrite sur la LAO 2025 de l'unité cynotechnique départementale

Être en cours de formation CYN 1

NIVEAU PRÉ-REQUIS

Être titulaire du CYN 1, 2, ou 3 ou être en formation

Aptitude de l'équipe homme/chien, équipier apte médicalement sans restriction

Être en formation et intégré à l'unité

OBJECTIFS

Pour le maintien sur la LAO 2026 : suivre sur l'année 2025, 220 heures de FMPA ou 252 heures de FMPA pour les spécialistes en avalanche

Manœuvre de nuit réalisée sur les 2 jours bloqués

THÈMES ABORDÉS

- ▶ Théorie
- ▶ Dextérité et discipline obéissance
- ▶ Recherche de personnes ensevelies, égarées, en milieu neigeux, immergées
- ▶ Recherche bâtiminaire

ÉVALUATION

Contrôle d'aptitude opérationnel sur 2 jours

Dates	Sessions	Dates	CAO
Janvier	2 X 8 h	les 07, 14, 21, 28	
	1 X 4 h	les 02, 09, 16, 23, 30	
Février	1 X 8 h	les 04, 11, 18, 25	
	2 X 4 h	les 06, 13, 20, 27	
Mars	2 X 8 h	les 04, 11, 18, 25 (04 et 18 : RVIM)	
	1 X 4 h	les 06, 13, 20, 27	
Avril	2 X 8 h	les 01, 29 (RVIM) et 08, 15, 22	
	1 X 4 h	les 03, 10, 17, 24	
Mai	2 X 4 h	les 06, 13, 15, 27	
	Jours bloqués	les 20 et 21 avec GRIMA	
Juin	1 X 8 h	les 10 et 17, 24 (RVIM)	
	1 X 4 h	les 12, 19, 26	
	Jours bloqués		les 02 et 03
Juillet	2 X 4 h	les 01, 03, 08, 10, 15, 17, 22, 24, 29, 31	
Août	2 X 4 h	les 05, 07, 12, 14, 19, 21, 26, 28	
Septembre	2 X 8 h	les 02, 23 (RVIM), 09, 16, 30	
	1 X 4 h	les 04, 11, 18, 25	
Octobre	2 X 4 h	les 02, 14, 16, 21, 23, 28, 30	
	Jours bloqués	les 06 et 07	
Novembre	1 X 8 h	les 04, 25	
	1 X 4 h	les 06, 13, 27	
	Jours bloqués		les 17 et 18
Décembre	1 X 8 h	les 02, 09, 16, 23, 30	
	2 X 4 h	les 04, 11, 18	
Dans l'année		Manœuvres itinérantes hors Sdis	2 x 3 jours pour 3 cyno

Opérateur de coordination opérationnelle en PC tactique OCO PCTAC

Durée : 24 heures (3 jours)

Nombre de stagiaires : 12 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

1 FORAC OFFSIC ou COMSIC + technicien transmission

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 30 h (formation encadrée en totalité)

CONDITION D'ACCÈS

Participer à l'armement d'un véhicule poste de commandement dans son centre d'affectation

DIPLÔMES PRÉ-REQUIS

FI SPV ou SPP

ENSEIGNEMENT A DISTANCE A EFFECTUER

OUI, Enasis

OBJECTIFS

Mettre en œuvre les véhicules poste de commandement (VPC) et leurs armements,
S'intégrer dans l'organisation du PC en qualité d'opérateur

THÈMES ABORDÉS

- ▶ Participer au déploiement du PC
- ▶ Exploiter les outils du PC
- ▶ S'intégrer dans l'équipe de commandement du PC

ÉVALUATION

Évaluation certificative

2025		
Dates	Lieux	Date limite d'inscription
du 11 au 13 mars	CIS Cournon-d'Auvergne	30/11/2024

Formation de maintien et de perfectionnement des acquis

OFFICIER DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

FMPA OFFSIC

Durée : 8 heures (1 jour)

Nombre de stagiaires : 12 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

1 commandant des systèmes d'information et de communication ou son adjoint
1 chef de service informatique opérationnelle et outils de communication ou son adjoint
1 chef du CTA/Codis ou son adjoint

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 10 h (formation encadrée en totalité)

CONDITIONS D'ACCÈS

Être officier ou sous-officier de sapeur-pompier au Sdis 63 sur la liste d'aptitude OFFSIC

ENSEIGNEMENT A DISTANCE A EFFECTUER

OUI, Enasis

DIPLÔMES PRÉ-REQUIS

TRS 4 ou OFFSIC

OBJECTIF

Conserver la compétence

THÈMES ABORDÉS

- ▶ Nouvelles technologies des systèmes de communication
- ▶ Évolution de l'ordre de base départemental des systèmes d'information et de communication
- ▶ Possibilité du 63 dans l'élaboration d'un OCT - cas particuliers (relais, CP Riom, Air/sol)
- ▶ Utilisation Antarès

ÉVALUATION

Évaluation continue

2025		
Dates	Lieux	Date limite d'inscription
le 02 décembre	CTA / Codis 63	31/08/2025

Formation de spécialité

OPÉRATEUR DE SALLE OPÉRATIONNELLE

OSO

Durée : 120 heures (15 jours)

Nombre de stagiaires : 12 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

1 sous-officier ou officier FORAC titulaire de la formation chef de salle + 1 technicien transmission ponctuellement
Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 150 h (formation encadrée en totalité)

CONDITION D'ACCÈS

Stage réservé aux personnels affectés au CTA/Codis et SPV désirant prendre des gardes au CTA/Codis

DIPLÔMES PRÉ-REQUIS

FI SPP ou SPV

ENSEIGNEMENT A DISTANCE A EFFECTUER

OUI, Enasis

OBJECTIFS

Traiter les appels d'urgence et engager les moyens conformément au RO
Assurer le suivi opérationnel et administratif des interventions

THÈMES ABORDÉS

- ▶ Environnement professionnel
- ▶ Réception et traitement des appels d'urgence
- ▶ Coordination opérationnelle
- ▶ Modes dégradés et appui technique

ÉVALUATION

Évaluation continue certificative à l'issue d'une période de doublure avec 1 opérateur en titre
(80 heures, soit 6 x 12h + 8h)

2025			
		Lieux	Date limite d'inscription
Semaine 1	du 08 au 12 septembre	CTA/Codis 63	31/05/2025
Semaine 2	du 15 au 19 septembre		
Semaine 3	A : du 29 septembre au 03 octobre		
	B : du 06 au 10 octobre		
Examen	à définir		

Formation de maintien et de perfectionnement des acquis

OPÉRATEUR DE SALLE OPÉRATIONNELLE

FMPA OSO

Durée : 8 heures

Nombre de stagiaires : 12 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

1 sous-officier ou officier ACPRO titulaire de la formation chef de salle

Temps d'encadrement maximum 10 h (formation encadrée en totalité)

CONDITION D'ACCÈS

Être inscrit sur la liste d'aptitude opérationnelle et être opérateur au CTA/Codis

DIPLÔMES PRÉ-REQUIS

Être titulaire de la formation OSO

ENSEIGNEMENT A DISTANCE A EFFECTUER

OUI, Enasis

OBJECTIF

Réaliser les deux modules de 4 heures chacun

THÈMES ABORDÉS

- ▶ Actualisation des connaissances théoriques et pratiques
- ▶ Révision du mode dégradé

2025			
	Dates (matin)	Lieux	Date limite d'inscription
Module A 4h	le 13 janvier	CTA/Codis 63	30/11/2024
	le 13 février		
	le 13 mars		
	le 24 mars		
	le 17 avril		
	le 15 mai		
Module B 4h	le 26 juin		31/12/2024
	le 22 septembre		31/05/2025
	le 13 octobre		28/02/2025
	le 13 novembre		31/05/2025
	le 01 décembre		30/06/2025
	le 11 décembre	31/07/2025	
			31/08/2025

Formation de spécialité

CHEF DE SALLE OPÉRATIONNELLE

CSO

Durée : 80 heures (10 jours)

Nombre de stagiaires : 6 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

1 responsable pédagogique FORAC (COMSIC ou OFFSIC ou chef de salle)

1 formateur FORAC (chef de salle ou adjoint au chef de salle)

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 110 h (formation encadrée en totalité)

CONDITION D'ACCÈS

Être lieutenant de SPP (fonction chef de salle)

Être adjudant de SPP (fonction adjoint au chef de salle)

Être titulaire de la formation OTAU-OCO ou avoir suivi le module complémentaire (80 heures)

ENSEIGNEMENT A DISTANCE A EFFECTUER

OUI, Enasis

OBJECTIFS

Permettre à des officiers de tenir l'emploi de chef de salle

Permettre à des adjudants de tenir l'emploi d'adjoint au chef de salle

THÈMES ABORDÉS

- ▶ Le chef de salle et son environnement
- ▶ Les systèmes d'information et de communication et résilience
- ▶ Gestion opérationnelle

ÉVALUATION

Évaluation certificative écrite et orale

2025			
	Dates	Lieux	Date limite d'inscription
Semaine 1	du 17 au 21 novembre	CTA/Codis 63	31/07/2025
Semaine 2	du 24 au 28 novembre		

Formation de maintien et de perfectionnement des acquis

CHEF DE SALLE OPÉRATIONNELLE

FMPA CSO

Durée : 8 heures (2x½ journées module A et B)

Nombre de stagiaires : 12 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

1 officier SIC et 1 chef de salle ou adjoint de chef de salle ACPRO

Temps d'encadrement maximum 10 h

CONDITION D'ACCÈS

Être inscrit sur la liste d'aptitude opérationnelle et être chef ou adjoint au chef de salle au CTA/Codis

NIVEAU PRÉ-REQUIS

Être chef de salle ou adjoint au chef de salle

ENSEIGNEMENT A DISTANCE A EFFECTUER

OUI, Enasis

OBJECTIF

Réaliser les deux modules de 4 heures chacun

THÈMES ABORDÉS

- ▶ Actualisation des connaissances théoriques et pratiques
- ▶ Révision du mode dégradé

2025			
	Dates (matin)	Lieux	Date limite d'inscription
Module A	le 03 février	CTA/Codis 63	30/11/2024
	le 20 mars		
	le 03 avril		31/12/2024
Module B	le 25 septembre		31/05/2025
	le 06 novembre		31/07/2025
	le 04 décembre		31/08/2025

Formation de maintien et de perfectionnement des acquis

SAUVETEUR AQUATIQUE

FMPA BNSSA

Durée : 8 heures (1 jour)

Nombre de stagiaires : 12 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

Personnels associatifs, 2 chefs d'unités SAL, ACPRO SUAP et BNSSA (ou BEESAN) pour 6 stagiaires minimum

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 10 h (formation encadrée en totalité)

CONDITIONS D'ACCÈS

Stage prioritairement réservé aux sapeurs-pompiers en centre d'incendie et de secours titulaires du BNSSA depuis plus de 5 ans

NIVEAU PRÉ-REQUIS

Être titulaire du BNSSA

Être à jour de sa FMPA SUAP

ENSEIGNEMENT A DISTANCE A EFFECTUER

OUI, Enasis

OBJECTIF

Valider l'examen de recyclage du Brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique

THÈMES ABORDÉS

- ▶ Présentation de l'examen de recyclage
- ▶ Entraînement et vérification du niveau physique et technique des candidats
- ▶ Rappel des textes en vigueur et en projet en lien avec l'activité des sapeurs-pompiers

ÉVALUATION

Évaluation certificative, jury extérieur

Dates	Lieux	Date limite d'inscription
À définir		

Formation de maintien et de perfectionnement des acquis

SAUVETEUR AQUATIQUE EN EAUX VIVES

FMPA SAV

Durée : 24 heures (3 jours)

Nombre de stagiaires : 12 maximum
sauf mois d'octobre, 6 stagiaires par session max car FMPA commune SAV/SAL

NIVEAU D'ENCADREMENT

2 chefs d'unités du secours nautique

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 30 h (formation encadrée en totalité)

CONDITION D'ACCÈS

Être titulaire de la spécialité et être SAV depuis au moins 1 an

NIVEAU PRÉ-REQUIS

SAV 1

ENSEIGNEMENT A DISTANCE A EFFECTUER

OUI, Enasis

OBJECTIFS

Répondre aux obligations du GNR SAV en participant à des entraînements annuels collectifs définis par le conseiller technique. Les entraînements sont judicieusement répartis sur les 12 mois. Un entraînement ne peut avoir une durée inférieure à 2 heures. Sont également comptabilisées, dans ces entraînements, toutes les interventions d'une durée supérieure ou égale à 2 heures

Pour inscription sur la LAO 2026 : suivre 3 journées de FMPA en 2025 (24 h)

THÈMES ABORDÉS

- ▶ Organisation des secours en milieu aquatique
- ▶ Techniques individuelles
- ▶ Sauvetage et sécurité
- ▶ Techniques eaux vives
- ▶ Tests opérationnels SAV

ÉVALUATION

Évaluation certificative 1 000 m palmes, masque et tuba, en moins de 20 mn + parcours technique

2025		
Dates	Lieux	Date limite d'inscription
20 février	A définir selon les disponibilités des rivières artificielles	30/11/2024
10 mars		
14 avril		31/12/2024
12 mai		31/01/2025
07, 09 ou 10 octobre (avec les SAL)		30/06/2025
03 novembre		31/07/2025
08 décembre		31/08/2025

Formation de spécialité

SAUVETEUR AQUATIQUE EN EAUX VIVES

SAV1

Durée : 48 heures (6 jours)

Nombre de stagiaires : 8 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

1 référent technique du nautique + 2 chefs d'unités
Stage réalisé normalement en commun avec le Sdis 03

CONDITIONS D'ACCÈS

Réaliser les **tests d'accès** qui auront lieu fin **janvier 2025**: 500 m nage libre en moins de 12 min, tests apnée du BNSSA et entretien oral

NIVEAU PRÉ-REQUIS

Être SPP ou être dans un CIS détenteur d'une embarcation pour les SPV

OBJECTIFS

Connaître l'environnement aquatique et ses risques
Porter assistance aux personnes en difficulté sur le plan d'eau dans le cadre d'un prompt secours en surface
S'adapter à une situation et au milieu dans lequel le sauveteur intervient

THÈMES ABORDÉS

- ▶ Organisation des secours en milieu aquatique
- ▶ Techniques individuelles
- ▶ Sauvetage et sécurité
- ▶ Techniques en eaux vives

ÉVALUATION

Évaluation certificative, pratique et continue

Dates	Lieux	Date limite d'inscription
Tests en janvier 2025 date de formation à définir	A définir selon les disponibilités des rivières artificielles	30/11/2024

Formation de maintien et de perfectionnement des acquis

SCAPHANDRIER AUTONOME LÉGER

FMPA SAL

Durée : 112 heures (14 jours)

Nombre de stagiaires : 12 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

1 CT plongée (GRIMA) ACPRO + 1 chef d'unité GRIMA ACPRO pour 6 SAL

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 140 h (formation encadrée en totalité)

CONDITION D'ACCÈS

Être sur la liste opérationnelle GRIMA

NIVEAU PRÉ-REQUIS

Être titulaire du SAL 1 depuis au moins 1 an

OBJECTIFS

Suivre les 10 journées de FMPA en 2025 pour être sur la LAO 2026

ET

Suivre 1 stage mer de 4 jours en 2025 pour être sur la LAO 2026

Les journées de FMPA doivent être judicieusement réparties dans l'année

THÈMES ABORDÉS

THÉORIE

- ▶ Étude des modifications de la réglementation
- ▶ Connaissance des nouveaux matériels
- ▶ Pédagogie théorique et pratique de la plongée
- ▶ Analyse des retours d'expérience

PRATIQUE

- ▶ Formation des CU dans leurs rôles de directeur de plongée
- ▶ Formation des SAL dans leurs rôles de guide de palanquée
- ▶ Habilitation des CT et CU à 50 mètres
- ▶ Habilitation des SAL à 30 mètres
- ▶ Mise en situation opérationnelle
- ▶ Treuillage des personnels désignés et qualifiés

2025

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Session A	le 14	le 14	le 13	le 15	le 16	MER du 16 au 20	le 01	le 05	le 07	le 07	le 11
Session B	le 16	le 11	le 14	le 17	le 13	le 13	le 03	MER du 08 au 12	le 09	le 04	le 12
Session C	le 17	le 13	le 11	le 18	le 15	le 12	le 04	MER du 15 au 19	le 10	le 06	le 09

Date limite d'inscription 30/11/2024

Formation de maintien et de perfectionnement des acquis

CHEF D'UNITÉ SCAPHANDRIER AUTONOME LÉGER

FMPA CU SAL

Durée : 8 heures (1 jour)

Nombre de stagiaires : 16 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

2 référents du secours nautique

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 10 h (formation encadrée en totalité)

CONDITION D'ACCÈS

Être inscrit sur la liste opérationnelle Secours nautique en qualité de chef d'unité en 2025

NIVEAU PRÉ-REQUIS

Être titulaire du SAL 2 ou 3

ENSEIGNEMENT A DISTANCE A EFFECTUER

OUI, Enasis

OBJECTIFS

Préparer la FMPA SAL et SAV 2026

Partager le retour d'expérience

Prendre connaissance des nouveaux matériels

THÈMES ABORDÉS

- ▶ RETEX
- ▶ Méthodologie
- ▶ Organisation FMPA 2026

ÉVALUATION

Évaluation formative

2025		
Dates	Lieux	Date limite d'inscription
À définir sur le 2ème semestre		

Formation de spécialité

SAUVETEUR SECOURISTE HÉLIPORTÉ

SSH

Durée : 8 heures (1 jour)

Nombre de stagiaires : 2 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

CTD SMPM qualifié SSH FORAC
Personnel de la base hélicoptère de la sécurité civile

CONDITIONS D'ACCÈS

Être inscrit sur la LAO 2025 SMPM

OBJECTIFS

Sécurité lors des treuillages
Communication avec le personnel navigant
Matériels de la BHSC 63

THÈMES ABORDÉS

- ▶ Sécurité lors des treuillages
- ▶ Communication avec le personnel navigant
- ▶ Utilisation des matériels propres à la BHSC

ÉVALUATION

Formative

2025		
Dates	Lieux	Date limite d'inscription
2ème semestre	BHSC 63	

Formation de maintien et de perfectionnement des acquis

TÉLÉPILOTE DE LA SÉCURITÉ CIVILE

FMPA drone

Durée : 32 heures (4 jours)

Nombre de stagiaires : 12 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

1 CTD UDRONE FORAC

1 télépilote ACPRO

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 40 h (formation encadrée en totalité)

CONDITIONS D'ACCÈS

Être inscrit sur la liste d'aptitude opérationnelle départementale 2025 de l'UDRONE 63

NIVEAU PRÉ-REQUIS

Être télépilote

OBJECTIF

Suivre 4 journées de FMPA drone en 2025 pour être sur la LAO 2026, soit les modules A et B

THÈMES ABORDÉS

- ▶ Partie théorique : se reporter au programme officiel
- ▶ Partie pratique : pilotage

ÉVALUATION

Évaluation formative

2025		
Dates	Lieux	Date limite d'inscription
A	CIS Riom	31/01/2025
22 et 23 mai		
02 et 03 juin		
B		31/07/2025
03 et 04 novembre		
21 et 22 novembre		

Formation de maintien et de perfectionnement des acquis

GRUPE DE RECONNAISSANCE, D'EXTRACTION ET DE SECOURS

FMPA GRES

Durée : 8 heures

Nombre de stagiaires : 12 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

Référent TDM du Sdis 63

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 10 h (formation encadrée en totalité)

CONDITION D'ACCÈS

Être affecté dans un centre support du domaine TDM

Être identifié comme TDM dans le CIS ou à la demande du chef de centre

NIVEAU PRÉ-REQUIS

Être ACPRO ou FORAC pour retranscrire les éléments dans son centre

OBJECTIFS

Organiser la FMPA TDM dans son centre d'affectation, sous la responsabilité du chef de centre avec les éléments abordés lors de la FMPA TDM

Transmettre avant le mois d'octobre au chef du groupement de la gestion des secours la liste des sapeurs-pompier formés du CIS

THÈMES ABORDÉS

- ▶ Éléments de doctrine en lien avec le GDO
- ▶ RETEX sur les exercices réalisés
- ▶ Mises en situation pratique

ÉVALUATION

Évaluation formative

2025		
Dates	Lieux	Date limite d'inscription
13 février	CIS Clermont-Ferrand	30/11/2024
18 mars		
26 mars		



Victimes

(s)

DCD

MANQUANT(S)

TOTAL

1700 m² de toiture au total

Photo Sdis 63 : O. MALLINJOURD

Formations chaîne de commandement



Formation de maintien et de perfectionnement des acquis

CHAÎNE DE COMMANDEMENT

FMPA CHAÎNE DE COMMANDEMENT

Durée : CDG : 16 heures, CDC : 24 heures, CDS : 8 heures

NIVEAU D'ENCADREMENT

Officier du GGS et intervenants spécialisés

CONDITION D'ACCÈS

Être inscrit sur la liste d'aptitude opérationnelle de la chaîne de commandement du CDSP 63

NIVEAU PRÉ-REQUIS

Être titulaire de la formation correspondante opérationnelle occupée

ENSEIGNEMENT A DISTANCE A EFFECTUER

OUI, Enasis

OBJECTIFS

Maintenir à niveau les connaissances des membres de la chaîne de commandement : obligatoire pour inscription sur la liste d'aptitude opérationnelle de l'année suivante

Niveau d'implication obligatoire :

FMPA des CDG : 1 journée départementale GGS + 1 journée GT (ETARE)

FMPA des CDC : 2 journées départementales GGS + 1 journée GT (ETARE)

FMPA des CDS : 1 journée départementale GGS

THÈMES ABORDÉS

- ▶ Actualité opérationnelle dans le département
- ▶ Informations opérationnelles diverses
- ▶ GOC

ÉVALUATION

Évaluation formative

2025					
Emplois concernés			Journées départementales au choix selon l'emploi occupé	Journées territoriales	Dates limites d'inscription
CDG	CDC	CDS			
1 jour	1 jour		13, 24 mars, 02, 17 avril, 15, 21 mai, 02, 12 juin	A définir par les compagnies	30/11/2024
			11, 17, 25 septembre, 07 octobre, 13 novembre, 11 décembre		30/05/2025
	1 jour	1 jour	16 octobre, 05, 25 novembre		30/06/2025

Formation de maintien et de perfectionnement des acquis

EN SECOURS D'URGENCE AUX PERSONNES ET SECOURS ROUTIERS

FMPA GOC SUAP - SR

Durée : 8 heures (1 jour)

Nombre de stagiaires : 12 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

1 formateur SUAP FORAC et 1 formateur SR FORAC pour 6 stagiaires

CONDITION D'ACCÈS

Réservé aux officiers SPP et SPV inscrits sur la liste opérationnelle de la chaîne de commandement du CDSP 63

NIVEAU PRÉ-REQUIS

Être apte aux missions

OBJECTIF

Intervenir en équipe sur des opérations de secours d'urgence aux personnes

THÈMES ABORDÉS

THÉORIE

- ▶ Actualité en secourisme
- ▶ Procédures opérationnelles en SUAP

PRATIQUE

- ▶ Réactualisation des techniques de premiers secours en équipe / SUAP
- ▶ Mise en situation

ÉVALUATION

Évaluation formative

Dates	Lieux	Date limite d'inscription
À définir	Plateau pédagogique Crouël	

Formation de maintien et de perfectionnement des acquis

FORMATEUR DU DOMAINE GOC (ANIM ET DIREX GOC)

FMPA FOR GOC

Durée : 8 heures (1 jour)

Nombre de stagiaires : 22 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

Cadre du Sdis DIREX GOC

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 10 h (formation encadrée en totalité)

CONDITION D'ACCÈS

Être directeur d'exercice ou animateur en gestion opérationnelle et commandement au sein du domaine GOC du Sdis 63 et/ou auprès de l'ENSOSP

DIPLÔME PRÉ-REQUIS

GOC 3 minimum

OBJECTIFS

Mettre à jour ses pratiques en terme de GOC et d'accompagnement

Préparer et tester les scénarios GOC de l'année 2025

Évoquer les retours d'expérience de l'année 2024

Appréhender le nouveau poste de commandement

Se former à l'outil CRIMSON 63

THÈMES ABORDÉS

- ▶ Apports de connaissances théoriques
- ▶ Jeu d'exercice PCC
- ▶ Utilisation de Triasim

2025		
Dates	Lieux	Date limite d'inscription
le 14 janvier	CIS Cournon-d'Auvergne	30/11/2024

Formation

OFFICIER SÉCURITÉ

OFFICIER SÉCURITÉ

Durée : 4 heures (0,5 jour)

Nombre de stagiaires : 6 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

CDC DIREX GOC et CDC ANIM GOC

CONDITION D'ACCÈS

CDC ou CDSO sur LAO ou CDG SDE 3 et Évaluation Bâtimentaire

DIPLÔME PRÉ-REQUIS

GOC 4 minimum ou SDE 3 Évaluateur Bâtimentaire

OBJECTIF

Rôle de l'officier de sécurité sur opération

THÈMES ABORDÉS

- ▶ Exercice pratique en salle et en Poste de commandement
- ▶ Gestion des DPS
- ▶ Utilisation de CRIMSON MOBILE

ÉVALUATION

Évaluation formative

2025		
Dates	Lieux	Date limite d'inscription
le 13 novembre	CIS Cournon-d'Auvergne	31/07/2025

Formation

OFFICIER RENSEIGNEMENT

OFF RENS

Durée : 8 heures (1 jour)

Nombre de stagiaires : 6 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

CDC DIREX GOC ou ANIM GOC

CONDITION D'ACCÈS

CDG sur liste d'aptitude annuelle

Disposer d'une appétence aux fonctions OFF RENS et MOYENS en poste de commandement

Selon les dispositions arrêtées lors de l'évolution de la chaîne de commandement

DIPLÔME PRÉ-REQUIS

GOC 3

OBJECTIFS

Se perfectionner en terme GOC sur les fonctions OFF RENS et MOYENS

Appréhender le nouveau poste de commandement

Se former à l'outil CRIMSON 63 pour tenir la fonction OFF RENS ou MOYEN

THÈMES ABORDÉS

- ▶ Exercice pratique en salle et en poste de commandement - activation
- ▶ Formation Utilisateur CRIMSON

2025		
Dates	Lieux	Date limite d'inscription
le 07 mai	CIS Cournon-d'Auvergne	31/01/2025
le 27 mai		
le 06 juin		28/02/2025

Formation continue

ACTEURS PRAP ALM

FC PRAP ALM

Durée : 14 heures (2 jours)

Nombre de stagiaires : 10 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

2 formateurs PRAP ALM certifié INRS

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 18 h (formation encadrée en totalité)

CONDITIONS D'ACCÈS

Être acteur PRAP ALM

OBJECTIFS

Formation obligatoire pour les acteurs PRAP 2 S

Formation complémentaire d'accompagnement de la mobilité de la personne aidée, en prenant soin de l'autre et de soi

THÈMES ABORDÉS

- ▶ Identifier les enjeux d'un accompagnement
- ▶ Séquencer les déplacements naturels permettant de se mouvoir
- ▶ Analyser la situation d'un accompagnement et caractériser les aides techniques au regard des situations d'accompagnement

ÉVALUATION

Évaluation certificative, seuls les candidats ayant suivi la totalité de la formation et ayant satisfait à l'épreuve certificative obtiennent le certificat "acteur PRAP 2S - ALM" (valable 24 mois)

Dates	Lieux	Date limite d'inscription
à définir	CIS Pont-du-Château	

Acteur de prévention des risques liés aux activités physiques

ACCOMPAGNEMENT À LA MOBILITÉ (EN LIEN AVEC L'AIDE OU SECOURS AUX PERSONNES)

ACT PRAP ALM

Durée : 28 heures (4 jours)

Nombre de stagiaires : 10 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

2 formateurs PRAP ALM certifié INRS

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 36 h (formation encadrée en totalité)

CONDITIONS D'ACCÈS

- Tout public (SPP/SPV) effectuant des manutentions de personnes
- OU
- EAP 1 ou 2

OBJECTIFS

Prévenir les risques liés à l'activité de travail et être acteur de la santé et sécurité au travail par une formation-action

Prévenir les risques d'accidents ou maladie professionnelle telles que les lombalgies et les troubles musculo-squelettiques

Identifier et proposer des améliorations des conditions de travail

THÈMES ABORDÉS

- ▶ Devenir acteurs de prévention des risques liés à l'activité physique
- ▶ Observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain
- ▶ Évaluation du potentiel patient - techniques de manutention
- ▶ Être capable de participer à la maîtrise du risque dans son établissement
- ▶ Exploiter la démarche d'accompagnement de la mobilité de la personne aidée en prenant soin de l'autre et de soi

ÉVALUATION

Évaluation certificative, seuls les candidats ayant suivi la totalité de la formation et ayant satisfait à l'épreuve certificative obtiennent le certificat acteur PRAP ALM (valable 24 mois)

2025		
Dates	Lieux	Date limite d'inscription
les 19 et 20 mai et les 16 et 17 juin	CIS Pont-du-Château	31/01/2025

Durée : 8 heures (1 jour)

Nombre de stagiaires : 15 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

Responsable du service SQVS (formateur CNFPT)

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 10 h (formation encadrée en totalité)

CONDITIONS D'ACCÈS

Assistant de prévention du Sdis 63 ayant :

- suivi la formation préalable
- suivi la formation continue 1^{ère} année
- une lettre de cadrage établie par l'autorité territoriale
- un arrêté de désignation en qualité d'assistant de prévention

OBJECTIFS

Formation obligatoire pour les assistants de prévention en activité (cf décret 85-603)

Compléter les connaissances techniques et réglementaires en matière de prévention des risques professionnels et approfondir ses connaissances pour les missions d'assistant de prévention

THÈMES ABORDÉS

- ▶ Veille technique et juridique
- ▶ Partage du retour d'expérience entre les assistants de prévention
- ▶ Analyse des cas
- ▶ Actualités en hygiène et sécurité au Sdis 63

ÉVALUATION

Évaluation formative

2025		
Dates	Lieux	Date limite d'inscription
le 08 décembre	CIS Pont-du-Château	31/08/2025
le 09 décembre		

Prévention des actes de violences verbales et physiques, les agissements sexistes, le harcèlement moral, le harcèlement sexuel, les menaces ou actes d'intimidation et les discriminations

PRV DISCRI

Durée : 8 heures (1 jour)

Nombre de stagiaires : 15 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

Intervenant extérieur (CNFPT)

CONDITIONS D'ACCÈS

Direction

Chefs de pôles

Chefs de groupements

Chefs de compagnies, de services ou de centres

OBJECTIFS

Savoir repérer et/ou prévenir, réagir face à des situations de discrimination, de harcèlement et violences sexuelles ou agissements sexistes

THÈMES ABORDÉS

- ▶ Présentation du cadre juridique des différentes situations
- ▶ Information sur les différents acteurs et dispositifs existants dans ces domaines (procédures de signalement)
- ▶ Proposition d'outils aux encadrants pour les aider concrètement à prévenir, repérer et traiter d'éventuelles situations

2025		
Dates	Lieux	Date limite d'inscription
à définir (3 sessions)	Plateau pédagogique Crouël	

Gérer et prévenir le stress

GESTION DU STRESS

GSTRESS

Durée : 16 heures (2 jours)

Nombre de stagiaires : 12 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

Formateur du CNFPT

CONDITIONS D'ACCÈS

Agent du Sdis 63

OBJECTIFS

- Identifier ses propres sources et son niveau de stress
- Cerner les mécanismes du stress
- Situer les moyens de régulation et d'adaptation
- Repérer des techniques de relaxation physique et mentale

THÈMES ABORDÉS

- ▶ Les effets induits par le stress
- ▶ Les mécanismes du stress
- ▶ La prise de recul aux événements
- ▶ La conciliation des contraintes professionnelles et de l'équilibre personnel
- ▶ La gestion et l'affirmation de soi
- ▶ La résilience
- ▶ Les stratégies de prévention du stress

2025		
Dates	Lieux	Date limite d'inscription
les 03 et 04 février	CIS Pont-du-Château	30/11/2024
les 06 et 07 novembre		31/07/2025



Formations santé et secours médical



Formation initiale médecin aptitude FI MED APT

Durée : 4 heures (0,5 jour)

Nombre de stagiaires : 5 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

Chef du service de santé du PSSM

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 5 h (formation encadrée en totalité)

CONDITION D'ACCÈS

Médecin souhaitant être habilité à la pratique des visites médicales d'aptitude

NIVEAU PRÉ-REQUIS

Être médecin de sapeurs-pompiers

ENSEIGNEMENT A DISTANCE A EFFECTUER

OUI, Enasis

OBJECTIFS

Organiser les visites médicales d'aptitude

Connaître les textes réglementaires régissant la médecine d'aptitude sapeur-pompier

Interpréter les différents tests biomédicaux

Connaître le déroulé de la visite médicale d'aptitude

Connaître les conséquences des décisions d'aptitude / inaptitude

THÈMES ABORDÉS

- ▶ Réglementation
- ▶ Médecine d'aptitude
- ▶ Cohérence des pratiques

ÉVALUATION

Évaluation formative

Dates	Lieux	Date limite d'inscription
en fonction des recrutements	Algeco 2	

Formation de maintien et de perfectionnement des acquis

MÉDECIN APTITUDE

FMPA MED APT

Durée : 4 heures (0,5 jour)

Nombre de stagiaires : 15-25

NIVEAU D'ENCADREMENT

Chef du service santé du PSSM

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 5 h (formation encadrée en totalité)

CONDITION D'ACCÈS

Pratique régulière de la médecine d'aptitude

NIVEAU PRÉ-REQUIS

FI MED APT

OBJECTIFS

Mettre à jour les connaissances réglementaires

Présenter le retour d'expérience sur l'année écoulée

Mettre à jour les pratiques organisationnelles

Maîtriser l'utilisation de l'outil informatique

THÈMES ABORDÉS

A définir chaque année

ÉVALUATION

Évaluation formative

2025		
Dates	Lieux	Date limite d'inscription
à définir	à définir	

Formation initiale

INFIRMIER APTITUDE

FI INF APT

Durée : 4 heures (0,5 jour)

Nombre de stagiaires : 4 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

1 ISP référent en santé au travail

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 5 h (formation encadrée en totalité)

CONDITION D'ACCÈS

Avoir le statut d'ISP

OBJECTIFS

Maîtriser l'utilisation des appareils de biométrie/logiciels utiles aux déroulements des visites médicales
Prendre connaissance des textes encadrant l'aptitude médicale des sapeurs-pompiers

THÈMES ABORDÉS

- ▶ Réglementation
- ▶ Médecine d'aptitude
- ▶ SIGYCOP
- ▶ Cohérence des pratiques

ÉVALUATION

Évaluation formative continue

Dates	Lieux	Date limite d'inscription
1 date par trimestre	cabinet médical d'Issoire ou de Riom ou Sdis	pas de date limite - selon recrutement

Formation de maintien et de perfectionnement des acquis

INFIRMIER APTITUDE

FMPA INF APT

Durée : 4 heures (0,5 jour)

Nombre de stagiaires : 16 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

1 ISP et/ou 1 médecin habilité au suivi d'aptitude

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 5 h (formation encadrée en totalité)

CONDITIONS D'ACCÈS

Avoir le statut d'ISP

Avoir été formé initialement à l'utilisation des appareils de biométrie du cabinet médical d'aptitude et au déroulement des VMA

Avoir déjà réalisées des VMA

NIVEAU PRÉ-REQUIS

Formation initiale aux visites médicales d'aptitude infirmier

OBJECTIFS

Tour de table des difficultés rencontrées dans l'année sur l'utilisation des appareils/logiciels

Présenter les RETEX des erreurs les plus fréquemment rencontrées au cours des VMA

Mettre à jour les connaissances réglementaires

THÈMES ABORDÉS

- ▶ Réglementation
- ▶ Médecine d'aptitude
- ▶ Cohérence des pratiques

ÉVALUATION

Évaluation formative

Dates	Lieux	Date limite d'inscription
1 date à définir	Sdis 63	

Formation initiale

FORMATEUR PROTOCOLES INFIRMIERS DE SOINS D'URGENCE

FOR FI PISU

Durée : 8 heures (1 jour)

Nombre de stagiaires : 12 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

Responsable pédagogique du stage FI PISU

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 10 h (formation encadrée en totalité)

CONDITIONS D'ACCÈS

Être à jour des formations continues SUAP et PISU

Être infirmier de sapeurs pompiers habilité aux PISU

Être inscrit sur la liste d'habilitation ISP Formation

NIVEAU PRÉ-REQUIS

Être titulaire de la FI PISU

OBJECTIF

Préparer la formation initiale aux protocoles infirmiers

THÈMES ABORDÉS

- ▶ Organisation de la formation
- ▶ Préparation matériel en lien avec la FI PISU

ÉVALUATION

Pas d'évaluation

2025		
Dates	Lieux	Date limite d'inscription
le 14 mars	Plateau pédagogique Crouël	30/11/2024

Formation initiale

PROTOCOLES INFIRMIERS DE SOINS D'URGENCE

FI PISU

Durée : 48 heures (6 jours)

Nombre de stagiaires : 12 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

Personnels du PSSM inscrits sur liste d'habilitation dont 1 RP désigné par le PSSM

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 60 h (formation encadrée en totalité)

CONDITIONS D'ACCÈS

Avoir le statut ISP

IDE depuis deux ans minimum

Titulaire du l'équipier VSAV, à jour des FMPE de l'année n-1

Expérience d'intervention SUAP : minimum 10 interventions VSAV (en tant qu'équipier VSAV)

NIVEAU PRÉ-REQUIS

Prendre connaissance des protocoles du département et de la pharmacologie des produits médicamenteux utilisés

OBJECTIFS

Informar les ISP sur les textes et les réglementations

Former les ISP aux algorithmes des protocoles infirmiers de soins d'urgence du 63 et à la prise de décision

Former et informer les ISP sur leur positionnement dans la chaîne de secours

Former les ISP aux interventions en équipe multidisciplinaire

Former et informer les ISP sur les caractéristiques pharmacologiques des produits nécessaires à la réalisation des protocoles

THÈMES ABORDÉS

- ▶ L'infirmier sapeur-pompier
- ▶ La législation qui encadre les PISU
- ▶ Les protocoles infirmiers : découverte et gestion de leur mise en œuvre
- ▶ Pharmacologie en rapport avec les produits utilisés
- ▶ Les bilans infirmiers
- ▶ Objectifs attendus du service
- ▶ Apprentissage des gestes

ÉVALUATION

- ▶ Formation certificative afin d'obtenir l'habilitation à l'utilisation des protocoles départementaux
- ▶ Évaluation théorique et pratique

2025		
Dates	Lieux	Date limite d'inscription
le 04 avril et du 19 au 23 mai	Plateau pédagogique Crouël	31/12/2024
le 05 septembre et du 22 au 26 septembre		31/05/2025

Formation de maintien et de perfectionnement des acquis

PROTOCOLES INFIRMIERS DE SOINS D'URGENCE

FMPA PISU

Durée : 8 heures (1 jour)

Nombre de stagiaires : 10 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

1 médecin, 2 infirmiers + 1 équipe SUAP

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 10 h (*formation encadrée en totalité*)

CONDITIONS D'ACCÈS

Être à jour de la formation continue SUAP de l'année n-1

Être infirmier de sapeurs-pompiers habilité aux PISU

NIVEAU PRÉ-REQUIS

Être titulaire de la formation initiale aux protocoles infirmiers

Avoir suivi une FMPA PISU depuis moins de 3 ans

Être à jour de sa formation de maintien et de perfectionnement des acquis SUAP depuis moins d'1 an

OBJECTIFS

Actualiser ses connaissances théoriques et pratiques

Obligatoire pour rester sur la liste d'habilitation opérationnelle

THÈMES ABORDÉS

- ▶ Tour de table : retour d'expériences
- ▶ Actualiser les connaissances des infirmiers par rapport aux modifications éventuelles des protocoles infirmiers
- ▶ Évoquer les objectifs du service et les évolutions
- ▶ Apport de connaissances théoriques + pratiques

ÉVALUATION

Ateliers pratiques, mise en situation

2025		
Dates	Lieux	Date limite d'inscription
le 16 ou le 17 octobre ou le 19 ou 20 ou 21 novembre	Plateau pédagogique Crouël	30/06/2025

Formation initiale

OFFICIER SANTÉ CODIS

FI off santé Codis

Durée : 16 heures (2 jours)

Nombre de stagiaires : 4

NIVEAU D'ENCADREMENT

1 chef de salle ou adjoint au chef de salle et 1 ISP SPP

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 20 h (formation encadrée en totalité)

CONDITION D'ACCÈS

Être ISP SSU depuis au moins 3 ans

A jour des FMPPA de l'année n-1

Participer régulièrement aux activités opérationnelles du PSSM

Participation validée par la chefferie du PSSM

NIVEAU PRÉ-REQUIS

Prendre connaissance de la réglementation en vigueur sur les Services d'incendie et de secours, l'aide médicale urgente et le secours d'urgence aux personnes

OBJECTIFS

Informar les ISP sur les textes et les réglementations

Former les ISP aux tâches prévues par la fiche de poste de l'officier santé

Former les ISP à l'utilisation des outils informatiques opérationnels du CTA/Codis

THÈMES ABORDÉS

- ▶ La réglementation qui encadre le SUAP et l'AMU
- ▶ Notions élémentaires de transmissions

ÉVALUATION

Évaluation continue

2025		
Dates	Lieux	Date limite d'inscription
2 ^{ème} semestre 2025 (à définir)	CTA / Codis 63	

Formation de maintien et de perfectionnement des acquis

SECOURS ET SOINS D'URGENCE AUX PERSONNES POUR LES INFIRMIERS

FMPA SUAP ISP

Durée : 8 heures (1 jour)

Nombre de stagiaires : 12 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

1 formateur de formateurs SUAP + 1 FOR SUAP

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 10 h (formation encadrée en totalité)

CONDITIONS D'ACCÈS

Être infirmier de sapeurs-pompiers au sein du CDSP 63

Être apte médicalement aux missions SUAP

NIVEAU PRÉ-REQUIS

Être titulaire de la formation SUAP

OBJECTIFS

Maintenir et mettre à jour ses connaissances en matière de secours à personnes

Conserver son habilitation opérationnelle

THÈMES ABORDÉS

- ▶ Tour de table : retour d'expériences
- ▶ Actualités SUAP
- ▶ Mettre à niveau ses connaissances par rapport à la formation SUAP
- ▶ Apport de connaissances théoriques et pratiques

ÉVALUATION

Évaluation formative

2025		
Date	Lieux	Date limite d'inscription
le 16 ou 17 ou 18 ou 26 ou 27 juin	Plateau pédagogique Crouël	28/02/2025

Formation de maintien et de perfectionnement des acquis

CELLULE D'AIDE MÉDICO PSYCHOLOGIQUE

FMPA CAMPSY

Durée : 24 heures (3 jours)

Nombre de stagiaires : 12 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

Médecin psychiatre SPV ou AEPSP

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 30 h (*formation encadrée en totalité*)

CONDITIONS D'ACCÈS

Être infirmier de sapeurs-pompiers à jour de la formation continue SUAP/PISU de l'année n-1
ISP/MSP inscrit sur liste d'habilitation CAMPSY

NIVEAU PRÉ-REQUIS

Diplôme Universitaire psychotraumatologie ou formé avec l'AEPSP

OBJECTIF

Maintenir à jour ses connaissances dans le domaine de l'aide médico-psychologique

THÈMES ABORDÉS

- ▶ Tour de table : retour d'expériences
- ▶ Évolution scientifique
- ▶ Mises en situation

ÉVALUATION

Évaluation formative

Dates	Lieux	Date limite d'inscription
3 jours consécutifs - dates à définir	Plateau pédagogique Crouël	

Formation sensibilisation à l'activité des sapeurs-pompiers en opération

RÉSERVÉ AU PSSM

Formation Berce caisson SSSM

Durée : 8 heures (1 jour)

Nombre de stagiaires : 10 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

1 officier/sous-officier du groupement formation FFTEA ou FTEA

2 FFTEA ou FTEA

1 cadre du PSSM

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 10 h (formation encadrée en totalité)

CONDITION D'ACCÈS

Personnel du SSSM, infirmier, médecin ou pharmacien

Priorité aux nouveaux agents qui intègrent le PSSM

OBJECTIFS

Être sensibilisé aux activités du sapeur-pompier en situation incendie, aux contraintes physiologiques liées au port des EPI

Prendre en compte les efforts physiques du sapeur-pompier en milieu dégradé et l'exposition à la chaleur

THÈMES ABORDÉS

- ▶ Brûlage au COEPT pour identifier les phénomènes thermiques
- ▶ Prise en compte des contraintes physiologiques des binômes sous ARI

ÉVALUATION

Évaluation formative

2025		
Dates	Lieux	Date limite d'inscription
le 28 mai	Plateau pédagogique Crouël (caissons)	31/01/2025

Préparation à la (para)médicalisation de la colonne FDF

MEDIC FDF

Durée : 16 heures (2 jours)

Nombre de stagiaires : 10 à 20 ISP/MSP

NIVEAU D'ENCADREMENT

MSP, ISP, diététicien, vétérinaire

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 20 h (formation encadrée en totalité)

CONDITION D'ACCÈS

Être ISP ou MSP au PSSM et souhaitant partir en colonne FDF

NIVEAU PRÉ-REQUIS

Être habilité PISU pour les ISP

OBJECTIF

Acquérir des connaissances suffisantes pour assurer la (para)médicalisation ou la médicalisation de la colonne FDF

THÈME ABORDÉS

- ▶ Le SSO en colonne FDF
- ▶ Le matériel à disposition
- ▶ Les EPI
- ▶ Les pathologies spécifiques aux FDF
- ▶ Topographie

J2 : conduite d'une VLTT

NB : journée mutualisée avec les départements de la colonne FDF

ÉVALUATION

Évaluation formative

Date	Lieux	Date limite d'inscription
1 date à définir théorie	Plateau pédagogique Crouël	
1 date à définir conduite	à définir	

Formation de maintien et de perfectionnement des acquis

PHARMACIEN SAPEUR POMPIER

FMPPA PSP

Durée : 4 heures (0,5 jour)

Nombre de stagiaires : 10 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

Pharmacien chef

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 10 h (formation encadrée en totalité)

CONDITION D'ACCÈS

Être pharmacien SPV à jour de son inscription au CNOP section H et déclaré auprès de l'ARS pour l'activité de pharmacien adjoint de la PUI du Sdis 63

OBJECTIF

Mettre à jour ses pratiques pharmaceutiques nécessaires au bon fonctionnement de la PUI du Sdis

THÈME ABORDÉ

- ▶ Apport de connaissances théoriques et pratiques sur un thème en rapport avec les missions de la PUI

ÉVALUATION

Évaluation formative

Dates	Lieux	Date limite d'inscription
1 date à définir	à définir : Sdis ou plateau pédagogique Crouël	

NIVEAU D'ENCADREMENT

2 formateurs de formateurs dont 1 du PSSM

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 5 h (formation encadrée en totalité)

CONDITION D'ACCÈS

Être médecin, pharmacien ou vétérinaire de sapeurs-pompiers

Être PATS au PSSM

NIVEAU PRÉ-REQUIS

Aucun

OBJECTIF

Actualisation des connaissances

THÈME ABORDÉ

- ▶ Réactualisation des techniques : gestes de secourisme comme sauveteur isolé

ÉVALUATION

Évaluation formative

Dates	Lieux	Date limite d'inscription
1 date à définir	Plateau pédagogique Crouël	

Journée à thème PSSM

PSYCHO - PSSM

PSSM PSYCHO

Durée : 4 heures (0,5 jour)

Nombre de stagiaires : 10 à 12 ISP maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

Psychologues du Sdis 63

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 5 h (formation encadrée en totalité)

CONDITION D'ACCÈS

Être ISP SSU ou MSP au PSSM

NIVEAU PRÉ-REQUIS

Aucun

OBJECTIF

Prendre en compte la dimension psychologique lors de l'annonce d'un décès

THÈME ABORDÉ

- ▶ Les représentations de la mort et du deuil dans la société d'aujourd'hui
- ▶ L'annonce d'un évènement brutal de manière professionnelle
- ▶ Accompagner la famille endeuillée
- ▶ Transmettre des informations utiles et adaptées aux proches du patient décédé
- ▶ Repérer et gérer ses propres difficultés en tant que soignant face au deuil

ÉVALUATION

Pas d'évaluation

Dates	Lieux - CIS	Date limite d'inscription
2 dates à définir	Plateau pédagogique Crouël	

Sensibilisation au secours en milieu périlleux PSSM SMPM

PSSM SMPM

Durée : 8 heures (1 jour)

Nombre de stagiaires : 12 ISP maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

CT SMPM

SMPM

ISP/MSP IMP 1

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 10 h (formation encadrée en totalité)

CONDITION D'ACCÈS

Être membre du PSSM

La priorité sera donnée aux agents n'ayant pas participé à la session précédente

OBJECTIF

Sensibilisation au secours en milieu périlleux

THÈMES ABORDÉS

- ▶ Présentation des dispositifs et matériels utilisés
- ▶ Rôle du SSSM
- ▶ Règles de sécurité
- ▶ Appréhension du vide et de la hauteur

ÉVALUATION

Aucune

Dates	Lieux	Date limite d'inscription
2 dates à définir	CIS Clermont-Ferrand	

Journée à thème PSSM

INITIATION SECOURS ROUTIERS

PSSM SR

Durée : 8 heures (1 jour)

Nombre de stagiaires : 12 ISP maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

Formateur SR

Formateur PSSM (MSP/ISP)

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 10 h (formation encadrée en totalité)

CONDITION D'ACCÈS

Être membre du PSSM

Être MSP

La priorité sera donnée aux agents n'ayant pas participé aux sessions précédentes

OBJECTIF

Intervenir sur une opération de secours routiers

THÈMES ABORDÉS

- ▶ Présentation des opérations de secours routiers
- ▶ Sécurité individuelle et collective
- ▶ Le blessé de la route
- ▶ Découverte du matériel de secours routiers
- ▶ Manœuvre d'ensemble
- ▶ Extraction

ÉVALUATION

Aucune

2025		
Dates	Lieux	Date limite d'inscription
le 25 septembre	Plateau pédagogique Crouël	31/05/2025

Journée à thème SP

PSYCHO - TRAUMATISME

PSYCHO TRAUMA

Durée : 4 heures (0,5 jour)

Nombre de stagiaires : 10 à 12 ISP maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

Psychologues du Sdis 63

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 5 h (formation encadrée en totalité)

CONDITION D'ACCÈS

La priorité sera donnée aux chefs d'agrès VSAV

NIVEAU PRÉ-REQUIS

Aucun

OBJECTIF

Prendre en compte la dimension psychologique lors de l'annonce d'un décès

THÈMES ABORDÉS

- ▶ Définition du stress post traumatique
- ▶ Le repérer, le prévenir
- ▶ Approche du débriefing
- ▶ Alerter

ÉVALUATION

Pas d'évaluation

Dates	Lieux - CIS	Date limite d'inscription
2 dates à définir	Plateau pédagogique Crouël	

Formation de maintien et de perfectionnement des acquis

SECOURS ET SOUTIEN OPÉRATIONNEL

FMPS SSO

Durée : 8 heures (1 jour)

Nombre de stagiaires : 16 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

Formateur GOC 3 minimum

Chef de service PSSM - ISP

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 30 h (*formation encadrée en totalité*)

CONDITION D'ACCÈS

Être ISP ou MSP inscrit sur la liste d'habilitation SSO

Être MSP ou ISP susceptible de participer aux colonnes de renfort extra-départementales

OBJECTIFS

Mettre à jour ses acquis personnels

S'intégrer dans un PC (comprendre la charte graphique, lire une SITAC ...)

Être capable d'intégrer le SSO dans le dispositif en place

Savoir utiliser les moyens radio

THÈMES ABORDÉS

- ▶ Rôles des différents acteurs d'un PC
- ▶ Fonctionnement d'un PC
- ▶ Mettre à niveau les connaissances des infirmiers par rapport au SSO

ÉVALUATION

Aucune

Dates	Lieux	Date limite d'inscription
1 période à définir	CIS Cournon	



Formations des Jeunes sapeurs-pompiers



Stages Jeunes sapeurs-pompiers JSP 4 et Brevet JSP

Durée : 24 heures (3 jours)

Nombre de stagiaires : 16 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

Sapeur-pompier titulaire formateur JSP, formateur Equipier, Chef d'équipe et berces feux /ARICO pédagogiques

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 30 h (formation encadrée en totalité)

CONDITION D'ACCÈS

Être Jeune sapeur-pompier et préparer le Brevet

NIVEAU PRÉ-REQUIS

Avoir satisfait aux épreuves d'évaluation JSP 3, connaître en théorie les appareils respiratoires

OBJECTIFS

Acquérir les connaissances pour valider les UV de la formation de SPV et se présenter aux épreuves du Brevet de JSP

THÈMES ABORDÉS

- ▶ Techniques du port de l'ARI, reconnaissance avec ligne guide, caisson ARICO
- ▶ Passage au caisson à feu , contrainte, utilisation des lances

ÉVALUATION

Certificative ARI, formative au caisson

2025		
Dates	Lieux	Date limite d'inscription
JSP 4 - du 24 au 26 février	Plateau pédagogique Crouël	30/11/2024
JSP 4 - du 27 février au 01 mars		
JSP 4 - du 03 au 05 mars		
JSP 4 - du 06 au 08 mars		31/12/2024
Brevet - du 28 au 30 avril		30/05/2025
Rattrapage Brevet - le 07 juin		

Animateur Jeunes sapeurs-pompiers

Animateur JSP

Durée : 40 heures (5 jours)

Nombre de stagiaires : 12 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

1 formateur sapeur-pompier (FORAC) et animateur JSP

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 50 h (formation encadrée en totalité)

CONDITIONS D'ACCÈS

Faire partie d'une section de JSP depuis 2 ans

Pratique régulière d'encadrement des JSP

Être au minimum du grade de caporal

NIVEAU PRÉ-REQUIS

Être déjà investi dans l'encadrement d'une section de JSP

ENSEIGNEMENT A DISTANCE A EFFECTUER

OUI, Enasis Préparer les séquences envoyées par le RP

OBJECTIFS

Connaître le milieu associatif et la formation des JSP

Connaître les règlements des épreuves sportives des sapeurs-pompiers et les bases d'entraînement physique

Aborder la psychologie de l'enfant

Valider le module EAP JSP

THÈMES ABORDÉS

- ▶ Sport
- ▶ Pédagogie
- ▶ Psychologie
- ▶ Textes officiels

ÉVALUATION

Évaluation formative

Dates	Lieux	Date limite d'inscription
à définir	CIS Riom	

Formation de maintien et de perfectionnement des acquis

ANIMATEUR JSP

FMPA animateur JSP

Durée : 8 heures (1 jour)

Nombre de stagiaires : 16 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

1 formateur sapeur-pompier (FORAC) pour 6 stagiaires

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 10 h (formation encadrée en totalité)

CONDITION D'ACCÈS

Être animateur au sein d'une section de JSP

OBJECTIF

Accompagner les animateurs sur la pédagogie et les contenus de formation des JSP

THÈMES ABORDÉS

- ▶ Scénarios pédagogiques des JSP
- ▶ GDO et GTO, guides de doctrines départementaux et textes en vigueur
- ▶ Préparation au Brevet national JSP

ÉVALUATION

Aucune

2025		
Dates	Lieux	Date limite d'inscription
le 15 février	À définir	30/11/2024
le 04 avril		31/12/2024
le 30 août		30/04/2025
le 13 septembre		31/05/2025

Formation de maintien et de perfectionnement des acquis

FORMATEUR BERCES PÉDAGOGIQUES - RÉSERVÉ AUX FORMATEURS JSP

FMPA FOR Berces

Durée : 8 heures (1 jour)

Nombre de stagiaires : 8 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

Formateur de formateur berces - Filière JSP

Être à jour du recyclage annuel ACPRO

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 10 h (formation encadrée en totalité)

CONDITIONS D'ACCÈS

Être animateur au sein d'une section de JSP

Être formateur de berces pédagogiques

OBJECTIFS

Actualiser ses connaissances théoriques et pratiques liées aux phénomènes thermiques

Maîtriser les techniques de lance, de reconnaissance ARI et d'engagement des personnels en espace clos

Réaliser des MSP sur la tour ULMA pour les JSP (INC, PPABE ...)

THÈMES ABORDÉS

- ▶ Utilisation des deux berces et de la tour ULMA
- ▶ Construction de la séquence avec le scénario pédagogique JSP 4
- ▶ Face à face pédagogique

ÉVALUATION

Évaluation formative

2025		
Dates	Lieux	Date limite d'inscription
le 25 janvier	Plateau pédagogique Crouël	30/11/2024

Formation équipier de SPV

MODULE TRANSVERSE

Module TRANS

Durée : 64 heures (8 jours)

Nombre de stagiaires : 12 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

1 infirmier + 1 formateur de formateur SUAP + 2 formateurs SUAP + 1 formateur tronc commun. Le responsable pédagogique devra être FORAC. Le responsable pédagogique est CEAF.

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 80 h (formation encadrée en totalité)

CONDITION D'ACCÈS

Être Jeune sapeur-pompier

OBJECTIFS

Avoir le socle de base pour accéder aux autres modules constituant la formation d'équipier

Obligatoire pour valider le brevet JSP

THÈMES ABORDÉS

- ▶ Secouriste prompt secours
- ▶ Procédure radio
- ▶ Préservation du potentiel physique et psychologique (journée d'accueil)
- ▶ Organisation et missions du Sdis (journée d'accueil)

ÉVALUATION

Évaluation certificative

Dates	Lieux	Date limite d'inscription
A prévoir par les sections de JSP en concertation avec les Cies de rattachement		

Formation équipier de SPV

MODULE SECOURS À PERSONNE

Module SUAP

Durée : 48 heures (6 jours)

Nombre de stagiaires : 12 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

1 infirmier habilité + 1 formateur de formateur SUAP + 2 formateurs SUAP. Le responsable pédagogique devra être CEAF.

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 60 h (formation encadrée en totalité)

CONDITIONS D'ACCÈS

Avoir validé le module transverse

Être en JSP 4

OBJECTIFS

Connaître les notions élémentaires d'anatomie et de physiologie

Mettre en œuvre les techniques et matériels de secours à personne

Réagir efficacement et en toute sécurité

THÈMES ABORDÉS

- ▶ Secouriste en équipe
- ▶ Cadre juridique
- ▶ Notions élémentaires
- ▶ Atteintes et affections spécifiques
- ▶ Parturientes
- ▶ Immobilisations et relevages
- ▶ Hygiène et aseptie

ÉVALUATION

Évaluation certificative

Dates	Lieux	Date limite d'inscription
A prévoir par les sections de JSP en concertation avec les Cies de rattachement		

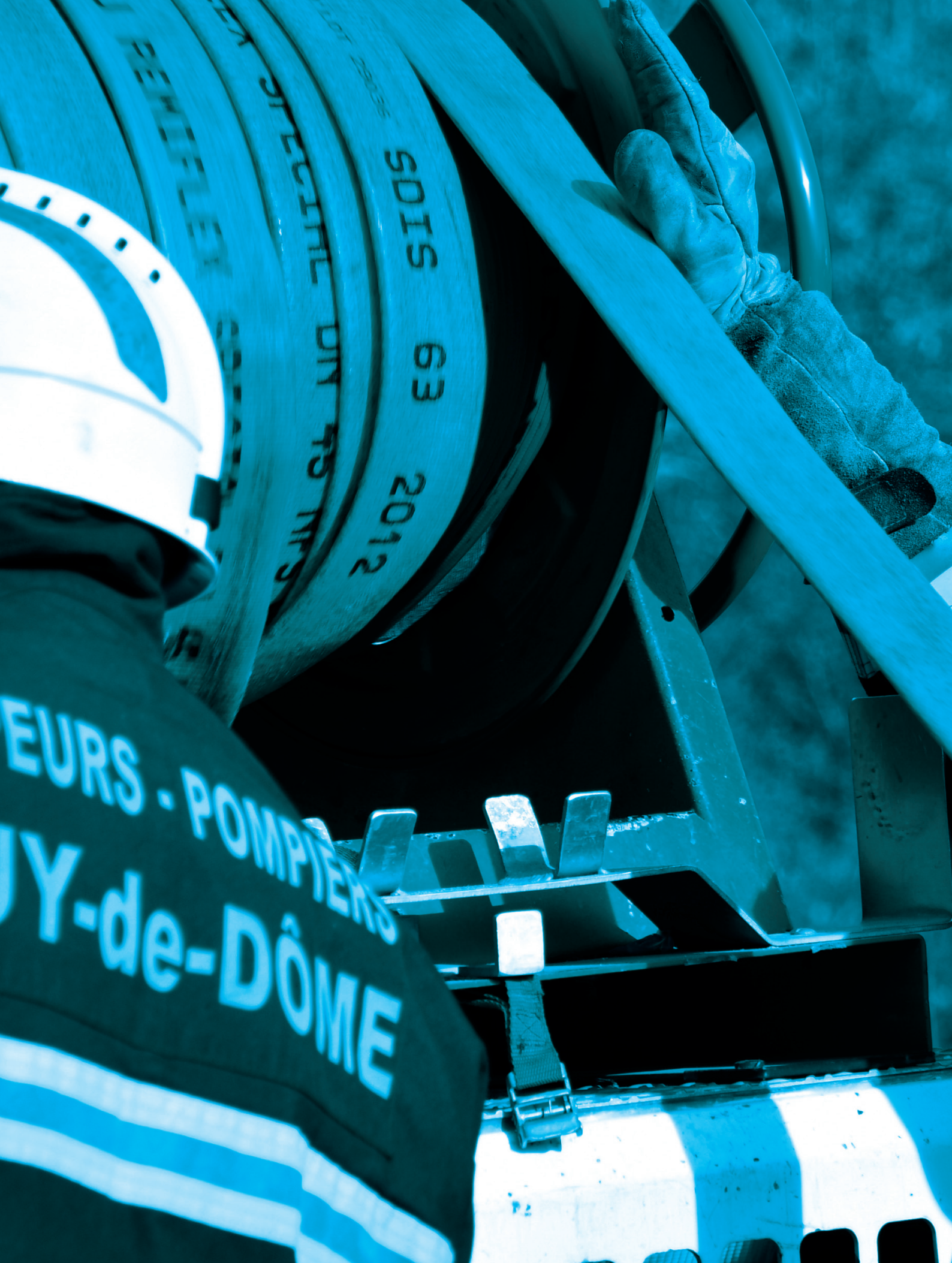


Photo Sdis 63 : E. LANDRY



stages EXTRA-DÉPARTEMENTAUX

Stages extra-départementaux

Date limite d'inscription pour toutes les formations extra-départementales 2025

31/12/2024

Formations extra-départementales

Sous réserve de la validation du budget et des arbitrages du service

Nombre de
places
déterminées

LIEU

DOMAINE

INITIULE DE FORMATION

Formations d'intégration - FLITIC	Formation d'intégration de lieutenant de 1ère classe	3
Formations d'intégration - encadrement	Officier de garde - lieutenant 2ème classe	1
Formations de professionnalisation et de perfectionnement - opérationnel	Manager des risques de sécurité civile - capitaine	3
	Chef de groupe (Lieutenant de 2ème classe et Lieutenant SPV)	6
	Chef de site SPP	1
	Préventionniste (PRV2)	6
	Préventionniste (PRV2-FILITIC)	3
	Formation de perfectionnement - GN8	2
	Formation de perfectionnement - ISI	1
	Formation de perfectionnement - Système de sécurité incendie (SSI)	4
	Formation de perfectionnement - Comportement au Feu (CAF)	1
	Formation de perfectionnement - Extinction Automatique à Eau (EAE)	1
	Formation de perfectionnement - Gares (GA)	1
	Complément investigateur RCCI	3
	Agent de prévention (PRV1)	1
Formations de spécialités	Formation complémentaire Hydrocarbures et liquides inflammables (FHLI)	2
	Formation complémentaire risque hydrogène et multi énergies	1
	Gestion de crise pour officiers SP en interservices (Nouvelle appellation : Les fontanetaux de MNG de situation de crise)	1
	RAD3	1
	RCH3	1
	FOAD et présélection RCH4	1
	RCH4	1
	Renouvellement personne compétente en radioprotection (R-PCR)	1
	Formation initiale SPV module tronc commun sécurité civile	2
	Formation initiale SPV module tronc commun sécurité civile délocalisée	2
	Formation d'intégration des personnels professionnels du SSSM	1
Formations du service de santé et de secours médical	DIU 3SM - Santé publique - Santé au travail	4
	DIU 3SM - Module pharmacien	1
	DIU 3SM - Module urgence	4
	SIMURGe AU17 - Pharmacologie des médicaments de l'urgence	2
	SIMURGe AU18 - Prise en charge de victime dans un contexte sauvetage et déblaiement	2
Formations de maintien et de perfectionnement des acquis	FMPA Directeurs et Directeurs Adjoints Aix	2
	FMPA Préventionniste - présentiel	2
	Chef de groupement spécialité logistique et technique	1
GAGI - Communication	F-RESP-ASP Gestion et communication de crise (GDC)	1
	Journées professionnelles des RESCOM	1
	Journées professionnelles RH	1
	Journées professionnelles préventeurs	2
Autres formations - opérationnel	Officier de liaison tuerie de masse	4

ENSOSP

Formations Feux de forêts	Chief de Groupe Feux de Forêts	6	
	Chief de Colonne Feux de Forêts	2	
	AER3 cadre AERO	4	
	AER2	2	
	Formation Maintien Perfectionnement des Acquis FDF (simulateur mobile) - FDF3	14	
	Formation Maintien Perfectionnement des Acquis FDF (simulateur-Valabre) - FDF4	6	
	Analyste FDF	1	
	Journée nationale feux de forêt	1	
	Préformation plongée	2	
	Scaphandrier autonome léger	2	
Formations Secours Nautiques	Conseiller Technique SAL	1	
	Forum des cadres Nautiques (SAL/SAS)	2	
	Formation Maintien Perfectionnement des Acquis des Conseillers techniques « SAL3 »	1	
	SAS1 - Risque Inondation Fort Courant	2	
	Conducteur d'engins nautiques fort courant inondation	2	
	Stage scaphandrier en surface non libre (SML1)	4	
	Stage Mer en 3 sessions	1	
		1	
		1	
		6	
Formations Secours Milieux périlleux et montagne	Permis PPOEI	6	
	Chief d'unité GRIMP	2	
	Equipier secours en montagne (SMO2)	2	
	Secours milieu périlleux - opérations div.	2	
	Chief de section Sauveteur Déblayeur	2	
	Module complémentaire RB (pour SDE2 et 3 Valabre) EXT	2	
	Formation Maintien Perfectionnement Acquis des évaluateurs RB EXT	1	
	Formation évaluateurs RB	12	
	Module C.CYN - ECASC	1	
	Recherche de Victime Immersée	1	
forum USAR CYN ECASC	4		
Formations en milieux effondrés et instables (USAR) Formations cynotechniques	EVALUATION EQUIPIER CYN1	3	
	STAGE ITINERANT (2 X 3JOURS) GRATUIT	6	
	Officier Systèmes d'Information et Communication	4	
	Drone - préparation CATS + passage examen pour 25 agents	1	
	Formations systèmes d'information et de communication Autres formations - opérationnel		

Stages extra-départementaux

Date limite d'inscription pour toutes les formations extra-départementales 2025

31/12/2024

AUTRES ORGANISMES	
Formations de spécialités	<p>Perfectionnement secours routier super - Formateur SR Lour (SDIS 01)</p> <p>Journée technique d'intervention d'urgence sur véhicules (IUV) SDIS 86</p> <p>Training Center Sucrerie TCS DAYS Reims (échanges techniques Arlège - Scorpe)</p> <p>CNCMFE NRBCE</p> <p>Module C CYN - SDIS 73 zone sud est</p> <p>Equipier SMPM - IMP2 - zone sud-est</p> <p>Maintenance EPC Rosenbauer N-1</p> <p>Maintenance EPC Rosenbauer N-2</p> <p>Maintenance EPC Riffaud N-1</p> <p>Maintenance EPC Riffaud N-2</p> <p>Soudage TIG Initiation</p> <p>Soudage TIG Perfectionnement</p> <p>CTD</p> <p>CACES Nacelles plateformes élévatrices mobiles de personnes (PEMP R486 - 1200K)</p> <p>Formation ULMA 12 personnes</p> <p>QGIS CNFPT</p> <p>PRS 1</p> <p>Intervenant COFOR sur FORAC</p>
Formations par des organismes extérieurs	<p>MIMMS Majeur Incident Médical Management et Support 6 agents</p> <p>Journée photographie opérationnelle - Soldat du feu magasin</p> <p>Conception et encadrement d'une action de formation [phase 1 - instructeur de secourisme] For de For CEAF et PAE FF</p> <p>Gestion et suivi de projet</p> <p>Prise de parole en public</p> <p>Anglais</p> <p>Les règles de l'orthographe et de la grammaire : révision et approfondissement</p> <p>gestion du stress</p> <p>le rôle et le positionnement en tant qu'encadrant de proximité SXYB1</p>
Formations CNFPT	<p>Cybersécurité CNFPT</p> <p>GéoSDIS + réseau des géomaticiens des SDIS</p> <p>FMPA Prise d'appels d'urgence (GCR organisation via CNFPT)</p> <p>Audit de sécurité du SI niveau avancé</p> <p>Formation sur l'un des domaines techniques (pare-feu, clttrix, nutanix, Cisco, ex.)</p> <p>Webdev Avancé niveau 4</p> <p>Stratégies de groupes et GPO.</p> <p>Cybersécurité : devenez le référent de votre entreprise : ANSSI</p> <p>SYSTEM Assistance SIG</p> <p>NEXSIS</p> <p>Administrateur START théorique (2 personnes) et pratique (3 personnes)</p> <p>Assistance au paramétrage</p> <p>Administrateur Web CIS</p> <p>Radio réseau IP</p> <p>Administrateur startphone</p> <p>Administration cœur de réseau</p> <p>administration start pour techniciens, virtualisation</p> <p>administration changement GVR techniciens</p> <p>recyclage travail sur pylone</p>
Formations systèmes d'information et de communication	



Formations pour les cadres sapeurs-pompiers et les agents personnels administratifs et techniques du Sdis



OVER

FUTURE OPPORTUN

ATTENDANCE DEPENDED ON TIME & VALUE

THE REPORT WRITING IS HARD WORK IF YOU'RE NOT ACADEMIC

I SPENT MORE TIME NEGOTIATING FORMAT THAN BEING CREATIVE

I NEVER KNEW IT WAS OVER NO COMPLETION DATE BETTY

THE NETWORK WAS GREAT. BEING INVOLVED IN CoM.

I STARTED WHEN I JOINED IN A PLANE

TAKES 2 WEEKS FOR CoM MARKETING. MAJOR PAIN

COLLATING ALL THE INFORMATION AT THE END WAS HARD DISTILLING FRAMING

GOT HELP FROM OTHERS TO "GOVERNMENTIFY" REPORT

I DIDN'T MAKE GREAT CONNECTIONS IN CoM BECAUSE OF STAFF CHANGE

TICKETING IS AN ISSUE HERE MEANS PEOPLE DON'T COME

I WOULD HAVE MADE IT PRACTICAL IF IT WAS FOR EVERYONE

Professional Strengths were gained by title of fellow

THE EXPOSE ADDS VALUE TO MY BRAND

Flexibility of was been 'Driven by you shape

Formation de maintien et de perfectionnement des acquis

PRÉVENTION ET SECOURS CIVIQUES NIVEAU 1

FMPA PSC 1

Durée : 8 heures (1 jour)

Nombre de stagiaires : 12 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

2 formateurs en premiers secours FOR SUAP

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 10 h (formation encadrée en totalité)

CONDITION D'ACCÈS

Réservé aux PATS

NIVEAU PRÉ-REQUIS

Être titulaire du PSC 1

OBJECTIF

Exécuter une action citoyenne d'assistance à personne en réalisant les gestes élémentaires de secours

THÈMES ABORDÉS

THÉORIE

- ▶ Accidents de la vie courante

PRATIQUE

- ▶ Réactualisation des techniques
- ▶ Mise en situation

ÉVALUATION

Évaluation formative

Dates	Lieux	Date limite d'inscription
À définir	Plateau pédagogique Crouël	

Management et animations de réunions

MNG réunion

Durée : 16 heures (2 jours)

Nombre de stagiaires : 10 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

Intervenant expert en management et des organisations (IDAE consulting)

CONDITION D'ACCÈS

Cadres et cadres intermédiaires
Chefs de service

OBJECTIF

Savoir animer une réunion constructive et efficace

THÈMES ABORDÉS

- ▶ S'approprier les fondamentaux de la conduite de réunion
- ▶ Préparer et organiser une réunion
- ▶ Animer et réguler la réunion
- ▶ Assurer le suivi de la réunion

Dates	Lieux	Date limite d'inscription
À définir	Sdis 63 (Algéco 2)	

Les formations informatiques

- excel
- outlook
- word
- powerpoint...

s'effectueront désormais
à distance par le biais du CNFPT.

**Inscription CNFPT
sous Webfor**





Calendrier des MANIFESTATIONS SPORTIVES

Manifestations sportives officielles

Dates	Épreuves	Lieux
15/02/2025	Cross régional	Thiers (63)
22/03/2025	Cross national	Besançon (25)
18/10/2025	Cross départemental	Aydat (63)
19/04/2025	PSSP et épreuves sportives départementaux	Issoire (63)
24/05/2025	Finale zonale PSSP et épreuves sportives	Aix les Bains (73)
à définir	FINAT PSSP	Tours (37)

Manifestations sportives hors service

Disciplines	2025	
	Date	Lieu
CYCLISME France		
<i>Contre la montre</i>	6 au 8 juin	Sauterne (33) SR
<i>Sur route</i>	6 au 8 juin	Sauterne (33) SR
<i>VTT</i>	13 et 14 septembre	Bourg d'Oisans (38)
FOOT		
<i>National 1</i>	22 au 24 mai	Nancy (54) SR
<i>National 2</i>	6 au 8 juin	Brive La Gaillarde (19) SR
<i>National 3</i>	24 et 25 octobre	Limoges (87) SR
<i>Futsal</i>	8 et 9 février	Ariège (09) SR
<i>Challenge national féminin</i>	18 au 20 avril	Cruas (07) SR
GOLF Open National		
HANDBALL	11 au 13 septembre	Rouen (76) SR
PARAPENTE		Accous (64)
PETANQUE	5 au 7 septembre	Creuse (23) SR
RUGBY	12 au 14 juin	Hérault (34) SR
SEMI-MARATHON		
SKI ALPIN		-73
SKI DE FOND	18 janvier	Barcelonnette (04) SR
TENNIS		
TRAIL	13 septembre	Vendée (85)
TREKKING		Haute Savoie (74) SR
SPORTS COMBINÉS (TRIATHLON ...)		Troyes (10) SR
SURF		Landes (40) SR
SWIM and RUN		Ile de Ré (17)
VOLLEY-BALL (challenge)	16 au 18 mai	L'Isle Adam (95)

SR : sous réserve

Annexes

Vous trouverez dans les pages suivantes des annexes pour faciliter

- votre indemnisation
- votre inscription en qualité de formateur.

POUR RAPPEL :

Les inscriptions aux formations

Sdis 63, extra-départementales et CNFPT

se font désormais en ligne sous **WEBFOR.**

NOUVEAU : rapide et pratique
Pour avoir les dernières mises à jour
du programme de formation,
consultez la plateforme Enasis
<https://Enasis.fr>

NOTICE EXPLICATIVE

STAGIAIRE

ATTESTATION de situation du SPV pendant le stage

A REMPLIR AVANT LE DÉBUT DU STAGE PAR TOUS LES SPV
(restituer renseignée et impérativement signé le premier jour du stage)

STAGE

Intitulé

Date Lieu Durée du stage heures

CANDIDAT

Nom – prénom

Grade Matricule

Compagnie CIS

Cocher uniquement cette case si vous êtes SPV agriculteur ayant fait appel au service de remplacement pendant ce stage.

ATTESTE être dans la situation suivante, pendant la période de formation identifiée ci-dessus

Sollicitation du service de remplacement pour les SPV agriculteurs (remboursement, dans la limite du plafond fixé par délibération, sur facture acquittée)

Hors convention	Sous convention ou autorisation de l'employeur
<input checked="" type="checkbox"/> En formation sur un congé sans solde (remplir le certificat de perte de HEURES revenu net au verso)	<input type="checkbox"/> L'employeur atteste que sur une durée de travail hebdomadaire de HEURES le SPV est autorisé à s'absenter HEURES sur son temps de travail concernant la formation citée
<input type="checkbox"/> En formation hors du temps de travail (congés, repos, étudiant, sans emploi ...) HEURES	Fait à Signature et cachet de l'EMPLOYEUR
NOMBRE TOTAL HEURES (A)	NOMBRE TOTAL HEURES (B)

Fait à
Le
Signature du STAGIAIRE

Fait à
Le
Nom et signature du FORMATEUR

NOMBRE TOTAL HEURES (A+B)

CADRE RÉSERVÉ AU SDIS

Visa du secrétariat GF <input type="checkbox"/> Fiche vérifiée Signature du chef du GF	<input type="checkbox"/> Subrogation heures <input type="checkbox"/> Autorisation d'absence employeur heures <input type="checkbox"/> Mécénat Signature du chef du GVEC
--	--

- 207 -

Valable pour un SPV qui prend un congé chez son employeur sans solde. Faire remplir en même temps le certificat de perte revenu net qui se trouve au verso de cette même attestation.

N° 1

Durée du stage. Ce nombre d'heures est égal au N° 3 conformément au programme des formations.

N° 2

Nombre d'heures travaillées, par semaine, par le SPV-salarié chez son l'employeur. A remplir en heures/minutes et non en heures/centièmes.

N° 3

Nombre d'heures octroyées par l'employeur au SPV uniquement sur son temps de travail. A remplir en heures/minutes et non en heures/centièmes.

L'employeur valide les N°1 et 2 en apposant sa signature et le tampon de l'entreprise/collectivité.

L'employeur valide les N°1 et 2 en apposant sa signature et le tampon de l'entreprise/collectivité.

Total des heures A + B qui doit être égal au temps de la formation sauf si vous avez été absent pendant le stage. A remplir en heures/minutes et non en heures/centièmes.

Le formateur ne visera ce document qu'en fin de stage. Le document sera remis ensuite au groupement formation du SDIS 63

Nombre d'heures en dehors du temps conventionné. A remplir en heures/minutes et non en heures/centièmes.
Ex pour un SPV conventionné : pour une journée de 8 h de formation, vous pouvez avoir 7 h sur le temps de travail conventionné et 1 h hors du temps de travail (Voir N° 2).
Ex pour un SPV non conventionné : indiquer la durée de votre présence au stage

ATTESTATION de situation du SPV pendant le stage

STAGIAIRE

à **REmplir AVANT LE DÉBUT DU STAGE PAR TOUS LES SPV**
(restituer renseignée et impérativement signé le premier jour du stage)

STAGE

Intitulé
Date Lieu Durée du stage heures

CANDIDAT

Nom – prénom
Grade Matricule
Compagnie CIS

ATTESTE être dans la situation suivante, pendant la période de formation identifiée ci-dessus :

Sollicitation du service de remplacement pour les **SPV agriculteurs**
(remboursement, dans la limite du plafond fixé par délibération, sur facture acquittée)

Hors convention	Sous convention ou autorisation de l'employeur
-----------------	--

En formation sur un congé sans solde (remplir le *certificat de perte de HEURES* *revenu net au verso*)
 En formation hors du temps de travail (congés, repos, étudiant, sans emploi ...) HEURES

L'employeur atteste que sur une durée de travail hebdomadaire de HEURES le SPV est autorisé à s'absenter HEURES sur son temps de travail concernant la formation citée

Fait à
Le
Signature et cachet de l'EMPLOYEUR

NOMBRE TOTAL HEURES (A)

NOMBRE TOTAL HEURES (B)

Fait à
Le
Signature du **STAGIAIRE**

Fait à
Le
Nom et signature du **FORMATEUR**

NOMBRE TOTAL HEURES (A+B)

CADRE RÉSERVÉ AU SDIS

Visa du secrétariat GF

Fiche vérifiée

Signature du chef du GF

Subrogation heures
 Autorisation d'absence employeur heures
 Mécénat

Signature du chef du GVEC

CERTIFICAT DE PERTE DE REVENU NET

À COMPLÉTER PAR L'EMPLOYEUR OU LE CABINET COMPTABLE

À remettre le premier jour du stage au responsable de stage

(Nom, prénom du stagiaire), employé(e) dans mon établissement, est absent (e) de son lieu de travail du au pour participer à la formation suivante :

- ▶ Intitulé du stage
- ▶ Lieu

TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE DU SPV, À DÉCLARER PAR L'EMPLOYEUR OU LE COMPTABLE HEURES

Il (ou elle) a dès lors subi une perte de salaire correspondant au décompte suivant :

CALCUL DE LA PERTE DE SALAIRE POUR HEURES

SPV SALAIRE	SPV AUTO ENTREPRENEUR
Traitement brut euros	
+	
(Si) Primes et indemnités euros	
-	
Charges sociales euros	
=	
Pertes de revenu net euros	Faire faire une déclaration par le comptable pour la perte de revenu net

Remboursement dans la limite du plafond fixé par délibération du conseil d'administration du Sdis 63

Fait à Le

Cachet et signature de l'employeur ou du cabinet comptable (auto entrepreneur)

A REMPLIR AVANT LE DÉBUT DU STAGE PAR TOUS LES SP, Y COMPRIS

LE PERSONNEL DU PSSM (restituer renseignée et impérativement signé le premier jour du stage)

STAGE

Intitulé
Date Lieu Durée du stage heures
En qualité de Formateur Jury Autre (préciser)

PERSONNEL ENCADRANT

Nom – prénom
Grade Matricule
Compagnie CIS
Statut pendant l'action de formation SPP SPV

ATTESTE être dans la situation suivante, pendant la période de formation identifiée ci-dessus :

Sollicitation du service de remplacement pour les **SPV agriculteurs**
(remboursement, dans la limite du plafond fixé par délibération, sur facture acquittée)

Hors convention	Sous convention ou autorisation de l'employeur
<input type="checkbox"/> En formation sur un congé sans solde (<i>remplir le certificat de perte de revenu net au verso</i>) HEURES	<input type="checkbox"/> L'employeur atteste que sur une durée de travail hebdomadaire de HEURES le SPV est autorisé à s'absenter HEURES sur son temps de travail concernant la formation citée
<input type="checkbox"/> En formation hors du temps de travail (congés, repos, étudiant, sans emploi ...) HEURES	
NOMBRE TOTAL HEURES (A)	NOMBRE TOTAL HEURES (B)

Fait à
Le
Signature du **FORMATEUR**

Fait à
Le
Nom et signature du **RESPONSABLE DE FORMATION**

NOMBRE TOTAL HEURES (A+B)

CADRE RÉSERVÉ AU SDIS

Visa du secrétariat GF

Fiche vérifiée

Signature du chef du GF

Subrogation heures
 Autorisation d'absence employeur heures
 Mécénat

Signature du chef du GVEC

CERTIFICAT DE PERTE DE REVENU NET

A COMPLÉTER PAR L'EMPLOYEUR OU LE CABINET COMPTABLE

A remettre le premier jour du stage au responsable de stage

(Nom, prénom du formateur), employé(e) dans mon établissement, est absent (e) de son lieu de travail du au pour l'encadrement de la formation suivante :

- ▶ Intitulé du stage
- ▶ Lieu

TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE DU SPV, À DÉCLARER PAR L'EMPLOYEUR OU LE COMPTABLE HEURES

Il (ou elle) a dès lors subi une perte de salaire correspondant au décompte suivant :

CALCUL DE LA PERTE DE SALAIRE POUR..... HEURES

SPV SALAIRE	SPV AUTO ENTREPRENEUR
Traitement brut euros	Faire faire une déclaration par le comptable pour la perte de revenu net
+	
(Si) Primes et indemnités euros	
-	
Charges sociales euros	
=	
Pertes de revenu net euros	

Remboursement dans la limite du plafond fixé par délibération du conseil d'administration du Sdis 63

Fait à Le

Cachet et signature de l'employeur ou du cabinet comptable (auto entrepreneur)



A REMPLIR AVANT LE DÉBUT DU STAGE PAR TOUS LES SP, Y COMPRIS LE PERSONNEL DU PSSM (restituer renseignée et impérativement signée le premier jour du stage)

STAGE

Intitulé
 Date Lieu Durée du stage heures
 En qualité de Plastron Autre (préciser)

PERSONNEL ENCADRANT

Nom – prénom
 Grade Matricule
 Compagnie CIS
 Statut pendant l'action de formation SPP SPV

ATTESTE être dans la situation suivante, pendant la période de formation identifiée ci-dessus :

Sollicitation du service de remplacement pour les **SPV agriculteurs** (remboursement, dans la limite du plafond fixé par délibération, sur facture acquittée)

Hors convention	Sous convention ou autorisation de l'employeur
<p><input type="checkbox"/> En formation sur un congé sans solde (<i>remplir le certificat de perte de revenu net au verso</i>) HEURES</p> <p><input type="checkbox"/> En formation hors du temps de travail (congés, repos, étudiant, sans emploi ...) HEURES</p>	<p><input type="checkbox"/> L'employeur atteste que sur une durée de travail hebdomadaire de HEURES le SPV est autorisé à s'absenter HEURES sur son temps de travail concernant la formation citée</p> <div style="background-color: #ccc; padding: 10px; margin-top: 10px;"> Fait à Le Signature et cachet de l'EMPLOYEUR </div>
NOMBRE TOTAL HEURES (A)	NOMBRE TOTAL HEURES (B)

Fait à
 Le
 Signature du **plastron**

Fait à
 Le
 Nom et signature du **RESPONSABLE DE FORMATION**

NOMBRE TOTAL HEURES (A+B)

CADRE RÉSERVÉ AU SDIS

Visa du secrétariat GF

Fiche vérifiée

Signature du chef du GF

- Subrogation heures
- Autorisation d'absence employeur heures
- Mécénat

Signature du chef du GVEC

CERTIFICAT DE PERTE DE REVENU NET

A COMPLÉTER PAR L'EMPLOYEUR OU LE CABINET COMPTABLE

A remettre le premier jour du stage au responsable de stage

(Nom, prénom du plastron), employé(e) dans mon établissement, est absent (e) de son lieu de travail du au pour l'encadrement de la formation suivante :

- ▶ Intitulé du stage
- ▶ Lieu

**TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE DU SPV,
À DÉCLARER PAR L'EMPLOYEUR OU LE COMPTABLE** HEURES

Il (ou elle) a dès lors subi une perte de salaire correspondant au décompte suivant :

CALCUL DE LA PERTE DE SALAIRE POUR **HEURES**

SPV SALAIRE	SPV AUTO ENTREPRENEUR
Traitement brut euros	
+	
(Si) Primes et indemnités euros	
-	
Charges sociales euros	
=	
Pertes de revenu net euros	Faire faire une déclaration par le comptable pour la perte de revenu net

Remboursement dans la limite du plafond fixé par délibération du conseil d'administration du Sdis 63

Fait à Le

Cachet et signature de l'employeur ou du cabinet comptable (auto entrepreneur)

CEAF : CONCEPTEUR ET ENCADRANT D'UNE ACTION DE FORMATION

CDSP : CORPS DÉPARTEMENTAL DE SAPEURS-POMPIERS

CNFPT : CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

CIS : CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS

CIE : COMPAGNIE

DDSI : DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS

DDASIS : DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL ADJOINT DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS

EMIZ : ÉTAT-MAJOR INTERMINISTÉRIEL DE ZONE

ENSOSP : ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES OFFICIERS DE SAPEURS-POMPIERS

FOAD : FORMATION OUVERTE À DISTANCE

GT : GROUPEMENT DES TERRITOIRES

GF : GROUPEMENT FORMATION

GPO : GROUPEMENT PRÉVISION OPÉRATIONS

GNR : GUIDE NATIONAL DE RÉFÉRENCE

GRH : GROUPEMENT RESSOURCES HUMAINES

GP : GROUPEMENT PRÉVENTION

GVEC : GROUPEMENT VOLONTARIAT ENGAGEMENT CITOYEN

ICP : INDICATEUR DE CONDITION PHYSIQUE

JA : JOURNÉE D'ACCUEIL

JSP : JEUNE SAPEUR-POMPIER

PATS : PERSONNEL ADMINISTRATIF, TECHNIQUE ET SPÉCIALISÉ

PDVC : PÔLE DÉVELOPPEMENT DU VOLONTARIAT ET DES COMPÉTENCES

PSSM : PÔLE SANTÉ ET SECOURS MÉDICAL

PV : PROCÈS-VERBAL

RCP : RÉANIMATION CARDIO-PULMONAIRE

SDIS : SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

SPP : SAPEUR-POMPIER PROFESSIONNEL

SPV : SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE

UV : UNITÉ DE VALEUR

FR : FORMATEUR RÉFÉRENT

ECASC : ÉCOLE D'APPLICATION DE LA SÉCURITÉ CIVILE

ENASIS : ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE D'APPRENTISSAGE DES SIS

SIS : SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS

Service départemental d'incendie et de secours du **PUY-DE-DÔME**



Photos SDIS 63 : J. DIMINET - Conception SDIS 63